

MINISTRE DE LA POPULATION
DE LA CONDITION FÉMININE ET DE L'ENFANCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FEMME
DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

DIRECTION DE LA CONDITION FÉMININE

~ RAPPORT NATIONAL DE SUIVI ~
~ DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING ~

MADAGASCAR



JUILLET 1999

SOMMAIRE

	Page
Avant-propos	
PREMIERE PARTIE	
• Vue d'ensemble de l'action en faveur de l'égalité entre les sexes et la promotion de la femme	01
DEUXIEME PARTIE	
• Mesures financières et institutionnelles	08
• Structures et mécanisme mis en place	13
• Existence d'autres mécanismes	14
TROISIEME PARTIE	
• Volet Pauvreté	20
• Volet Education et Formation des filles et des femmes	41
• Volet Santé	50
• Volet Economie/Emploi	56
• Volet Droits de la personne humaine	63
• Volet Environnement	66
• Volet Violence	70
• Volet Prise de décision	75
• Volet Médias	80
Conclusion	
Annexes	

ACRONYMES

AFJM	: Association des Femmes Journalistes de Madagascar
AGERAS	: Appui à la Gestion Régionalisée par l'Approche Spatiale
AGETIPA	: Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêts Publics dans la Province d'Antananarivo
AGEX	: Agence d'Exécution
AGR	: Activités Génératrices de Revenus
ANAE	: Association Nationale d'Actions Environnementales
ANGAP	: Association Nationale pour la Gestion des Aires Protégées
APD	: Aide Publique au Développement
AT	: Accoucheuses Traditionnelles
AVA	: Andron'ny Vaksiny (Journée de la Vaccination)
BAD	: Banque Africaine pour le Développement
BIT	: Bureau International du Travail
CAFED	: Confédération des Associations Femmes et Développement
CEDAW	: Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes
CRS	: Catholic Relief Services
CFSIGE	: Centre de Formation en Sciences d'Information Géographiques et Environnementales
CHD	: Centre Hospitalier de District
CHR	: Centre Hospitalier de Référence
CHU	: Centre Hospitalier Universitaire
CIPD	: Conférence Internationale sur la Population et le Développement
CSB	: Centre de Santé de Base
DBC	: Distribution à Base Communautaire
DCPE	: Document Cadre de Politique Economique
DGDSF	: Direction Générale des Domaines et de la Sécurisation Foncière
DGFEF	: Direction Générale de la Femme, de l'Enfance et de la Famille
DGEF	: Direction Générale des Eaux et Forêts
DHD	: Développement Humain Durable
DRV	: Dinika sy Rindra ho an'ny Vehivavy (Comité de Concertation et de Coordination des Associations et ONG/Femmes F3CM)
DTS	: Droits de Tirage Spéciaux
EEMS	: Ecole d'Enseignement Médico-Social
EMC	: Environnement Marin et Côtier
ENDS	: Enquête Nationale Démographique et Sanitaire
EPM	: Enquête Permanente auprès des Ménages
EVF	: Education à la Vie Familiale
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FER	: Fonds d'Entretien Routier
FISA	: Fianakaviana Sambafoa
FNUAP	: Fonds des Nations Unies pour la Population
FTM	: Foibe Taontsaranin'i Madagasikara
GED	: Genre et Développement
GELOSE	: Gestion Locale Sécurisée des Ressources Naturelles
GTZ	: Agence Allemande de Coopération
HIMO	: Haute Intensité de Main d'œuvre
IEC	: Information /Education/Communication
IFD	: Intégration de la Femme au Développement
INSTAT	: Institut National de la Statistique
IPEC	: Programme International pour l'Abolition du Travail des Enfants

IRA	: Infection Respiratoire Aiguë
IST	: Infections Sexuellement Transmissibles
JMC	: Jeunes Mères Célibataires
JIRAMA	: Jiro sy Rano Malagasy
MICS	: Multi-Indicator Cluster Survey (Enquête par grappe d'Indicateurs multiples)
MINSEB	: Ministère de l'Enseignement Secondaire et de l'Education de Base
MINSUP	: Ministère de l'Enseignement Supérieur
MPCFE	: Ministère de la Population, de la Condition Féminine et de l'Enfance
MSR	: Maternité Sans Risque
MST	: Maladies Sexuellement Transmissibles
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONE	: Office National pour l'Environnement
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OSTIE	: Organisation Sanitaire de Tananarive Inter Entreprises
PAE	: Plan d'Action Environnementale
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PANPF	: Plan d'Action National pour la Promotion de la Femme
PCIME	: Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant
PE1	: Programme Environnemental I
PE2	: Programme Environnemental II
PF	: Planification Familiale
PIP	: Programme d'Investissement Public
PNE	: Politique Nationale Environnementale
PNLCP	: Programme National de Lutte Contre la Pauvreté
PNLS	: Programme National de Lutte contre le SIDA
PNP	: Politique Nationale de Population
PNPF	: Politique Nationale pour la Promotion de la Femme
PNPDES	: Politique Nationale de Population pour le Développement Economique et Social
PNRG	: Programme National de Renforcement de la Gouvernance
PNS	: Politique Nationale de Santé
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PNVA	: Programme National de Vulgarisation Agricole
PRESEM	: Programme de Renforcement du Système Educatif Malgache
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RNM	: Radio National Malagasy
RNDH	: Rapport National sur le Développement Humain
SALFA	: Sampan'Asa Loterana momban'ny Fahasalamana
SMB	: Soins Maternels de Base
SMI	: Santé Maternelle et Infantile
SNLCP	: Stratégie Nationale de Lutte Contre la Pauvreté
SOB	: Soins Obstétricaux essentiels
SR	: Santé Reproductive
SRA	: Santé de la Reproduction des Adolescents
SR/PF	: Santé de la Reproduction /Planification Familiale
SSD	: Service de Santé de District
SSP	: Soins de Santé Primaire
TBA	: Taux Brut d'Admission
TBS	: Taux Brut de Scolarisation
TVM	: Télévision Malagasy
UERP	: Unité d'Etudes et de Recherches Pédagogiques
UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
USAID	: Agence Américaine pour le Développement International
WWF	: Wild World Fund

AVANT-PROPOS

L'Etat malgache , représenté à la 4^{ème} Conférence Mondiale sur les Femmes à Beijing (Chine) , en Septembre 1995 , relate dans le rapport ses réalisations, les obstacles qu'il a rencontrés ,ainsi que ses perspectives d'avenir, concernant les domaines critiques du Programme d'action de Beijing .

La préparation de ce rapport a vu la participation effective de techniciens issus des différents départements ministériels , d'organisations non gouvernementales (ONG) , d'associations féminines, de la Société Civile et des autres partenaires du Ministère de la Population, de la Condition Féminine et de l'Enfance oeuvrant pour la promotion du droit de la femme malgache .

A ces techniciens , se sont joints les membres permanents du Comité National du suivi de la Convention Internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) , ainsi que ceux du Comité National de suivi du Programme d'action de Beijing .

Les domaines critiques du Programme d'action de Beijing sont examinés dans ce rapport , conformément à la priorité fixée par le Gouvernement en matière de développement humain (Lutte contre la pauvreté, Bonne gouvernance , Lutte contre l'analphabétisme) , selon l'ordre suivant :

- 1. Pauvreté*
- 2. Education et formation des filles et des femmes*
- 3. Santé*
- 4. Economie*
- 5. Droits de la personne humaine*
- 6. Prise de décision*
- 7. Environnement*
- 8. Médias*
- 9. Violence*

Les différentes étapes prévues pour la préparation et l'élaboration de ce présent rapport sont coordonnées par le Ministère de la Population , de la Condition Féminine et de l'Enfance .

~ PREMIERE PARTIE ~

**Vue d'ensemble de l'action en faveur de l'égalité entre les sexes
et la promotion de la femme.**

La condition de la femme est actuellement et de plus en plus, un thème d'investigation et de réflexion, tant sur le plan international, que régional et national.

Sur le plan international, plus particulièrement, rappelons que quatre Conférences Mondiales sur la femme ont eu lieu, la première à Mexico (Mexique) en 1975, afin de « promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes », conférence au cours de laquelle un premier Plan d'action Mondial est élaboré pour aider les Gouvernements à éliminer l'inégalité entre les hommes et les femmes : les années 1976-1985 sont alors déclarées « Décennie des Nations Unies pour les Femmes ».

La Seconde Conférence Mondiale qui s'est tenue à Copenhague (Danemark) en 1980, analyse les progrès réalisés par les femmes au milieu de la décennie.

En 1985, au cours de la troisième Conférence Mondiale sur la Femme tenue à Nairobi (Kenya), sont adoptées à l'unanimité les « Stratégies Prospectives pour la promotion de la femme d'ici à l'an 2000 ». Ces stratégies préconisent des mesures spécifiques destinées à améliorer la condition de la femme aussi bien au niveau national qu'international, dans le domaine économique socioculturel et juridique.

Le thème de la quatrième Conférence Mondiale des Nations Unies sur la Femme tenue à Beijing (Chine) en 1995 est : « Action pour l'égalité, le développement et la paix ».

Le Gouvernement Malgache a toujours été représenté à toutes ces conférences mondiales, ainsi qu'aux réunions préparatoires prévues sur le plan régional et national. En cela, il répond positivement à ce que dit le Préambule de la Constitution malgache de 1998 qui stipule que Madagascar, vu sa « situation géopolitique dans la région et sa participation engagée dans le concert des nations, fait siennes la Charte Internationale des Droits de l'Homme, la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, les Conventions relatives aux Droits de la Femme et de l'Enfant qui sont toutes considérées comme partie intégrante de son Droit positif ».

Il faut mentionner que des actions concrètes sur le développement et la promotion de la femme ont débuté avant même la Conférence de Beijing. En effet la Politique Nationale de Population ou PNP (loi n°90/030 du 19 Décembre 1990) inclut une section spéciale pour la promotion de la femme.

Et dans le contexte général de l'économie et de la lutte contre la pauvreté, la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté (SNLCP) a pris en considération le souci majeur du Gouvernement de faire de la promotion féminine une partie intégrante du développement national.

De par sa participation à ces diverses Conférences Mondiales, et plus spécialement à celle de Beijing, le Gouvernement malgache figure parmi les Gouvernements qui reconnaissent que « le statut des femmes a évolué dans des importants domaines durant la dernière décennie, mais que l'évolution n'a pas été celle espérée car les inégalités entre femmes et hommes ont persisté et des obstacles majeurs demeurent encore, entraînant de sérieuses conséquences au bien-être de tous les peuples » (Déclaration de Beijing, point 3) . Le Gouvernement s'est ainsi montré déterminé à « prendre toutes les mesures nécessaires pour éliminer toutes formes de discrimination à l'égard des femmes et des enfants, et éliminer tous obstacles à l'égalité des genres, à l'avancement et au renforcement des femmes » (Déclaration de Beijing, point 24).

Durant la Conférence de Beijing, il a été décidé que désormais les problèmes des femmes ne seront plus considérés et envisagés isolément, du fait que les questions soulevées touchent l'ensemble de la société, les hommes autant que les femmes.

Ainsi donc, il s'est avéré nécessaire de prendre en considération la dimension Genre dans le processus de développement et ce, pour une plus grande égalité et équité entre les hommes et les femmes.

Sur le plan national, les réalisations suivantes méritent d'être citées :

- 1) la ratification de la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDAW), en 1988 ;
- 2) la parution d'une politique en matière d'intégration de la femme au développement et d'égalité des sexes préparée par la Direction de la Femme au Ministère de la Population et de la Solidarité. Cette politique a pour but la pleine participation des femmes au développement durable de leur société, en tant que partenaires à part égale (1997) ;
- 3) la tenue des six (6) ateliers régionaux (un par province) pour la formulation des Plans d'action Régionaux pour la promotion de la femme, de la fille et de la fillette (fin 1997 et début 1998) ;
- 4) Comme suite logique de ces ateliers régionaux, s'est tenue à Antananarivo, la capitale, en Mars 1998, un « Atelier National pour la formulation d'une Politique Nationale pour la Promotion de la Femme (PNPF) et d'un Programme d'Action National pour la Promotion de la Femme » (PANPF)

Cet atelier national a vu la participation des délégations issues des six (6) provinces (4 par Faritany) ainsi que celle des représentants de divers départements ministériels (Justice, Santé, Environnement, Travail et Lois Sociales, Economie, Plan, Agriculture, Elevage, Artisanat), d'Organisations non Gouvernementales d'envergure nationale ou non, telles que le FFVM (Filankevitry ny Fikambanan'ny Vehivavy Malagasy), le CAFED (Confédération des Associations Femmes et Développement), le FIEVKRI (Fikambanana Ekiomenikan'ny Vehivavy Kristiana), DRV (Dinika sy Rindra ho an'ny Vehivavy). Les différents organismes internationaux suivants étaient aussi de la partie : PNUD, UNICEF, FNUAP, OIT, PAM, UNESCO, FAO, OMS, Banque Mondiale, Union Européenne, USAID, Coopération Française.

Les domaines examinés dans le cadre de ce PANPF, sont ceux -là mêmes du Programme d'action de Beijing, dont les principales orientations résident dans :

- le renforcement des pouvoirs de décision des femmes dans la vie communautaire à tous les niveaux, par des appuis à leurs initiatives et à leurs organisations sur le plan socio-économique, politique, culturel, et juridique ;
- l'accroissement des opportunités d'amélioration des revenus ;
- la promotion des activités d'alphabétisation fonctionnelle surtout en milieu rural.

Il va sans dire que des obstacles surgiront lors de la mise en œuvre des activités découlant des objectifs généraux et des objectifs spécifiques de ces orientations. Il en sera fait état lors des examens de chacun des domaines critiques prévus dans le Programme d'action de Beijing.

Mais quelles que puissent être les difficultés à affronter, le Gouvernement malgache qui a adhéré à :

- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ;
- la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) ;

- la Déclaration des Nations Unies sur la violence faite aux femmes;
- la Déclaration de Beijing ;

est décidé à mener à bien ses engagements pour la promotion de la femme et sa participation au développement humain durable, et a pris plusieurs mesures dans ce sens en définissant la priorité de ses actions :

- Lutte contre la pauvreté : plus de 70% de la population malgache vit en dessous du seuil de pauvreté. Par ailleurs, Madagascar occupe le 153ème rang sur les 174 pays avec un PIB par habitant de 261 \$US (Rapport National pour le Développement Humain ou RNDH 1997).
- Bonne gouvernance ;
- Lutte contre l'analphabétisme : le taux d'alphabétisation est de 55,2% : 56,5% pour les hommes, contre 52,8% pour les femmes (Source : Revue Capricorne n°9, Mars 1999, Mission française de Coopération et d'Action Culturelle).

Concernant les domaines critiques du Programme d'action de Beijing, le Gouvernement malgache, dans son souci primordial de lutter contre la pauvreté, fixe ses priorités (Source : Ministère de la Population, de la Condition Féminine et de l'Enfance - Direction Générale de la Femme, de l'Enfance et de la Famille - Direction de la Condition Féminine 1998) comme suit :

- la pauvreté
- l'éducation et la formation des filles et des femmes ;
- la santé ;
- l'économie ;
- les droits de la personne humaine ;
- la prise de décisions ;
- l'environnement ;
- les médias ;
- la violence .

Suite aux diverses enquêtes et études effectuées concernant la promotion de la femme sur le plan national, il ressort que l'amélioration du statut socio-économique et juridique de la femme et des filles doit figurer au premier plan des préoccupations de tous.

C'est ainsi que des efforts sont menés pour l'enseignement des Droits de l'Homme, ainsi que l'institution de bibliothèques sur les Droits de l'Homme dans les Universités. Il y a aussi l'Ecole de la Magistrature qui prévoit une formation en Droit de l'Homme, la création de l'Association des Femmes Juristes pour la Primauté du Droit (AFJPD), la multiplication des associations féminines dont la plupart se fixent comme objectifs principalement de faire connaître aux femmes leurs droits avec les responsabilités qui en découlent, de même que le grand nombre des projets et programmes spécifiquement pour femmes : exemple accès au crédit..

Au point de vue de la législation, une loi a été promulguée (loi n°96-009 du 9 Août 1996) concernant les sanctions prévues en cas de flagrant délit d'adultère. Auparavant, l'adultère de l'homme n'était punissable que s'il a entretenu une concubine au domicile conjugal. Si l'épouse porte plainte, il n'était puni que d'une amende de 18 000 à 360 000 francs malgaches (FMG). Par contre l'adultère de la femme, considérée toujours comme un délit, lui valait un emprisonnement

de 3 mois au moins et 2 ans au plus. Son complice pouvait être également puni du même temps d'emprisonnement et d'une amende de 18 000 à 360 000 FMG.

Le mari reste le maître d'arrêter l'effet de cette condamnation en consentant à reprendre sa femme.

En outre, le meurtre commis par le mari sur sa femme ainsi que sur le complice, en cas de flagrant délit dans le domicile conjugal est considéré comme excusable. Il n'en est plus de même après la promulgation de la loi ci-dessus, dans la mesure où l'adultère de l'homme et de la femme sont actuellement sanctionnés de la même manière, de même sur le meurtre commis par l'un ou l'autre du couple sur le conjoint fautif et sans complice.

La femme convaincue d'adultère ou le mari convaincu d'adultère, subira la peine d'une amende de 50 000 FMG à 500 000 FMG ou d'un emprisonnement de 3 mois au moins et 1 an au plus. L'épouse plaignante ou le mari plaignant restera maître d'arrêter l'effet de cette condamnation en consentant à reprendre la vie commune (article 337 nouveau du Code Pénal).

Le complice de l'épouse ou du mari adultère sera puni de la même peine que le conjoint adultère.

La reprise de la vie commune arrêtera l'effet de la condamnation pour le complice.

En outre, le meurtre commis par la femme sur son époux ainsi que sur le complice dès l'instant où ils sont surpris en flagrant délit dans la maison conjugale est excusable (article 324, alinéa 2 nouveau du Code Pénal) comme celui commis par l'époux sur son épouse et son complice, dans le même cas.

Grâce aux actions de sensibilisation menées par la Direction de la Femme au sein du Ministère de la Population et de la Condition Féminine, la plupart des gens sont mieux à même de comprendre le concept Genre et Développement (GED) qui est initié à la place de la notion d'Intégration de la Femme au Développement (IFD).

Pour la même raison, les différents départements ministériels intéressés par la promotion de la femme, font actuellement de gros efforts pour intégrer le concept Genre dans l'élaboration de leurs programmes et projets de développement et nombreux parmi ces ministères et autres institutions sont ceux qui admettent des femmes dans les postes à haute responsabilité (ainsi à titre d'exemple le Directeur de cabinet du Premier Ministre est une femme, une femme fait partie du Bureau Permanent de l'Assemblée Nationale).

La politique qui vise à appliquer des mesures d'ajustement structurel, et à permettre la transition vers l'économie de marché affecte la promotion de la femme, en réduisant la sécurité de l'emploi notamment, par le biais de la réduction du budget réservé aux secteurs sociaux (santé, éducation plus particulièrement). C'est la féminisation de la pauvreté qui touche les femmes, les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées, en un mot la couche la plus vulnérable de la société.

Malgré toute sa bonne volonté cependant, le Gouvernement ne peut pas tout faire, et ne peut pas réserver un budget conséquent pour couvrir les besoins pour le développement social. Il plaide donc auprès des institutions internationales pour continuer à lui venir en aide pour celles-là qui ont déjà des projets en cours d'exécution et à initier de nouveaux projets pour les autres dans divers domaines, y compris des projets et programmes d'alphabétisation.

Ont pris une part active à l'élaboration du présent Rapport National de suivi de l'application du Programme d'action de Beijing, les représentants des entités présentes lors de

l'Atelier National pour l'adoption du PNF et du PANPF , en Mars 1998 (ONG et Associations Féminines oeuvrant pour la Promotion de la Femme et pour l'égalité des sexes, Départements Ministériels impliqués dans la Promotion Féminine), ainsi que les membres permanents du Comité National CEDAW et les membres permanents du Comité National de suivi de l'application du Programme d'Action de Beijing.

~ DEUXIEME PARTIE ~

« MESURES FINANCIERES ET INSTITUTIONNELLES »

Le Programme d'action de Beijing recommande que des mesures soient prises pour :

- *Créer ou renforcer les mécanismes nationaux et autres organes gouvernementaux : veiller à ce que la responsabilité de la promotion de la Femme soit exercée au niveau le plus haut possible de l'Etat.*
- *Intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans l'élaboration des dispositions législatives, des politiques et des programmes et projets d'intérêt général ; procéder avant toutes décisions politiques à une analyse de ces conséquences sexo-spécifiques ;*
- *Produire et diffuser des données et des informations ventilées par sexe aux fins de la planification et d'évaluation, mesurer , quantitativement le travail non rémunéré qui n'est pas prêt en considération par la comptabilité nationale.*

LDimensions budgétaires de l'action en faveur de l'égalité entre les sexes et la promotion de la femme

Il n'existe pas de budget national précis alloué aux actions en faveur de l'égalité entre les sexes et de la promotion de la femme ; le financement alloué est englobé dans l'intitulé : « Dépense de l'état pour le secteur social » et dans le tableau « Budget de fonctionnement pour le secteur social ». En 1998, l'aide extérieure constitue la source essentielle des investissements avec 80 % de participation. Cependant, le Gouvernement Malgache, soucieux du respect des engagements internationaux auxquels il a adhéré et de l'amélioration du bien-être de la population en général, a fait un effort particulier pour financer le secteur social.

1.1. Les finances publiques Malgaches

Les finances publiques Malgaches subissent des revers résultant des conséquences à la fois de la mondialisation de l'économie, des faibles performances de l'économie Malgache paralysée par 8 mois de grève générale en 1991, les restrictions édictées par les mesures d'ajustement structurel (exemple : le gel du recrutement des fonctionnaires) et la dette extérieure qui représente 500 % des biens et services.

Les recettes fiscales constituent toutes les recettes de l'Etat ; ses propriétés domaniales, foncières, industrielles ou commerciales ne lui rapportent aucun bénéfice. Le solde global négatif est supérieur aux recettes.

Dans ce contexte, les finances publiques connaissent un équilibre grâce aux dons et Aides Publiques internationales au développement (A.P.D).

Ainsi pour l'année 1998 par exemple, les recettes sont estimées à 3 252,800 Milliards de FMG, les recettes fiscales sont prévues pour 2,180 Milliards de FMG soit 67% et l'aide extérieure globale pour 699 Milliards de FMG, soit 21,5%.

I.2. L'aide internationale

En 1995, le volume global de l'aide extérieure reçue par Madagascar a été estimé environ à 298,5 Millions de dollars US (Rapport 1992-1995 sur la Coopération au Développement élaborés par le PNUD). Cette aide est en constante diminution depuis 1991 où elle a été estimée à 382,5 Millions de dollars US.

Par type d'assistance, l'aide extérieure se répartit comme suit en 1995 :

- Coopération technique : 107 Millions de dollars US
- Projets d'investissements : 105 Millions de dollars US
- Aide aux équilibres généraux de l'économie : 71,6 Millions de dollars US

Il faut souligner que l'absence d'accord avec les institutions de Bretton Woods a influé sur le niveau des aides au budget et à la balance des paiements.

Si l'on considère le secteur social (ressources humaines, développement social, santé, aide et secours d'urgence) l'aide est passée de 72,6 Millions de dollars US en 1991, soit 19% de l'APD, à 88,7% Millions de dollars US en 1995, soit 29,7% de l'APD. Cette tendance suit les recommandations de la CIPD qui demande une meilleure prise en compte du secteur social :

Part des Bailleurs internationaux de Madagascar en pourcentage total à partir de 1995 :

France	:	35,1%
IDA	:	24,0%
Japon	:	9,6%
Suisse	:	5%
USA	:	7,5%
Fonds Européen de Développement	:	7,8%
PNUD	:	2%
RFA	:	2,4%
Chine	:	1,7%
Autres	:	4,9%
Total	:	100%

(Source Rapport PNUD 1991-1995 – Coopération au Développement)

La France reste le principal bailleur même si sa part a diminué au profit des institutions de Bretton Woods qui sont les seules à avoir augmenté leur financement (37,3 Millions de dollars US en 1991 et 71,7 Millions de dollars US en 1995)

I.3. Structure fonctionnelle des dépenses de l'Etat

L'analyse des dépenses de l'Etat montre que la priorité est accordée à l'économie.

Secteur	1998		TOTAL
	DF	DI	
Administration générale	467,7	224,8	692,5
Défense Sécurité publique	67,6	26,2	93,8
Economie	196,8	1232,9	1429,7
Sociale	174,1	335,0	509,1
Total	906,2	1818,9	2725,1

(Sources : Loi des Finances 1997 / 1998, unité milliards de FMG)

DF : Dépenses de Fonctionnement

DI : Dépenses d'investissement

Du point de vue fonctionnement, la plus grosse part revient à l'administration générale et en matière d'investissements, les efforts sont concentrés sur l'économie (68% du total) et vers le secteur social avec 18,4% du budget d'investissement ; du point de vue augmentation des volumes, celle des investissements sociaux est égale à celle des investissements économiques 41% (le budget d'investissement comprend les aides extérieures).

I.4. Dépenses sociales

Pour l'année 1998, les budgets des Ministères intervenant dans le secteur social représentent 19% du budget total de l'Etat (fonctionnement et investissement).

Santé	:	39%
Enseignement primaire et secondaire	:	31%
Enseignement supérieur	:	23%
Soit 93% du budget de fonctionnement du secteur social		

Le montant alloué à la MPCFE est nettement en régression alors que de lourdes charges lui incombent dans l'accomplissement de sa mission. 1% seulement du budget national est accordé à la Direction de la Condition Féminine.

L'aide extérieure constitue heureusement la source essentielle des investissements sociaux.

En 1997, les principaux bailleurs de fonds intervenant dans le PIP furent :

- La Banque Mondiale (22%)
- Union Européenne (14%)
- France (12%)
- Fonds de contre valeur (9%)
- Nations Unies (4%)
- RFA (4%)
- USAID (4%)

La santé reçoit la plus grande part (44% de l'aide extérieure) suivie par l'éducation primaire et secondaire.

Les acquis dans le domaine social :

- la participation de tous les protagonistes au développement de la vie économique et sociale sont une stratégie déployée par le Gouvernement (le peuple, la Société Civile, les ONG et les Associations) ex.: dans le domaine de la santé, la participation communautaire au financement se fait à travers le partage des coûts des médicaments, l'Organisation des pharmacies communautaires et la fourniture des locaux.
- l'aide efficace et la collaboration active des partenaires internationaux
- la mise en œuvre d'un plaidoyer vigoureux auprès des partenaires internationaux, l'utilisation des lobbies des ONG et des médias dans la mobilisation des ressources

Les contraintes :

- Insuffisance notoire des finances publiques (cf solde négatif)
- les ressources financières mises à la disposition des administrations publiques ont diminué jusqu'à même paralyser le fonctionnement normal de certains services publics
- les finances internes précaires aggravées par la dette extérieure excessive
- il n'y a pas de chiffre précis alloué au secteur social Femme et petite fille , dans la mesure où la composante femme est transversale à la plupart des secteurs , en 1995.
- L'aide sociale est allouée aux projets d'intérêt général ou des projets englobant à la fois l'Homme , la Femme et la petite fille.

Les Perspectives :

- Le résultat des plaidoyers auprès des partenaires internationaux
- la prise de conscience des autorités malgaches sur l'importance cruciale du développement du secteur social .

II. Rôle des bailleurs de fonds et des exemples de projets / programmes

II.1. Plan cadre commun de PUNDAF (Plan Cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement) couvrant la période 1998-2003

Le choix des objectifs communs de l'UNDAF autour desquels le système des Nations Unies va concentrer ses interventions en réponse aux priorités nationales et ce en rapport avec les recommandations des Conférences mondiales , procède de la prise en compte de la déclaration de la mission des Nations Unies à Madagascar .

Afin de réaliser les objectifs de l'UNDAF , le système des Nations Unies a retenu quelques approches stratégiques à partir des leçons qu'il a tirées du passé récent . Ces approches stratégiques tiendront compte des nouvelles orientations du Gouvernement en matière de mise en place des provinces autonomes. Elles concernent : (i) Le renforcement des mécanismes de coordination ; (ii) la poursuite du renforcement des capacités institutionnelles ; (iii) l'établissement d'un cadre de suivi et d'évaluation ; (iv) la mobilisation de la société civile ; (v) une mobilisation dynamique et concertée des ressources ; (vi) un nouveau style de communication ; (vii) un programme et un budget orientés vers des résultats .

Le tableau indicatif des ressources programmables pour la période 1999-2003 est présenté en annexe .

II.2. le FNUAP

le troisième et quatrième mandat du FNUAP a pour objectifs :

- a) d'aider les entités national à formuler des programmes et des plans opérationnels pour mettre en œuvre la politique démographique nationale.
- b) Réduire le taux de mortalité, maternelle et infantile
- c) Accroître les services de la planification familiale
- d) Améliorer la condition et le rôle des femmes dans le processus de développement
- e) Familiariser les intéressés avec les indicateurs démographiques aux fins de la planification et l'évaluation

La composante genre est transversale à 12 projets notamment :

1. Projet MAG /93/02 intégration de l'éducation à la vie familiale dans le programme national du scoutisme
2. Projet MAG /93/P03 expansion de la méthode contraceptive NORPLANT
3. Projet MAG.93/P04 expansion de la SMI/PF
4. Projet MAG/93/PO5 expansion de la SMI/PF du département santé de la SALFA
5. Projet MAG/93/PO4 mise en œuvre de la politique de population
6. Projet MAG/95/PO2 pré-projet jeune et population
7. Projet MAG/95/PO3 IEC/PF
8. Projet MAG/97/PO2 promotion de la santé , de la reproduction des jeunes à Madagascar
9. Le secteur Femme , Population et Développement a bénéficié d'une allocation de 1.023.928 \$ US pour la durée du programme , incluant un fonds additionnel de 423.928 \$ US pour la prolongation du programme pendant une année
- 10.le Projet MAG/94/PO2 « Education à la vie familiale et appui à l'auto-emploi des femmes » exécuté par le BIT :
Contribution du FNUAP : 559.588 \$ US
Contribution du Gouvernement 227.800.000 FMG
- 11.le Projet/MAG/95/PO2 « Pré-projet jeune et population » exécuté par le Ministère de la Jeunesse et des Sports :
Contribution du FNUAP : 146.272 SUS
Contribution du Gouvernement : 37.947.741 FMG
- 12.le Projet/MAG /97/PO2 « Promotion de la Santé de la reproduction des jeunes à Madagascar » exécuté par le Ministère de la Jeunesse et des Sports
Contribution du FNUAP : 488.650 \$ US
Contribution du Gouvernement : 377.311.058 FMG dont 33.000.000 FMG provenant du PIP

II.3. l'UNICEF

Le programme de Coopération 1996 – 2000 de l'UNICEF comprend 7 programmes et 19 Projets dont la grande majorité comportent des sous-projets concernant les femmes . Par ailleurs , l'un des objectifs sectoriels est de réduire les obstacles à l'amélioration de la condition sociale et du statut juridique des femmes , filles et fillettes afin de leur garantir une meilleure participation à la vie nationale et à la prise de décision . Un projet « intégration des femmes au développement » est inclus dans le Programme Information et Communication.

-les interventions sont les suivantes :

-Secteur Santé : Projet 3 « préventions MST/SIDA »

-Secteur nutrition : projet 1 « nutrition à assise communautaire »

-Secteur Education : projet 2 « Education non formelle »

-Secteur Assainissement : projet 3 « soin primaire de l'environnement , eau potable

-Appui substantiel à la réalisation d'enquête pour la connaissance de la situation des différents groupes de population (notamment les femmes.)

-Le programme d'action en faveur des enfants en situation difficile (enfants exploités, abusés ou abandonnés)

-Autres partenaires pour l'amélioration de la condition de vie des femmes : PAM, Banque Mondiale, CCE, GTZ, FAC, Coopération suisse et Coopération danoise

Les acquis :

Les programmes / projets ont eu un impact positif en termes de renforcement des capacités productives et organisationnelles des groupes cibles notamment grâce à l'appui de la structuration, l'organisation et la formation de groupement de femmes, renforcement en capacité nationale.

Les contraintes :

- Le niveau faible des ressources disponibles
- L'insuffisance de coordination

L'objectif général du projet est d'améliorer l'accès de certains groupes d'enfants qui nécessitent des mesures de protection spéciales, à des services et bénéfices auxquels tous les enfants ont droit et tenter d'intervenir sur les circonstances qui les affectent.

Projet 1 : Enfants en Situation Difficile (ESD)

- perte temporaire ou permanente de la famille ou des personnes qui ont la charge de l'enfant (procurer l'accès, la santé, l'abri à 10284 enfants vivant dans la rue et 600 enfants détenus dans 2 provinces (152 499 \$)).
- Inadéquation des lois et abus de droit -(26 700 \$)
- Maltraitance-(78 300 \$)
- Travail des enfants 2 230 \$)
- Handicap de l'enfant-(24 300 \$)
- Plaidoyer pour la convention des droits de l'enfant (17 500 \$)
- Gestion du budget (37 090 \$)

Projet 2 :

- support au programme 124 500\$
- frais d'assistance technique 124 500\$
- il y aura une contrepartie du Gouvernement accordée par le PIP et peut être des ONG.

III.Structures et mécanisme mis en place pour systématiser l'action de prolongement et de réalisation du Programme de Beijing

III.1.Rôle du Ministère de la Population dans l'application du Programme de Beijing.

Le Gouvernement Malgache est fermement décidé à donner suite aux engagements qu'il a pris à l'échelle internationale notamment le Programme d'action de Beijing ; ainsi la politique actuelle vise à réduire d'ici la fin de la décennie, les obstacles et les contraintes qui entravent l'amélioration de la condition juridique et socio-économique des Femmes, à amener les décideurs, les donateurs, le grand public à se pencher particulièrement sur les problèmes spécifiques de la

Femme, de favoriser la promotion socio-économique des Femmes afin d'augmenter les revenus de la famille.

Cette politique est menée au nom du Gouvernement Malgache par le Ministère de la Population par le biais de la Direction Générale de la Femme, de l'Enfant et de la Famille et sous la réalisation technique de la Direction de la Femme. Pour donner pleinement effet à cette politique, le Ministère de la Population et de la Solidarité a été restructuré par le décret n° 98/624 du 18 Août 1998 et remplacé par le Ministère de la Population, de la Condition Féminine et de l'Enfance (MPCFE) chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la Politique du Gouvernement en matière de Population, de la Condition Féminine et de l'Enfance.

III.2. Structure du Ministère de la Population, de la Condition Féminine et de l'Enfance (MPCFE)

Le MPCFE s'est doté de structures adéquates pour un meilleur encadrement de la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de population, de condition féminine et de l'enfance .

Il comprend :

- Le Secrétariat Général,
- La Direction Générale de la Population et du Développement social avec trois Directions Techniques (Direction de la Population, Direction de l'Alphabétisation et de l'Education des Adultes, Direction du Développement social, Direction d'Appui aux Structures des Provinces Autonomes)
- La Direction Générale de la Femme, de l'Enfance et de la Famille avec deux Directions Techniques (Direction de la Condition Féminine, Direction du Bien-Etre de la Famille et de l'Enfance)

IV. Existence d'autres mécanismes provenant à d'autres Conférences Internationales

Des programmes d'intérêt général qui constituent des plans d'actions nationales sur le genre , population, développement comme le PNP englobent à la fois, l'homme, le femme, l'enfant et ont des répercussions sur les femmes et la petite fille ; on ne saurait dissocier l'action ou les résultats obtenus en ce qui concerne le genre ou en donner des références exactes .. La femme est un thème transversal qui existe dans tous les projets et qui est bénéficiaire des programmes menés par le Gouvernement ; il est important de noter que ces programmes / projets constituent des mécanismes provenant d'autres Conférences Internationales .

- le Programme National de Population (PNP)

A la suite de la crise économique et sociale du début des années 1980 et des recommandations de la Conférence mondiale sur la population à Mexico en 1984, les Autorités malgaches ont entamé un processus d'intégration des variables démographiques dans les plans et programmes de développement et formulés une Politique Nationale de Population pour le Développement Economique et Social (PNPDES) suivant la LOI n° 90-030 du 19 décembre 1990 . Le Programme National de Population (1995) est la traduction opérationnelle du PNPDES.

IV.1.Les domaines d'intervention sont les suivants :

- lever les obstacles d'ordre économique, social et politique qui empêchent la population d'être à la fois l'artisan et le bénéficiaire du développement
- réduire les niveaux de morbidités et de mortalités en particulier des mères et enfants
- réduire le niveau de fécondité afin de parvenir à des taux plus faibles d'accroissement de la population compatibles avec les objectifs économiques et sociaux de la Nation.

Les objectifs spécifiques du PNP sont les suivants :

- maîtriser les composantes de la croissance démographique en vue d'une développement durable
- assurer l'accès aux services sociaux des bases des populations urbaines et rurales
- assurer la protection des groupes vulnérables (enfants, jeunes, femmes, personnes handicapés et famille déshérités)
- favoriser la participation communautaire et le dialogue sociale
- lutter contre la pauvreté
- promouvoir la capacité interne de mobilisation de fonds pour la pérennisation des actions de développement

Les domaines d'intervention sont la santé (santé primaire et santé de la reproduction inclus), alimentation et nutrition, éducation (cultures et besoins inclus), emploi et industrie, migration, habitat environnement et intégration/ cadre institutionnel / plaidoyer); chaque sous-programme définit les objectifs spécifiques du domaine concerné, les stratégies à appliquer, les actions à mener, la budgétisation des activités, l'identification des intervenants et les résultats attendus

IV.2. Questions de genre.

Les questions de genre, a été prise en compte dans la formulation de la PNPDES et du PNP que l'on essaie d'intégrer d'une manière effective. C'est ainsi que le Plan d'Action National pour la Promotion des Femmes (PANPF) a été élaboré aux plans sectoriel national et régional. Comme il a été souligné auparavant, la question Genre, Population Développement relevait de la Direction Générale de la Femme, de l'Enfance et de la Famille (DGFEF) qui était le principal organisme gouvernemental chargé de l'élaboration, de l'exécution du programme du Ministère de la Population et de la Solidarité sur la femme, l'enfant, la famille et de la coordination de tout le programme et de la tutelle des ONG et associations oeuvrant dans ce domaine ainsi que toutes autres entités censées y contribuer. La Direction de la Condition Féminine est une branche qui s'occupe des questions spécifiques de la femmes au sein de la DGFEF.

Dans la PNPDES, les grandes orientations stratégique en matière de promotion de femmes constituent en :

- l'identification et l'éradication des obstacles à l'intégration des femmes dans le processus du développement ;
- la promotion de programmes de tendance particulière formation des femmes (notamment dans le domaine agricole) ;
- l'amélioration et la diversifications de la production des femmes en élevant leur niveau de qualification dans les domaines technique et scientifique, en facilitant leur accès aux technologies appropriées et en développant l'éducation préscolaire ;
- l'allègement des tâches domestiques et productrices des femmes ;

-la révision des lois sur les conditions de la femme, vulgarisation et diffusion des informations juridiques. La comparaison entre les objectifs stratégiques du CIPD et ceux de la PNPDES révèle des nombreux points de convergence en ce qui concerne les questions de genre. Les points suivants sont précisés dans le PNP:

- Elargissement de l'accès au service de santé ;
- Promotion de la santé génésique des mères et adolescentes ;
- Prévention de l'invalidité et intégration des handicapés dans les programmes de développement lutte contre l'analphabétisme ;
- Accès à un arrangement de qualité ;
- Amélioration de contenu des programmes d'enseignement ;
- Promotion de l'éducation non classique ;
- Accès du femmes aux emplois productifs ;
- Lutte contre la pauvreté (jeunes, femmes, handicapés) ;
- Promotion de la participation des élus

Le coût total du programme (1996-2000) est estimé à 131.776.865 dollars US

Contribution du Gouvernement

Alimentation nutrition	2.835.986 dollars US	(5.84%)
Santé	5.689.604 dollars US	(16.48%)
Education / Culture/ loisir	1.889.207 dollars US	(9.63%)
Emploi/ Industrie	724.835 dollars US	(7.24%)
Migration de l'habitat	1.601.701 dollars US	(91.23%)
Planifications	1.167.964 dollars US	(24.88%)

Contribution des bailleurs de fonds

Alimentation nutrition	43.491.587 dollars US	89.56%
Santé	27.760.987 dollars US	80.41%
Educatons/ Culture : Loisir	17.186.370 dollars US	87.14%
Emploi / Industrie	8.745.075 dollars US	87.35%
Migration/ habitat	9.989.153 dollars US	70.10%
Planifications	3.526.304 dollars US	75.12%

Les acquis :

- Formation et installation du cadre institutionnel PNP (ONP,CTSP,Conseil d'administration (dont 3 femmes) Directeur Général de l'ONP (qui est une femme) ;
- Activités de plaidoyer auprès des institutions nationales (en s'appuyant entre autre sur le groupe national des parlementaires) et internationales ;
- Réalisation d'études en population et environnement ;
- Amélioration de la santé de reproduction ;
- Prise en compte de l'approche genre (besoins des femmes et améliorations de la situation juridique des femmes et des filles) ;

Les contraintes :

- Paupérisation de la population
- Insuffisance de l'aide internationale
- les bouleversements politiques (2 constitutions et 2 régimes en 5 ans)
- dans les cadres du programme structurel , la population ne joue pas entièrement son rôle d'actrice et de bénéficiaire du développement.

Les perspectives :

- L'augmentation de l'aide internationale
- La mobilisation des ONG dans leur participation au PNP
- La prise de conscience de tout un chacun de son rôle de participant et bénéficiaire du PNP
- Progrès notables dans l'amélioration de la vie du malgache.

IV.3. Programme national pour l'amélioration de la situation des enfants travailleurs à Madagascar

Projet MAG /98/MO/FRA exécuté par le BIT et l'IPEC- organisme gouvernementaux et ONG bailleur de fonds : France

Madagascar a été le premier pays d'Afrique francophone à s'engager dans une action d'envergure avec l'IPEC (Programme International pour l'abolition du travail des enfants) à réglementer le travail existant des enfants comme première étape du projet MAG 97 / MO/FRA le document d'un plan national d'action sur le travail des enfants à Madagascar , signé en 1997 par le Ministère de la Fonction Publique ,du travail et des Lois Sociales et le représentant de l'OIT à Madagascar. Le programme comporte une phase préparatoire d'un vaste projet de lutte contre le travail des enfants à Madagascar ; l'objectif final étant d'assister le Gouvernement dans la conception d'un plan national d'action contre le travail des enfants à Madagascar.

Dans une première phase, une première étude est réalisée en juin 1997 .

L'IPEC a pour but à long terme l'abolition du travail des enfants et comme action prioritaire l'arrêt immédiat de toutes formes de travail des enfants, c'est à dire les travaux susceptibles de compromettre leur santé, leur sécurité et leur moralité , l'esclavage et les pratiques assimilables, la prostitution et les travaux des enfants vulnérables (en dessous de 12 ans) des filles.

Des études des secteurs concernés (rémunérations, horaires) et des enquêtes approfondies auprès d'une large échantillon d'enfants travailleurs ont apporté des informations inédites sur le travail des enfants à Madagascar. C'est à la suite de ces études et enquêtes qu'est né le Plan National d'action sur le travail des enfants à Madagascar.

Un Comité directeur national (CDN) a été institué afin de superviser le programme IPEC . Il est constitué de représentants

- contribution à l'abolition progressive du travail des enfants à Sahambavy (suivi et appui technique de la 1ère phase) : 5349\$
- initiation des enfants travailleurs rivaux aux techniques agricoles modernes (suivi du projet pilote) : 2757\$
- contribution à la lutte contre le travail de 140 enfants dans les safines d'Ankalika – Ankilibe – Toliara : 7260\$
- sensibilisation et information sur le travail des enfants à travers le Saova et sketches : 7267\$
- améliorer les conditions de vie et de travail des enfants dans deux quartiers et deux villages d'Antananarivo 15000\$
- action en faveur des enfants gardiens de bœufs dans la région d'Ikalamavony 15000
- action sur le travail des enfants dans l'extraction du saphir à Andranomifehy Diégo 10240\$
- prévenir la mise au travail des enfants travailleurs rivaux pour l'amélioration de l'éducation à Diégo 15000\$
- accueil – écoute – conseils – suivi médical de 150 enfants domestiques à Tana ville (Isotry, Andavamamba, Andotapenaka) 12000\$

17

- contribution à la lutte contre les formes extrêmes du travail des enfants dans la commune d'Ambohitonara sous préfecture d'Ambilobe 5500\$

Les acquis :

-Campagnes de sensibilisation sur le travail des enfants ; Le problème du travail des enfants est devenu une préoccupation majeure du Gouvernement et a incité les acteurs et les décideurs à intégrer ce problème dans leurs programmes.

-Sensibilisation des enfants travailleurs sur leurs droits

-Sensibilisation des parents pour qu'ils envoient leurs enfants à l'école et non pour effectuer des tâches lourdes et pénibles.

Les contraintes :

- la pauvreté : l'enfant est une charge à nourrir, il doit aider à la subsistance de la famille (notamment dans le monde rural qui forme 80% de la population)

- les obstacles socio-culturels de la petite fille est souvent considérée comme étant inférieure au garçon (elle est apte aux travaux domestiques)

- l'insuffisance des activités de sensibilisation

Les perspectives :

- un renforcement des actions du Gouvernements pour le contrôle et l'inspection des enfants exploités est nécessaire.

~ III^{ème} PARTIE ~

VOLET A « PAUVRETE »

Après plusieurs années d'application des mesures d'ajustement structurel et de mouvements socio-politiques, selon les seuils de pauvreté établis par les analyses sur le profil de pauvreté menées par la Banque Mondiale, qui se base sur les données de l'Enquête Permanente des Ménages (EPM) de l'Institut National de la Statistique INSTAT) de 1993, 70 pour cent des Malgaches seraient pauvres, et 59 pour cent dans des situations critiques, avec des disparités selon le milieu de résidence, 14 pour cent des pauvres vivent en milieu urbain et 86 en milieu rural. Les ménages extrêmement pauvres sont constitués en moyenne de 5,7 personnes. Le revenu par habitant est de 230 \$ en 1997 contre 430 \$ en 1960. Selon le deuxième Rapport National sur le Développement Humain, l'IDH de Madagascar est estimé à 0,373 en 1997.

Le constat de la situation de la femme est qu'elle est défavorisée dans de nombreux domaines :

- le taux de mortalité de 0 à 5 ans est de 131 pour 1000 chez les garçons contre 109 pour 1000 chez les filles ;
- les femmes des zones rurales sont les principales victimes de la malnutrition ;
- La situation sanitaire des mères est très grave : le taux de mortalité maternelle est de 488 pour cent mille naissances vivantes ;
- Le taux d'alphabétisation des femmes est de 43,1 % contre 51% pour les hommes ;
- 78% des hommes participent à la vie active contre 51% pour les femmes ;
- 76% des femmes travaillant dans le secteur moderne se trouvent au bas de l'échelle de la classification socio-professionnelle ;
- Les femmes constituent la majorité des travailleurs informels. Cependant, selon l'étude sur la structuration des emplois à Madagascar, au sein du secteur industriel en 1995, 16% des travailleurs salariés sont des femmes . 8% de ce groupe accèdent au poste de cadre supérieur mais ne représentent que 14% de la totalité des responsables d'entreprises du secteur informel.

Une grande majorité des femmes malgaches, se déclarant ménagères, se trouvent hors du circuit économique.

Selon une enquête MADIO de 1997, dans le secteur industriel, le taux d'emplois féminins tend à régresser : 30% en 1997 contre 32% en 1996. Les femmes restent majoritaires dans les zones franches, mais leur part tend également à diminuer : de 77% à 62% des emplois de 1995 à 1996.

Le Programme d'actions de Beijing recommande de :

1. Revoir, adopter et appliquer des politiques macro-économiques et des stratégies de développement répondant aux besoins et aux efforts des femmes vivant dans la pauvreté ;
2. Réviser les législations et les pratiques administratives en vue d'assurer l'égalité des droits sur les ressources économiques et un accès plus large des femmes à ces ressources ;
3. Ouvrir aux femmes l'accès à l'épargne et aux mécanismes de crédit ;

4. Mettre au point des méthodes tenant compte des spécificités de chaque sexe et chercher les moyens de combattre la féminisation de la pauvreté.

A.1. PROJETS SECTORIELS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE.

A.1.1. La lutte contre la pauvreté à Madagascar a, depuis plusieurs années, fait l'objet de nombreux efforts de la part du Gouvernement à travers de nombreux projets. A partir de 1996, le Gouvernement a essayé de procéder à une reformulation des stratégies de mise en œuvre de ces projets en cours, en tenant compte de l'approche genre, en vue de les conformer aux objectifs du Plan d'action de Beijing.

- Le projet PASAGE.

Dès 1989, avec l'appui de la Banque Mondiale, le Gouvernement a mis en place le projet PASAGE pour une durée de cinq ans. Outre le retard dans l'exécution, les objectifs portant sur l'atténuation des effets négatifs des ajustements n'ont pas été atteints. Ses activités ont dû être recentrées vers d'autres programmes en 1992.

- Le projet SECALINE.

Le projet SECALINE, également financé par la Banque Mondiale, intervenant dans le Faritany d'Antananarivo et de Toliara depuis 1994, est complété par des fonds de contrepartie et un cofinancement du PAM et de l'UNICEF à travers trois volets : (i) vivres contre travail/haute intensité de main-d'œuvre (VCT/HIMO), (ii) nutrition communautaire (PCN), (iii) renforcement institutionnel axé sur le travail d'information, éducation et communication (IEC) et élaboration d'une stratégie nationale de sécurité alimentaire pour la lutte contre la pauvreté.

Le projet est d'un montant global de 32,4 millions de \$ dont 21,3 millions \$ de crédit IDA (Banque Mondiale). Le reste du financement est assuré par le PAM.

Les réalisations effectives du programme VCT/HIMO ont touché le nettoyage et la réhabilitation de canaux (55 km) et la dératisation dans 58 Fokontany. Près de 5.000 personnes mobilisées ont bénéficié de 300 tonnes de vivres, de 6 milliards de salaires et de tout un ensemble de services sanitaires et nutritionnels. Les emplois créés en termes de personnes-jour ont été de 150.000.

Les résultats du PCN enregistrés jusqu'en 1996 se résument à un suivi de croissance et d'éducation nutritionnelle de 13.000 enfants de moins de 5 ans sur un total de 18.000 et la réduction de 43% de la malnutrition. Le programme de lutte contre les troubles dûs à la carence d'iode a atteint 75% dans certains centres.

Le volet nutritionnel, avec un cofinancement et une exécution par l'UNICEF, a permis de pallier à des situations de carence en iode et de précarité d'existence dans le Sud et dans la capitale.

Des analyses ont été entreprises pour la préparation de la stratégie nationale de sécurité alimentaire.

- Le FID.

Le FID, qui a démarré en 1993, a inscrit ses activités dans le cadre d'un mécanisme global de lutte contre la pauvreté dans les zones touchées par la malnutrition. Un nouvel accord de crédit IDA portant sur 40 millions de \$ couvre la période de 1996-1999.

Initialement conçu comme un programme de sécurité alimentaire, ses objectifs principaux se résument à la création d'activités génératrices de revenus et l'amélioration du cadre de vie des populations les plus démunies. Son intervention est réalisée par l'intermédiaire d'agences d'encadrement pour la mise en œuvre des projets émanant des demandes de diverses origines : communautés villageoises, collectivités territoriales, groupements socio-professionnels, etc... Deux outils de financement sont utilisés : subvention et crédit.

L'expérience du FID est riche d'enseignements à plusieurs niveaux :

- le système s'appuie sur les requêtes des populations et des collectivités locales. Cette approche ne permet pas de prendre en compte la dynamique locale de développement pour la programmation de certains équipements collectifs et l'engagement d'actions touchant la gestion des ressources naturelles. Cela accroît les risques d'interventions dispersées et réduit les impacts socio-économiques du projet.

- Les interventions sont souvent confiées à des opérateurs qui, parfois, ne peuvent remplir certaines fonctions spécifiques. La gestion des crédits est souvent confiée à des ong ou organismes qui n'ont pas l'expertise requise. De même, les résultats sont décevants pour le travail de renforcement des capacités de gestion des communautés villageoises.

- Le volet gestion et entretien des équipements est faiblement pris en compte dans la démarche générale du FID. Aucun mécanisme financier ni de structures de suivi ne sont envisagés pour appuyer les communautés et les collectivités à assurer convenablement cette fonction.

-Le projet AGETIPA.

A l'origine, il s'agit d'un projet de Voiries Urbaines d'Antananarivo, opérationnel depuis 1994 pour une durée de trois ans ayant pour but de démontrer l'efficacité et la rapidité d'un système de maîtrise d'ouvrage délégué pour assurer la gestion et l'entretien des travaux d'infrastructures.

Une agence d'exécution, l'AGETIPA, a été créée pour mettre en œuvre des programmes de travaux pour le compte de l'administration, créer des emplois et développer des PME et améliorer les conditions de vie des populations.

Le projet AGETIPA, opérationnel depuis 1994, vise des impacts immédiats et durables. En deux ans d'activités, il a créé 3.600 emplois directs pour la réhabilitation de 81 km de rues, 50 km de trottoirs, 60 km de caniveaux et la réfection de 16 escaliers et ruelles piétonnières. Deux marchés ont été réhabilités.

La réussite du système tient aux procédures de transparence de gestion des fonds et à la rapidité d'exécution des travaux ayant des impacts visibles. Ce succès a poussé le Gouvernement à étendre ce système à quatre autres villes : Mahajanga, Toamasina, Antsiranana et Antsirabe.

Certains problèmes résident dans l'exécution des travaux sans tenir compte des contraintes d'aménagement urbains supplémentaires comme le parking et les trottoirs. De plus, des mesures ne sont pas prises pour l'entretien et la gestion des équipements.

-Le projet Micro-réalisations BIT/PNUD/FENU.

Ce projet, dans les domaines des micro-réalisations créateurs d'emplois temporaires, de la micro-finance avec *Entreprendre à Madagascar (AEM)* a permis d'atteindre un impact certain sur le développement des micro et petites entreprises et dans l'appui aux groupements de femmes.

Depuis 1995, le projet Micro-réalisation a mis en place trois antennes dans le Sud dans le cadre du projet « Fonds de développement local de lutte contre la pauvreté dans le Sud » pour une durée de trois ans.

1,5 millions \$ d'investissements ont été octroyés par le FENU. Deux années après, 39 micro-projets ont été réalisés pour un montant d'environ 750.000 \$. Les deux tiers d'investissements ont concerné les écoles et les centres de santé. Seulement 3% ont été réservés aux activités productives.

-Le Projet FED.

L'Union Européenne intervient dans le domaine de la sécurité alimentaire. Il est opérationnel depuis 1996. Elle intervient également dans le développement agricole et des infrastructures économiques.

-Le projet PNUD/FAO.

Dans la région de Toliara, le projet pêche a pour objectif d'apporter un appui aux pêcheurs traditionnels pour réaliser des actions permettant d'améliorer leurs conditions de vie et de contribuer à l'augmentation des revenus. Au titre du micro-crédit, il fournit en location-vente des engins de pêche.

-La Coopération française mène des actions de lutte contre la pauvreté à travers divers programmes : Fonds Social de Développement (FSD), Initiatives de Quartiers (PAIQ), Education à la vie familiale (EVF) en partenariat avec le FNUJAP, PAISE ,etc..

-Les coopérations allemande, canadienne, suisse et américaine interviennent également dans des domaines de lutte contre la pauvreté, notamment dans l'éducation, la santé, les infrastructures économiques et de base et dans la protection de l'environnement.

A.1.2. Limites et obstacles à ces projets.

Les impacts des micro-projets restent limités du fait de l'absence de vision stratégique dans la zone d'intervention. Les réalisations se font sur demandes des bénéficiaires sans aucune stratégie de recherche de synergies entre les actions ni de création d'un tissu local de développement susceptible de générer une dynamique d'accumulation locale. Or, la création seulement d'infrastructures sociales n'engendre pas le développement des localités.

Les impacts les plus visibles de tous les projets engagés sont les emplois permanents et temporaires créés et les solutions d'urgence concernant la malnutrition ou les catastrophes naturelles. Ces expériences restent limitées à des zones géographiques déterminées.

Jusqu'à présent, tous les programmes s'inscrivent plus dans une stratégie de mesures d'accompagnement à des politiques macro-économiques (effets pervers du PAS, effets négatifs des catastrophes naturelles, ...) que dans une perspective de solutions durables au problème d'aggravation de la pauvreté.

Toutes les actions entreprises n'ont pas réussi à renverser la tendance de dégradation de la qualité des services sociaux et la baisse du niveau de vie des populations.

Certains projets répondent à une préoccupation d'emploi temporaire et de formation de PME en milieu urbain, alors que la pauvreté de masse touche le monde rural.

Pour tous les projets initiés, l'approche participative et le renforcement d'organisation des communautés de base dans la mise en œuvre des investissements et leur valorisation n'ont pas été sérieusement pris en considération pour assurer la pérennité des solutions apportées aux problèmes de sous-équipement.

Pour tous ces projets, la démarche de mise en œuvre des investissements ne s'appuie pas sur une approche de programmation locale où les effets sont recherchés dans le cadre des programmes locaux et régionaux.

Les principales contraintes qui entravent la lutte contre la pauvreté sont :

- la faible croissance économique restée en dessous du taux d'accroissement démographique ;
- l'absence d'un secteur privé compétitif, surtout au niveau de la micro et petite entreprise ;
- les difficultés d'accès à la terre ;
- l'absence d'un cadre approprié de concertation de l'ensemble des intervenants ;
- le poids des coutumes et traditions qui ralentissent le rythme des changements de comportement face à l'innovation, les capacités d'épargne et d'investissement ;
- le faible niveau d'équipement et l'analphabétisme en milieu rural ;
- les dévaluations successives de la monnaie malgache pesant sur la compétitivité des produits locaux ;
- les catastrophes naturelles (cyclones, sécheresse, sauterelles, maladies) qui accentuent la vulnérabilité des populations les plus pauvres ;
- le manque de données fiables et actualisées ;

La principale institution chargée de la collecte et de l'analyse des données est l'Institut National de la Statistique (INSTAT), qui a réalisé les grandes enquêtes nationales. Le Rapport National sur le Développement Humain 1999 donne des statistiques désagrégées par genre.

Les structures rattachées au Ministère de la Recherche Scientifique (CIDST et PENSAN), du Plan (UPD), de l'Enseignement Supérieur (Universités) du travail, de l'Enseignement technique et professionnel ONCE et de la justice analysent et/ou collectent les données sur les femmes.

En dehors des quelques cas cités, les données collectées par des différents services sectoriels et utilisées par les planificateurs et les décideurs ne sont pas ventilées par sexe. Il n'y a pas d'approche systématique des données selon le genre.

De ce fait, les planificateurs et les décideurs ne disposent que de très peu d'indicateurs adéquats sur la situation des femmes; que ce soit pour la formulation des politiques ou pour l'allocation des ressources. A ce sujet, il faut souligner l'importance de l'effort entrepris lors de l'élaboration du Rapport National sur la Développement Humain qui utilise des indicateurs très utiles pour appréhender une partie de la réalité des relations de genre.

Les interactions multiples entre pauvreté, nature de croissance, dégradation du milieu naturel, évolution démographique, niveau de couverture des services sociaux, capacité de participation de la société civile, capacité de gestion de l'Etat et la gestion de l'économie imposent le choix de stratégies alternatives qui s'inscrivent dans la droite ligne de la Politique Nationale de Lutte contre la Pauvreté initiée par le gouvernement et consignée dans la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté et dans le Document Cadre de Politique Economique (DCPE).

A.2.LE DOCUMENT CADRE DE POLITIQUE ECONOMIQUE (DCPE)

Ce document constitue le premier document original qui se conforme aux objectifs stratégiques de Beijing en préconisant la restructuration des dépenses de l'Etat afin de soutenir la croissance : les dépenses publiques seront réorientées pour lutter contre la pauvreté par l'effort d'éducation primaire, de santé de base et de sécurité publique et pour permettre aux plus démunis- en majorité, les femmes - de participer au développement du pays.

A travers ce programme, le Gouvernement entend mener, de septembre 1996 à 2000, une lutte vigoureuse contre la pauvreté. Pour cela, l'Etat se retire des activités commerciales de biens et services pour se consacrer à promouvoir un environnement macro-économique favorable et améliorer le fonctionnement des services publics.

Les investissements dans les secteurs sociaux (santé de base, éducation primaire, sécurité publique) seront considérés comme prioritaires.

Les actions complémentaires de lutte contre la pauvreté incluent la réhabilitation des réseaux routier et agricole, le développement d'une politique foncière adaptée et la mise en œuvre des programmes de sécurisation foncière, l'accès des agriculteurs, des artisans et des commerçants à l'épargne et au crédit mutualiste et bancaire, la promotion des micro/entreprises et des groupements professionnels et d'intérêt économique commun. Le Gouvernement reconnaît l'efficacité de catalyser les actions des associations et des ONG.

En conformité avec le DCPE, le Gouvernement a manifesté sa volonté de lutter contre la pauvreté à travers les discours/programmes des Premiers Ministres qui se sont succédés.

La réalisation de diverses études et enquêtes sur la pauvreté a abouti à la formulation d'une Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté en 1997 (SNLCP).

A.3. LA STRATEGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE.

En vue d'assurer une cohérence entre les principales orientations macro-économiques et sectorielles du DCPE et les impératifs de la lutte contre la pauvreté, le Gouvernement a lancé un processus d'élaboration d'une Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté (SNLCP) et d'un Programme National subséquent (PNLCP).

La Cellule Technique Opérationnelle mise en place en septembre 1996 pour leur élaboration comprend deux femmes membres d'associations féminines, dont la présidente nationale du Comité de Concertation et de Coordination des Associations et ONG/Femmes de Madagascar (FC3M/DRV), également Chef de la délégation malgache ONG présente à la Conférence de Beijing.

Le document relatif à la Stratégie est validé en juin 1997. La Stratégie est multidimensionnelle. Elle pose l'homme au centre du développement.

Elle constitue le second document original qui répond aux préoccupations de Beijing en ce que, d'une part, les statistiques font référence à des données désagrégées par genre, et d'autre part, la promotion économique, sociale et politique de la femme constitue un axe de la stratégie.

Les principales orientations résident dans :

- le renforcement des pouvoirs de décision des femmes dans la vie communautaire (villages, quartiers, etc...), locale, régionale et nationale à travers des appuis à leurs initiatives et à leurs organisations, sur le plan socio-économique, politique et culturel,
- l'accroissement des opportunités d'amélioration des revenus en appuyant les activités productives en leur ouvrant des lignes de crédit spécifiques,
- la promotion des activités d'alphabétisation fonctionnelle et de formation, surtout en milieu rural,
- la révision de la réorientation des stratégies, des politiques et des programmes nationaux et sectoriels dans une perspective égalitaire où les femmes participent à toutes les prises de décisions, où leurs besoins et leurs problèmes sont pris en compte, d'après les directives de la Quatrième Conférence Mondiale sur les femmes de Beijing 1995, y compris celles qui ont trait à la gestion macro-économique, à l'ajustement structurel, à la fiscalité, à l'investissement, à l'emploi, au marché et à tous les secteurs de la sphère économique.

A.4. LE PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE (PNLCP). (PROJET MAG/97/008/A/01/99 – REDUCTION DE LA PAUVRETE)

D'une manière générale, le programme du Gouvernement accorde jusqu'ici peu de place à la femme, malgré son adhésion aux résolutions de la Conférence de Beijing ainsi que les dispositions de la Constitution d'avril 1998 qui affirme l'égalité entre l'homme et la femme.

La vision du Développement Humain Durable (DHD) est que, sans croissance économique, il n'y a pas de développement, mais cette croissance doit être au service de l'épanouissement des individus, d'où l'association entre emploi et productivité.

Le PNLCP rentre dans le cadre de l'opérationnalisation de la SNLCP, qui prend en compte les principes et la démarche du DHD.

L'objectif de développement du PNLCP vise, à court et moyen terme, la réduction de la pauvreté dans ses formes les plus extrêmes et à plus long terme son éradication et ce, en améliorant les revenus et le cadre de vie des populations rurales et urbaines dans une perspective de développement humain durable.

Il privilégie les populations les plus démunies dont les femmes du fait de leur statut marginalisant leur rôle économique et social dans la société.

Il prévoit que la répartition de la croissance devra être équitable entre les individus, sans aucune discrimination, pour qu'ils soient en mesure de bénéficier de l'égalité des chances.

Le sous-programme 1 place l'agriculture comme base de l'économie. Afin d'améliorer l'accès des pauvres – constitués de femmes, en majorité – à la nourriture, le Gouvernement a décidé comme perspective de formuler et de mettre en œuvre dans le cadre d'un Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSAE) toutes les activités liées à la sécurité alimentaire.

Le sous-programme 2 relatif à la valorisation des services sociaux de base et à l'amélioration du cadre et des conditions de vie est axé aux problèmes et aux réponses concernant le sous-équipement, les infrastructures sanitaires, éducatives et socioculturelles et l'accès à l'eau.

La mise en valeur des ressources halieutiques, l'accès aux services sociaux de base et la mise en valeur des ressources en eau dans la région du Grand Sud, identifiée comme la région la plus pauvre du pays, représentent les perspectives retenues à ce niveau.

Le sous-programme 3, dont l'objectif est le renforcement des capacités des ressources humaines des populations et de l'Etat, entreprendra des actions à travers cinq composantes dont la promotion économique et sociale de la femme.

Le financement du PNLCP est évalué pour la première année à des ressources nécessaires s'élevant à 1.198,60 milliards de francs malgaches et sur neuf ans, à des ressources nécessaires de 10.109 milliards de francs malgaches.

Les mécanismes institutionnels d'exécution, de suivi et d'évaluation étant en cours de finalisation, le PNLCP n'est pas encore opérationnel.

A.5.LE PROJET PILOTE MICROSTART (PROJET MAG/98/002/A/O1/99)

Le PNLCP prévoit une composante Micro-crédit .

Les objectifs de ce projet MicroStart que le gouvernement a mis au point avec le PNUD, par son impact sur la réduction de la pauvreté, sont conformes au PNLCP.

Le projet MicroStart constitue le troisième document original répondant aux objectifs stratégiques de Beijing, en ce que, d'une part, il facilite l'accès des populations les plus pauvres,

dont les femmes, aux crédits et à l'épargne et d'autre part, en ce qu'il institue des filets de sécurité.

Elaboré en avril 1998, il se situe comme une perspective à mettre en œuvre par le Ministère des Finances et de l'Economie pour une période triennale.

Un budget de 1.610.000 \$EU est prévu pour la réalisation du projet MicroStart.

Il complète les actions en cours dans le domaine de la micro-finance.

L'intervention des ONG locales et des bailleurs dans le domaine de la micro-finance a été importante depuis plusieurs années. Ces projets sont toujours opérationnels.

A.5.1. La Banque Mondiale.

Le Projet d'Assistance Technique en Finance Rurale (PATFR) de la Banque Mondiale, programme pilote visant à fournir un appui financier aux programmes de micro-finance en milieu rural, a été établi en 1994 et a un budget de 4 millions \$.

Sa mise en œuvre a été assurée par l'Association de Développement du Mouvement Mutualiste d'Epargne et de crédit (ADMMEC). Ce projet a été prolongé jus qu'en décembre 1997, mais le succès de cette institution a été remis en cause.

Des séminaires de formation et de coordination ont été organisés sur le thème de la gestion financière.

A.5.2. L'Union Européenne.

L'Union Européenne a mis 14 milliards FMG à la disposition des programmes à titre de crédit au taux privilégié. 4 milliards ont été tirés de ce fond jusqu'à présent. Elle a aussi financé le FERT et le CIDR, ainsi que le financement du programme ADEVA pour la promotion des artisans. Ce dernier programme a un volet de crédit de 750.000 ECU.

L'ONG française FERT a établi un réseau de mutuelles de crédit composées de 86 Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole Mutualiste (CECAM). Il a 9.000 membres et 5.500 prêts à recouvrir pour une valeur de 4 milliards. Vers fin 1997, les portefeuilles devraient doubler.

A.5.3. La Coopération Française.

La Coopération française est le principal bailleur d'ADEFI jusqu'à hauteur de 8,5 millions de FF. Le programme prendra fin vers mi-1999.

L'Association pour le Développement et le Financement (ADEFI) a été créée en 1995. Elle constitue l'une des parties d'un programme composé de trois volets dont l'IREDEC. Le programme opère à Antsirabe et à Antananarivo. La clientèle/cible est en majorité des micro/entrepreneurs. Il compte 650 clients et représente 1 milliard de francs malgaches à recouvrir.

La CFD finance une partie des opérations du CIDR et va encore durer quatre années. Elle finance FERT jusqu'à concurrence de 5 millions de francs français. Il est utilisé pour couvrir les coûts opérationnels, l'assistance technique et le capital de prêt à Morondava. Ce projet a commencé en 1995 et a pris fin en avril 1998.

Les associations d'Épargnes et de crédit Autogérées (AECAS), un programme CIDR dans le nord de l'île, étaient établies en 1990. Il est opérationnel à Marovoay. Jusqu'au 31 décembre 1996, 38 AECAS ont été créées. Elles représentent 1.845 membres dont 38% de femmes. 3238 emprunts ont été déboursés avec un total de 419 millions de francs malgaches.

Le programme Vola Mahasoa est établi par l'ONG française CIDR en 1990. Il est opérationnel dans la région de Toliara. Avec ses 2.000 prêts, il planifie d'atteindre d'ici à 5 ans 7.000 emprunts actifs. Il offre des prêts sur la base de la famille et oblige les époux et épouses à venir aux réunions de prêt. Les prêts sont déboursés suivant un modèle de solidarité de groupe à travers lequel sept à douze familles du même village contractent des emprunts simultanément. Elles s'engagent solidairement et acceptent que chacune sera tenue responsable de l'emprunt de l'autre.

Contrairement aux autres programmes, Vola Mahasoa ne présente aucune attirance pour devenir une mutuelle de crédit et d'épargne.

A.5.4. LE B.I.T.

Le BIT envisage de financer la restructuration de l'Association de Développement du Mouvement mutualiste d'Épargne et de crédit (ADMMEC). Le financement sera de 1,4 million de\$.

A.5.5. Les interventions des ONG locales dans le secteur de la micro/finance.

Ces programmes sont FERT avec le réseau CECAM, le Développement International Desjardin (DID) avec le réseau OTIV, WOCCU avec TIAVO, ADEFI, CIDR AVEC Vola Mahasoa et AECA, et le partenariat APEM/SIPEM.

Cinq de ces programmes sont opérationnels dans les régions rurales.

Tous les programmes de micro/finances fonctionnent dans des structures juridiques pas encore bien définies. Aucun n'est axé sur les femmes, malgré une clientèle féminine de 40%. Certains comptent développer des produits focalisés sur des femmes.

Le DID, ONG canadienne, a commencé ses actions en 1992 dans les régions de la Côte Est et du Lac Alaotra. Il existe 36 caisses Ombon-tahiry Ifampisamborambola Vola (OTIV) représentant 7.000 clients avec 3 milliards à recouvrir. Le coût total annuel est estimé à 700.000\$. Dans les cinq années à venir, le programme projette de s'étendre dans le nord et le nord-est. DID compte développer un programme de micro-crédit s'adressant exclusivement aux femmes. DID espère que le produit répondrait aux besoins des femmes rurales et augmenterait le nombre de femmes actives dans le réseau.

Le programme du Conseil Mondial de la Mutuelle du Crédit (WOCCU) a été établi en novembre 1995 autour de la région de Fianarantsoa.

Depuis février 1997, WOCCU a établi 14 mutuelles d'épargne et de crédit et 6 associations d'épargne représentant un total de 1482 membres. Les prêts à recouvrir s'élèvent à 7,2 millions de francs malgaches. Ce programme n'a pas la même vision et force que FBRT et DID. Ceci est dû à un financement incertain.

Le programme SIPEM constitue l'autre programme urbain avec ADEFI. Il est à présent une société à responsabilité limitée. SIPEM bénéficie du financement de l'ONG française SIDI.

Tous les prêts de IPEM sont débloqués par l'APEM, une ONG locale établie par le Groupement des Entreprises Malgaches (GEM). <il met en œuvre un programme de crédit dans la région urbaine d'Antananarivo. Ils ont actuellement 160 prêts actifs pour une valeur de 860 millions de francs malgaches.

SIPEM a besoin de soutien technique pour consolider sa méthodologie, former son personnel et développer des systèmes internes adéquats.

L'injection de capital de MicroStart renforcera ses activités.

Quelques petites institutions commencent à développer des programmes de micro-finances. Telle l'ONG AINA créée par des volontaires malagasy d'Antananarivo. De telles institutions sont handicapées par le manque de fonds.

Deux autres programmes sont en vue à réaliser dans le Sud avec un financement de l'Union Européenne par le biais de l'IRAM, un cabinet de conseils français.

Le Projet MicroStart aura un impact sur les plus défavorisés, incluant les femmes et les enfants, par conséquent dans la lutte contre la pauvreté à travers une augmentation des revenus des familles des micro-entrepreneurs, la réduction de risque financier au niveau de la famille grâce à une gestion de trésorerie améliorée et la création de filets de sécurité pour la famille à travers l'accumulation d'épargne monétaires.

Les modalités d'exécution du projet microStart prévoient que les Institutions financières (IFM) du projet seront responsables pour s'efforcer de développer la portée des services financiers à une majorité importante de micro-entrepreneurs à faible revenu, de préférence aux femmes.

Malgré ces différents programmes, les femmes accèdent plus difficilement au crédit que les hommes. Les obstacles ne sont pas de nature juridique car la législation ne contient aucune disposition discriminatoire en fonction du sexe.

Les contraintes et les problèmes qui font obstacle à l'accès d'un plus grand nombre de femmes au crédit sont principalement :

- l'insuffisance de la garantie, liée à la surface financière faible de la plupart des femmes,
- le faible niveau d'instruction de la majorité des femmes, face à la complexité des procédures et à la rigidité des conditions exigées par les institutions bancaires,
- le manque d'informations, et notamment la méconnaissance de diverses institutions,

-les normes et attitudes sociales en la matière : selon une opinion répandue, le pouvoir d'engager le ménage pour un crédit devrait être réservé aux hommes . S'y ajoute la réticence des institutions bancaires à accorder des crédits aux femmes, en raison des mêmes préjugés sexistes.

Les données recueillies auprès de la Banque BTM indiquent qu'en 1993, seulement 17,64% des bénéficiaires des crédits étaient des femmes contre 63,36% d'hommes. La BFV, quant à elle, a accordé deux fois plus de crédits aux hommes qu'aux femmes. Les résultats de l'EPM indiquent également que pendant la même année, seulement 0,2% des femmes qui sont opérateurs d'entreprises non agricoles ont pu obtenir un prêt bancaire, contre 0,4% pour les hommes (Cf. EPM, Analyse thématique Femmes et Développement,p.7).

A.5.6.LA POLITIQUE NATIONALE DE POPULATION.

Le gouvernement a formulé une Politique Nationale de Population pour le développement Economique et Social (PNPDES), adoptée par la loi n° 90-030 du 19 décembre 1990.

Les objectifs globaux sont :

- de lever les obstacles d'ordre économique, social et politique qui empêchent la population -d'assumer correctement son rôle d'artisan et de bénéficiaire du développement,
- de réduire le taux de morbidité et de mortalité, en particulier celles des mères et des enfants,
- et de réduire le taux de fécondité.

La PNPDES n'a cependant pas été mise en oeuvre de manière effective.

Le Programme National de Population (PNP) constitue la traduction opérationnelle du PNPDES.

Ce programme constitue le quatrième document original qui se conforme aux objectifs stratégiques de Beijing.

Elaboré en partenariat avec le FNUAP, sa mise en oeuvre a été approuvée par le Décret n°97-031 du 22 janvier 1997, complété par le Décret n° 97-178 du 02 octobre 1997.

Elle est placée sous l'autorité du Ministère de la Population, de la Condition de la Femme et de l'Enfance, en collaboration avec le Ministère chargé du Plan.

Les objectif suivants ont été adoptés :

- maîtriser les composantes de la croissance démographique en vue d'un développement durable et équilibré,
- assurer l'accès aux services sociaux- de bas des populations urbaines et rurales,
- assurer la protection des groupes vulnérables dont les femmes et les familles déshéritées,
- favoriser la participation communautaire et le dialogue social,
- lutter contre la pauvreté,

- et promouvoir la capacité interne de mobilisation des fonds pour la pérennisation des actions de développement.

Il n'y a pas encore d'actions concrètes de mise en œuvre du PNP, en dehors des actions sectorielles menées hors de ce cadre.

L'inscription du PNP au PIP de 1998 est déjà réalisée. Une stratégie nationale d'IEC/Plaidoyer pour le PNP a été élaborée. La contrainte principale dans la mise en œuvre du PNP est liée au contexte socio-politique qui prévaut ces dernières années. Les remaniements et la mobilité du personnel ont allongé les délais de prise de décision par les hauts responsables.

Le PNP a le mérite de prendre en compte les valeurs culturelles malgaches. La stratégie est basée sur un processus participatif.

La composante Genre est transversale à la majorité des projets approuvés par le FNUAP au titre de son 3ème et 4ème programmes. On peut citer le projet MAG/95/PO4 sur la mise en œuvre de la politique de population, le projet MAG/95/PO2 sur le pré-projet Jeunes et Population, le projet MAG/97/PO3- IEC/PF, le projet MAG/97/PO2 sur la promotion de la santé de la reproduction des jeunes à Madagascar.

Le secteur Femmes, Population et Développement a bénéficié d'une allocation de 1.023.928 \$ pour la durée du programme, incluant un fonds additionnel de 423.928 \$ attribué en raison de la prolongation du programme d'une année.

Le projet MAG/93/PO2 sur l'éducation à la vie familiale d'appui à l'auto-emploi des femmes s'inscrit dans le cadre du programme 1993-1997. Il a requis la participation du gouvernement pour 227.800.000 FMG et une contribution du FNUAP de 559.588 \$.

Le projet a eu comme objectif final de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de travail ainsi que celles de leur famille.

Le quatrième programme d'assistance du FNUAP, se situant dans la perspective de 1999 à 2003, comprend des projets de renforcement des capacités techniques en approche genre des ONG et de la structure chargée de la promotion de la femme aux niveaux central et régional, ainsi que des appuis techniques et financiers à la création des cliniques juridiques assurant des services d'assistance juridique gratuite aux femmes.

A ce titre, ce quatrième programme d'assistance à la PNP est conforme aux objectifs spécifiques de la Conférence de Beijing en ce qu'il prévoit l'accès des femmes pauvres à des services juridiques gratuits et en ce qu'il met au point des méthodes tenant compte des spécificités de chaque sexe.

A.6. LE PROGRAMME D'ACTION NATIONAL POUR LA PROMOTION DE LA FEMME (PANPF)

A.6.1. Le Programme d'Action National pour la Promotion de la Femme (PANPF) issu de l'Atelier de formulation du 4 et 5 mars 1998, se conformant aux objectifs stratégiques de la

Conférence de Beijing et au Programme du Gouvernement sur la Gouvernance et les politiques publiques d'octobre 1997, a pour objectifs généraux :

- de favoriser et d'encourager la pleine participation des femmes au processus de développement,
- d'accroître le pouvoir de décision des femmes à tous les niveaux,
- d'intégrer les questions de genre dans tout programme ou projet de développement,
- de créer un environnement favorable à l'intégration de la femme pour un développement humain durable,
- de réduire les niveaux de morbidité et de mortalité, en particulier celle des mères et des enfants,
- de maîtriser la fécondité afin de parvenir à un taux d'accroissement de la population compatible avec la réalisation des objectifs socio-économiques de la nation,
- assurer l'accès aux services sociaux de base des populations urbaines et rurales à leur contexte démographique,
- d'assurer la protection des groupes vulnérables notamment les femmes, les filles et les fillettes,
- de favoriser la participation communautaire et le dialogue social,
- de lutter contre la pauvreté,
- de favoriser l'accès à l'éducation, l'information et la formation des populations, en vue d'une autonomie, d'un épanouissement physique, intellectuel, moral et artistique de la personnalité de l'individu dans la pleine jouissance de sa liberté,
- et d'enrayer la spirale de dégradation de l'environnement et d'utilisation irrationnelle des ressources naturelles.

Les organes d'exécution est la Direction Générale et la Direction de la Condition Féminine du Ministère de la Population, de la Condition Féminine et de l'Enfance.

Les acquis en 1998-1999 concernent des activités de développement, de renforcement institutionnel, d'information/plaidoyer et d'accès aux services de base :

- tenue de six ateliers régionaux au titre de promotion des Groupements d'intérêt économique, mise en place d'activités génératrices de revenus pour les femmes en milieu rural et urbain, création d'un espace métiers,
- formation en approche genre, en informatique, en gestion, en encadrement
- formation d'éducateurs de rues et de centres sociaux, de responsables d'ONG, d'handicapés, mise en place de la Commission nationale de la population
- vulgarisation de CEDAW et des résolutions de Beijing,
- formation aux plans d'action pour la lutte contre le SIDA, etc...

A.6.2. La Politique de la Direction de la Condition Féminine en matière d'Intégration de la Femme au Développement et d'Egalité des sexes.

Elaborée en 1997, venant en substitution des Stratégies et Plan National d'Action pour la Promotion des Femmes dans le Processus de Développement mis au point en 1994 par le Secrétariat d'Etat à la Population sous l'égide du PNUD, elle constitue un document original conforme aux objectifs stratégiques de la Conférence de Beijing, en ce qu'elle adopte une perspective égalitaire dans les conceptions et les réalisations des programmes à tous les niveaux.

Elle a pour objectifs :

- d'encourager les initiatives individuelles et communes des associations ou des groupements de base, faire preuve de réceptivité à leur égard et les appuyer,

- d'encourager l'élimination de la discrimination faite aux femmes,
- d'encourager et appuyer les politiques et les activités des partenaires de la Direction de la Femme aussi bien sur le plan national qu'international, qui leur permettent d'intégrer efficacement à leurs activités de développement les questions touchant les rôles masculins et féminins,
- de renforcer les capacités institutionnelles, à commencer par la Direction de la Femme et les partenaires afin que les questions touchant les rôles masculins et féminins soient pleinement intégrés à ses politiques, programmes, projets et activités,
- d'aider les partenaires à exprimer leurs préoccupations relatives aux questions touchant les rôles masculins et féminins en matière de développement,
- et de favoriser l'accès des femmes au crédit dans des conditions équitables au même titre que les hommes en renforçant les institutions d'appui à la création d'entreprises, y compris les mécanismes de crédit mutuel et les formules non traditionnelles de crédit ainsi que l'instauration de nouveaux rapports avec les institutions financières.

Ainsi, un Forum national sur la promotion des filles et des femmes en approche genre a été organisé par la Direction de la Condition Féminine en 1997 et des ateliers de vulgarisation des résultats.

Une formation en plan d'affaires et en management a été organisée sous l'égide de la DF dans le cadre du Renforcement institutionnel en technologie en Afrique francophone (PRIMTAF).

A.6.3. L'intégration du concept Genre dans les programmes.

La Constitution du 08 avril 1998 dispos en son article 8 que les nationaux sont égaux en droit et jouissent des mêmes libertés fondamentales protégées par la loi sans discrimination fondée sur le sexe. Elle inscrit dans son Préambule la Convention sur l'Élimination de Toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes (ratifiée en 1988) en la considérant comme faisant partie intégrante de son droit positif.

Le Ministère des Finances a en charge la mise en œuvre du projet MicroStart.

Au Ministère de la Justice :

Quelques textes reflètent encore des problèmes. L'homme et la femme jouissent de droits différents dans trois principaux thèmes : l'individualisation de la personne (nom, nationalité, domicile,...), les droits et obligations entre époux (puissance paternelle) et le régime des successions : l'article 83 de la loi n° 68-012 du 04 juillet 1968 relative aux successions prévoit que les cohéritiers peuvent convenir de la possibilité pour les héritiers de sexe féminin de recevoir leur part de la succession sous forme d'une somme d'argent.

Cette disposition favorise l'exploitation de l'ignorance de leurs droits par les femmes. Le risque est d'autant plus grand que, dans certaines régions, on n'accorde à la femme aucun droit sur la terre ancestrale. Son abrogation est en étude au Ministère de la Justice. D'autres textes tenant compte du genre y sont aussi en étude.

Le Ministère de la Culture et de la Communication a entrepris une étude sur les femmes en 1997. L'objectif était de mieux cerner l'impact des programmes nationaux diffusés à l'antenne de la radio nationale sur les cibles et de constituer une banque de données. L'enquête est encore opérationnelle.

La mise en œuvre de la promotion de la Femme au sein du Ministère de la Culture se traduit par des ateliers périodiques de concertation et d'information avec l'association Dinika sy Rindra ho an'ny Vehivavy.

Au niveau du Ministère de l'Aménagement et du Territoire, un projet de lutte contre pauvreté urbaine et périurbaine a été réalisé dans la région de Fianarantsoa et de Toliary.

Le projet AGEREF, politique en matière de logement se traduisant par « un ménage=une parcelle » est en étude.

Le projet Plaine d'Antanativo a pour objectif la maîtrise foncière de façon à permettre l'accès facile des nationaux à la propriété.

A.6.4. PROJET « GOUVERNANCE ET POLITIQUES PUBLIQUES POUR UN DHD ». (PROJET MAG/97/007)

Ce programme de gouvernement, approuvé en octobre 1997, est une contribution à la mise en place d'un système de bonne gouvernance visant le relèvement du niveau de vie de la population malgache.

L'un des objectifs-cibles du programme consiste au renforcement de la capacité de la société civile dans ses fonctions d'animation civique et d'intermédiation en développant les approches participatives en vue de créer les meilleures conditions de promotion du DHD.

L'un des résultats attendus est l'élaboration du statut de la femme ainsi que la concrétisation des pouvoirs de la femme dans la vie économique et sociale.

Dans cette optique, ce programme constitue un document original qui répond aux objectifs stratégiques de la Conférence de Beijing.

Les activités correspondantes sont :

- réviser et au besoin concevoir des textes législatifs créant un cadre juridique favorable à la participation des femmes à la vie économique, politique et le diffuser largement,
- organiser des modules de formation spécifiques et d'information sur les textes législatifs destinés à des entités déterminées s'occupant de la promotion et de l'encadrement des femmes sur le plan politique et économique,
- étudier les outils et techniques appropriés de financement des initiatives économiques et sociales des femmes,
- concevoir des programmes de formation en matière de gouvernance et de participation à la politique, puis organiser des séminaires de formation ainsi qu'une campagne de sensibilisation pour renforcer les capacités d'intervention des femmes dans les sphères de décision et dans la vie politique au niveau local, régional et national,
- offrir une assistance technique et matérielle aux organisations nationales chargées particulièrement des intérêts et de la promotion des femmes afin d'améliorer leur participation effective dans la vie professionnelle, économique et politique.

La mise en œuvre de ces activités est sous la responsabilité de la Direction Générale du

Ministère du Ministère de la Population, de la Condition Féminine et de l'Enfance., à travers le PANPF.

La contribution du PNUD à la réalisation du programme « GOUVERNANCE » totalise 8.283.000 USD.

A.7.LES PROGRAMMES DES ASSOCIATIONS ET ONG

Les ONG de femmes jouent un rôle de premier plan dans la promotion de la femme à Madagascar en faisant évoluer les mentalités à leur sujet, en permettant aux femmes de jouer un rôle plus important sur la scène publique comme sur la scène privée, en restant à l'écoute des femmes défavorisées, etc. En outre, elles sont arrivées à mobiliser l'opinion et l'administration pour qu'elles s'occupent de ces questions.

On estime qu'il existe plus de 200 ONG féminines. Elles sont de taille variable, et l'origine socio-économique de leurs membres, leurs activités, leurs buts peuvent être très divers.

Les paragraphes qui suivent ne décrivent pas toutes ces ONG dont seulement les principales ont été retenues.

A.7.1. L'ONG Dinika sy Rindra ho an'ny Vehivavy.

L'ONG FC3M/DRV a été créée le 9 avril 1995. Elle est l'une des organisations féminines les plus importantes et les plus présentes à Madagascar et œuvre pour la promotion de la femme dans divers domaines.

Elle lutte contre la discrimination à l'égard de la femme et pour l'égalité de la représentation à tous les postes politiques et publics.

La délégation malgache à la Conférence de Beijing a été conduite par la Présidente du Comité de Concertation et de Coordination des Associations et des ONG/Femmes de Madagascar (FC3M/Dinika sy Rindra ho an'ny Vehivavy « DRV »).

Dès 1996, la DRV élabore son Plan d'action quadriennal dans l'application des recommandations et des résolutions de Beijing et son Programme quadriennal de mobilisation à moyen terme des femmes malgaches pour leur accès aux postes de décision dans tous les domaines et dans la sphère politique en particulier.

Les dix axes prioritaires du Plan d'action quadriennal sont :

- la promotion d'une image positive de la femme malagasy,
- pour la citoyenneté, la démocratie, la démocratie, les prises de décision sur le plan politique,
- application et optimisation de Beijing,
- la poursuite et l'intensification des actions menées en faveur de l'approche genre et développement « GED »,
- la professionnalisation et genderisation des associations médiatiques, et des femmes en particulier,
- pour le développement, la lutte contre la pauvreté, la sauvegarde de l'environnement, la sécurité et la santé,

- des actions renforcées pour l'application des droits de la femme, de la fillette et de la jeune fille,
- la promotion des activités génératrices de revenus (AGR), des micro-projets, des petites et moyennes entreprises PME),
- l'autonomie fonctionnelle et la professionnalisation des associations et ONG/Femmes,
- et la promotion d'un partenariat véritable et efficace entre le comité et les pouvoirs publics, entre le comité et les partenaires bilatéraux/multilatéraux.

Le rapport d'activités sur l'axe d'action « genre et développement » pour la période 1994-1998 fait état de réalisations concrétisées sous cinq formes d'activités spécifiques, à savoir :

La sensibilisation et la formation des femmes/hommes au sein et en dehors du comité à l'approche genre, la poursuite permanente de recherches historiques, anthropologiques, socio-économiques, juridiques et culturelles sur la situation de la femme malgache u niveau national et u niveau régional, la capitalisation et l diffusion sous des formes multiples des résultats des interventions et des recherches, la mise en place et le fonctionnement d'une cellule d'expertise en approche genre et la mise en place et l'exploitation d'une banque de données « genre et développement ».

Des séminaires régionaux ont été organisés sur le genre, la communication et l femme rurale, sur l'approche genre : concepts, méthodologie pour les activités de développement dans le monde rural.

A.7.2. FONG Confédération des Associations « Femmes et Développement » (CAFED)

Elle a été créée le 10 janvier 1993 à la suite d'un colloque national organisé par le Ministère de la Population en partenariat avec l'UNICEF.

Elle est la deuxième ONG féminine du pays par ordre d'importance et compte 80 fédérations implantées dans le pays.

Il s'agit d'une organisation féminine non politique gérée par des bénévoles. Elle œuvre pour l'émancipation des femme et son bien-être, son intégration au processus de développement et apporte un appui technique et institutionnel à des associations de femmes à vocation économique. Elle participe à la promotion des activités génératrices de revenus et lutte contre la pauvreté.

Elle participe d'une manière spécifique à tout projet de développement basé sur l'approche genre.

La CAFED travaille en partenariat avec les opérateurs économiques, les organismes de coopération, les ONG de développement, la Clark Atlanta University (CAU) et l'association Peuples Solidaires de Blois/France.

Trois membres ont fait partie de la délégation malgache à la Conférence de Beijing.

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, un nombre important de réalisations ont été concrétisées :

- élevage de poules pondeuses à Antananarivo en partenariat avec l'association Peuples solidaires de Blois , France,

- promotion de l'artisanat à Mananara en 1994-1996 avec l'USAID, à Befandriana, Bealanana, Mandritsara en 1995-1996 avec la Fondation Friedrich Ebert, à Tolagnaro, Manambaro, Ambovombe en 1994-1997 avec ACD, à Ampanihy (Maison Mohair) en 1994-1997 avec CFD,
- création d'un établissement de micro-crédit en 1995 par le système de Grameen Bank, projet de micro-crédit en partenariat avec la COASAD en 1999,
- mise en place d'un grenier villageois à Farafangana avec l'USAID et à Fort-Dauphin avec la FED en 1995,
- création d'usine d'huile comestible artisanale à Betroka avec le FED en 1995,
- réhabilitation du marché de Vohémar avec le FID en 1998,
- culture maraîchère avec la Fédération de Mahitsy depuis 1997,
- promotion de foire nationale tous les ans depuis 1995,
- appui aux initiatives de quartiers avec le PAIQ en 1997-1998,
- création de centre de documentation et d'information en 1998,
- participation à la Conférence internationale sur la sécurité alimentaire en novembre 1998 à Dar-ès-Salam : CAFED élue trésorière internationale de la COASAD,
- membre de l'assemblée générale du FID depuis octobre 1998,
- formation en gestion participative et appropriée pour les organisations d'auto-promotion en Allemagne,
- formation en informatisation des zones rurales en Israël en avril 1999.

Des activités sont en cours de réalisation concernant la redynamisation du système de micro-crédit avec la BAD, la culture maraîchère à Tuléar et l'élevage de poules pondeuses avec l'ambassade américaine.

La CAFED a également entrepris des formations de femmes :

- en gestion et comptabilité simplifiée, en comptabilité ménagère,
- en management et en informatique,
- en appui et renforcement des capacités d'analyse, d'organisation, de négociation et en méthode participative des communautés de base,
- en appui pour les demandes de creusement de puits,
- en élaboration de projet de développement,
- en internet, en documentation,
- sur le rôle de la femme rurale,
- sur le mouvement syndicaliste.

A.7.3. L'Association des Femmes Juristes pour la Primauté du Droit (AFJPD)

L'AFJPD a été créée en 1993 sur l'instigation de la Commission Internationale des Juristes. Elle a pour objectifs la promotion des droits de la femme, en particulier, et des droits de l'homme, en général et œuvre pour la primauté du droit.

Elle entreprend diverses activités dans le domaine de la législation et du droit. Elle lutte contre la discrimination à l'égard des femmes. Elle fournit une assistance juridique gratuite pour les femmes et les associations de femmes par des conseils, à travers des éditions de guide et des émissions radiophoniques.

L'AFJPD participe à des études de vulgarisation du droit en partenariat avec le Ministère de la Justice (les para-juristes) et le Ministère de la Population et de la Condition Féminine sous l'égide de la Mission française de coopération et du FNUAP (les cliniques juridiques).

Elle est membre du Comité de suivi de la Conférence de Beijing ainsi que du Comité CEDAW auprès de la DIRECTION DE LA Condition féminine.

A.7.4. La Fédération d'associations féminines FIEVKRI au sein de la Fédération des Eglises (FFKM)

La FIEVKRI/FFKM constitue la principale organisation féminine religieuse. Elle a été représentée à la Conférence de Beijing.

Elle s'occupe surtout de travail communautaire, éducatif et social (enfants, jeunes filles, mères, familles).

Des centres chrétiens ou œcuméniques de rééducation et d'apprentissage ont été créés. (coupe, couture, broderie, crochet, travail de sisal, du raphia, de la soie, cuisine, puériculture, diététique alimentaire, hygiène, informatique, coiffure).

Elle soutient la cellule familiale grâce à ses conseillers familiaux par l'intermédiaire de groupes de mères de familles.

Elle participe activement aux campagnes de lutte contre la corruption. Un membre du FIEVKRI dirige le Comité National de suivi du Programme d'action de Beijing.

A.7.5. Le « Fiankevitra ny Fikambanana-behivavy Malagasy (FFVM)

Créé en 1967, avec sa vingtaine d'associations féminines affiliées, fait figure de pionnière dans ses activités en faveur de la promotion de la femme. Sa présidente a fondé, en 1987, la première association de planning familial à Madagascar, la « Fianakaviana Sambatra » = « Famille Heureuse » (FISA).

Par l'une de ses associations affiliées, le P.M.R.Z (Fikambanana Mikolokolo ny Reny sy ny Zaza), il a été un partenaire du Projet SECALINE (Programme de Nutrition Communautaire ou P.N.C) financé par la Banque Mondiale de 1995 à 1999, pour la lutte contre la malnutrition pour les enfants de 0 à 5 ans.

Les études faites par le FFVM, dès 1975, sont à la base du changement du régime matrimonial : du « Kitay Telo an-dalana au Zara Mira (partage 1/3 pour la femme et 2/3 pour l'homme, au partage égal), ainsi que le versement d'une pension au veuf de la femme fonctionnaire suite aux retenues faites sur le salaire de cette dernière, de son vivant.

La présidente du FFVM est l'actuelle présidente du Comité National de suivi du CEDAW.

Le FFVM travaille plus particulièrement en zones rurales et aide les femmes pour les A.G.R. (broderies, petit élevage : canaris, poulets, vers à soie etc...)

Le FFVM est associé à des Associations Internationales, telles le Conseil International des Femmes (siège à Paris)

A.7.6. La « Fitambaran'ny Vehivavy ny SAVA »

C'est une fédération d'associations de femmes, créée en Octobre 1997, regroupant les femmes qui oeuvrent dans la région de la SAVA (Sambava, Antalaha, Vohémar, Andapa) dans la partie nord de Madagascar.

La FIVESAVA a pour objectifs la promotion de la femme et consacre ses activités pour :

- développer la personnalité de la femme, son esprit d'initiative ;

- contribuer à toute activité ayant trait à l'éducation de l'enfant et à l'amélioration des conditions de vie de la famille ;
- faire participer pleinement la femme au développement de la région ;
- coopérer et entretenir de bonnes relations avec d'autres organisations poursuivant des buts similaires .

Les actions envisagées sont :

- sur le plan économique : améliorer les modes de production . La région de la SAVA produit des richesses tels que la vanille , café , arachide ...
- Volet Santé :
 - lutte contre les IST/SIDA
 - approvisionnement en eau potable
 - aide aux lépreux...
- Volet Education :
 - appui au système éducatif existant
 - diffusion de recettes culinaires (nutrition)
- Volet Environnement :
 - contribution à la préservation de l'environnement
- Volet Culture/Loisir :
 - renforcement des capacités et des aptitudes des groupes artistiques locaux

VOLET B

« EDUCATION ET FORMATION DES FEMMES »

Pendant de nombreuses décennies, l'enseignement prodigué aux femmes se constituait essentiellement de cours ménagers et de bonne conduite. Il fallait faire des jeunes filles malgaches des femmes au foyer hors pair.

La démocratisation de l'enseignement à partir de 1978 permit tant aux filles qu'aux garçons de profiter de ce processus. Mais le système n'a pas échappé à la profonde crise qui touche le pays depuis les années 1980. Il a souffert des restrictions budgétaires gouvernementales imposées et de la baisse du pouvoir d'achat des ménages.

Cette situation fait remonter à la surface le problème de l'équité.

Le Programme d'actions de Beijing recommande de :

- *assurer un accès égal à l'éducation,*
- *éliminer l'analphabétisme féminin,*
- *améliorer l'accès à la formation professionnelle, à l'enseignement scientifique et technique et à l'éducation permanente,*
- *mettre au point des systèmes d'enseignement et formation non discriminatoire,*
- *allouer des ressources adéquates aux réformes du système éducationnel et suivre leur application,*
- *et de promouvoir un processus d'éducation et de formation permanentes à l'intention des femmes et des filles.*

B.II. L'EDUCATION FORMELLE DES JEUNES FILLES ET DES FEMMES.

L'éducation formelle est celle prodiguée dans les institutions officielles.

La politique affichée par le Gouvernement est claire : il s'agit d'atteindre l'universalité de l'enseignement d'ici le début du siècle prochain, ce qui implique d'accroître la participation à l'éducation et à la formation de certains.

A l'échelle internationale, le Gouvernement malgache s'est également montré décidé à donner suite aux engagements qu'il a pris lors de son adhésion à des conventions sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'encontre des femmes, à savoir à la Déclaration des Nations-Unies sur la violence faite aux femmes et à la Déclaration de Beijing en 1995.

Notons également que la Constitution malgache garantit l'égalité devant la loi, indépendamment de toutes discriminations notamment fondées sur le sexe.

B.II.1. L'état des lieux.

(Source : Un état des lieux Unicef/Mineseb)

Le système d'enseignement comprend les jardins d'enfants, les écoles primaires, les établissements d'enseignement secondaire (professionnel ou général), des établissements d'enseignement pédagogique, des établissements de formation spécialisée après le secondaire, des établissements d'enseignement supérieur, de grandes écoles et des universités.

La politique de l'enseignement correspond aux besoins de la société malgache. Elle favorise la promotion des groupes de population défavorisés ainsi que l'intégration sociale et universitaire.

Le système d'enseignement est principalement financé par l'Etat. La Constitution déclare que l'enseignement public est gratuit. Les dépenses de l'Etat sont restées constantes, mais on estime que l'importance accrue attachée à l'enseignement doit se traduire par un accroissement des ressources à y affecter, surtout en ce qui concerne l'enseignement supérieur.

La Constitution prône l'enseignement primaire obligatoire pour tous.

En se basant sur une approche par genre, il s'agit de traiter de la place des jeunes filles et des femmes dans le système éducatif.

Le plus bas taux de scolarisation se rencontre parmi les exploitants agricoles et les plus élevés chez les cadres et les salariés. Au niveau secondaire, ces écarts vont de 7 à 14. Chez les exploitants non agricoles, les filles sont constamment moins scolarisées que les garçons aux niveaux pré-universitaire.

Les disparités entre les sexes existent, mais elles sont dans l'ensemble peu marquées et nuancées.

Si l'on s'intéresse à la population ayant été au secondaire, on note que près de 47% de ces personnes ont quitté le collège ou le lycée muni d'un diplôme. Globalement, les femmes sont plus sujettes à quitter le système scolaire secondaire sans aucun diplôme. Du fait qu'elles sont moins nombreuses à posséder un diplôme, les femmes sont moins susceptibles d'être brevetées ou bachelières, toutes générations confondues.

Cependant, les filles d'aujourd'hui, âgées entre 19 et 21 ans sont aussi nombreuses que les garçons à pousser leurs études jus qu'en terminale.

Dans le supérieur, les femmes restent moins diplômées que leurs camarades masculins, en particulier en zones rurales.

En conclusion, les jugements portés sur la scolarisation des filles malgaches sont controversés. Les résultats des études sont unanimes: les filles malgaches présentent aujourd'hui un accès à l'instruction identique à celui des garçons.

Les inégalités d'hier ont disparu. Le développement de l'éducation a profité aux deux genres. Les divergences les plus flagrantes sont d'ordre géographique ou socio-économique, mais pas sexuelles.

Le pourcentage de l'intégration des femmes dans la formation professionnelle demeure relativement faible . Seules 10% de femmes déclarent avoir suivi une formation professionnelle . Seulement 2% déclarent avoir suivi un stage de perfectionnement .

La participation féminine varie d'une branche à une autre : 51% des femmes travaillent dans la fabrication de chaussures , tandis que 0,4% évolue dans le secteur bâtiment et travaux publics .

Dans l'enseignement , plus les fonctions sont d'une hiérarchie importante , moins les femmes sont majoritaires .

Le Gouvernement s'est fixé comme objectifs de sensibiliser les parents , les enseignants et les chefs d'établissement aux problèmes spécifiques des filles , de favoriser la réinsertion des jeunes mères célibataires (JCM) , de réduire le taux d'analphabétisme féminin à 1% et de développer l'éducation à la vie familiale .

B.I.2.L'enseignement général , professionnel et supérieur

Du point de vue de l'organisation pédagogique, l'enseignement secondaire du premier cycle compte 12,217 enseignants dont 39,2% de femmes pour le public .

L'enseignement professionnel

(Source : Plaidoyer -FNUAP 1997)

La Constitution malgache de 1998 souligne que la formation professionnelle pour tout citoyen un droit et un devoir .

Le Gouvernement s'est engagé à apporter des améliorations à l'enseignement par la mise en œuvre du Programme PNAE2 financé par la Banque Mondiale .

Les centres de formation professionnelle de niveau I (CFP 1) sont au nombre de 8 répartis en 9 spécialités différentes . Les filles constituent seulement le quart des effectifs avec 24,98% .

Le CFP 2 sont également établi au niveau de 8 centres . Les filles ne représentent que 19,37% .

En 1995-96 , il a été recensé 384 établissements et centres de formation dont 33,6% du secteur public et 58,3% du secteur privé .

L'accès à toutes les spécialisations et types de formation dispensées dans les établissements et centres de formation est ouvert aux filles . L'effectif se répartit dans 3 secteurs , à savoir :

-Génie civile	: 2874 dont 406 filles, soit 14,13%
-Secteur industriel	: 1912 dont 67 filles , 3,51%
-Secteur tertiaire	: 1899 dont 1350 filles , soit 27,27%

22 lycées techniques professionnels sont répartis selon 17 spécialités à travers l'île . Les filles forment seulement 26,80% . Le budget de fonctionnement de l'enseignement technique et

professionnel s'élève en 1997 à 5.666.450 fmg , soit 7 fois moins que celui de l'enseignement secondaire et l'éducation de base .

En 1994-95 , l'effectif des étudiants n'a cessé de baisser avec 21.997 inscrits soit une diminution de 19,3% .46,9% sont de sexes féminins .

L'organisation pédagogique et personnel enseignant à l'Université

En 1994-95, l'enseignement supérieur compte 990 enseignants permanents de 29 disciplines dont 865 nationaux avec une participation féminine de 30% .

Le budget de fonctionnement du MINSUP en 1996 atteint 54 milliards, alors que pour le reste , il est de l'ordre de 36 milliards . Près du tiers est accaparé par le volet social au détriment des volets recherche et pédagogie . D'où la recherche de l'amélioration de la pratique de l'Etat à travers les grands axes de la politique sectorielle .

A vu de cette situation générale de l'éducation formelle , un plaidoyer spécifique devrait être mené pour l'affectation des ressources pour rendre effective la politique éducative technique. Par contre , beaucoup d'activités d'IEC doivent être engagées au niveau de l'éducation des filles et des femmes pour les rendre plus autonomes par l'accroissement de leurs connaissances , de leurs compréhensions et de leurs engagements .

Les organismes internationaux assistent le Gouvernement dans la réalisation de nombreux projets et programmes de formation tels que :

- le Projet de Renforcement de la Formation Technique et Professionnelle (PREFTEC) financé par un crédit IDA de 16.700.000 DTS et un co-financement FAC/PNUD
- le Programme National pour l'Education des Filles (PANEF) financé par l'UNICEF-UERP
- le Programme scolaire EPS financé par l'UERP
- le Crédit de Renforcement du Système Educatif (CRESED) financé par la Banque Mondiale
- le Partenariat de l'Ecole à Madagascar (PEM) financé par la Mission Française de Coopération
- le Projet Education financé par la BAD et l'OPOE,
- le Projet Education en matière de Population et Education à la Vie Familiale (EVF) financé par le FNUAP
- le Projet Appui à l'Education et le Programme Information et Communication financés par l'UNICEF
- le Projet Education Nutritionnelle financé par le PAM
- le Projet Entreprendre à Madagascar (EAM) financé par le BIT

B.ILL'EDUCATION NON FORMELLE

Est considéré comme alphabète toute personne âgée de 15 ans et plus sachant lire , écrire et compter .

Les seules données statistiques disponibles sont celles du Recensement Général pour l'Habitat (RGPH) de 1993 pour qui un peu plus d'un malgache sur deux ne sait ni lire ni

écrire . L'analphabétisme touche plus les femmes que les hommes, mais quelque soit le milieu et le faritany, l'écart entre les deux sexes n'est pas important .

Le phénomène affecte plus le rural (61%) que le milieu urbain (31%) .

Il touche un peu plus les jeunes générations nées après 1975 . Il varie de 55% pour le groupe âgé de 25 à 29 ans , 40% pour le groupe d'âge de 10 à 14 ans . Dans la région de Toliary , 8 personnes sur 10 ne savent ni lire ni écrire , alors que dans la capitale le chiffre est de 3 seulement . Les données sont complétées par le rapport 1995 du PNUD sur la coopération du développement dans lequel le recul de la scolarisation s'est ressenti à travers l'évolution régressive de l'instruction et de l'alphabétisation .

Au niveau national , 53% des femmes sont alphabétisées , contre 57% des hommes . Les inégalités tendent toutefois à être plus marquées en zone rurale . Les jeunes femmes âgées de moins de 30 ans montrent des taux d'alphabétisation nettement supérieurs à ceux des hommes d'âge similaire, en milieu rural comme en milieu urbain .

Ce faible taux d'alphabétisation correspond au combat contre l'analphabétisme, son élimination étant l'une des conditions essentielles du développement humain durable , au plaidoyer en faveur d'un plus grand engagement du Gouvernement et IEC pour une collaboration entre Gouvernement , ONG et groupes d'action au niveau local , régional voire national

BJULES MESURES PRISES EN MATIERE D'EDUCATION DES FEMMES.

Des recherches sont consacrées aux idées transmises par les livres scolaires dans différentes matières qui transmettent une image peu flatteuse des femmes et qui mentionnent plus souvent les hommes.

Les livres scolaires publiés sont soumis à des contrôles de schémas sexistes.

Le Ministère de l'Enseignement technique incite les femmes à s'intéresser à la formation Professionnelle et à l'enseignement technique par :

- l'ouverture de différentes spécialités de formation telles que l'hôtellerie, la restauration, l'art décoratif, la sculpture , etc..
- l'appui technique et financier aux établissements privés de formation à la charcuterie, la pâtisserie,
- l'ouverture du Lycée Technique Professionnel.

Des directives sont publiées pour aider les lycéennes à choisir des études scientifiques.

Plusieurs structures ont été créées : le centre de ressources des personnels des établissements techniques et professionnels (CERES), le Conseil National de la Formation Technique et Professionnelle (CNFTP), l'Observatoire National des Compétences et de l'Emploi (ONCE), l'Association Régionale Interprofessionnelle pour le Développement de la Formation Technique et Professionnelle (ARIF) et le Groupement Inter Régional des Etablissements de la Formation Technique et Professionnelle (GIREFTP).

Le cadrage macro-économique de la politique générale de l'enseignement technique et de la formation professionnelle permet de dire que dans les cinq années à venir, le volume d'activités sera 1,3 fois supérieur à celui des années précédentes.

Une majorité de postes de direction d'établissements primaires a été confiée à des femmes.

La sous-représentation des femmes dans l'enseignement supérieur, particulièrement aux rangs les plus élevés, retient l'attention depuis quelques années.

- Le nombre de bourses octroyées à des femmes a augmenté.
- Le nombre de centres de formation pour adultes a augmenté. La majorité des personnes qui bénéficient de ces centres sont des femmes.

Les obstacles à la réalisation de certains projets sont dus à l'insuffisance des capacités de réponse, à leur coût élevé, à la circulation des informations et aux spécialités dominantes.

Pour l'avenir, le gouvernement souhaite un engagement plus effectif du secteur privé.

B.IV.LA PETITE FILLE

Dans le contexte traditionnel malgache, la petite fille ne jouit pas comme du petit garçon du même traitement que ce dernier, elle doit se préparer à sa future situation d'épouse, de mère de famille, en outre, la pauvreté est une des raisons fondamentales pour laquelle elle constitue une main d'œuvre prioritaire pour la famille en général, pour aider la mère dans ses activités domestiques sinon elle devient une source de revenus pour subvenir aux besoins de la famille (elle est souvent placée comme domestique). L'inégale répartition des tâches domestiques au détriment des filles favorise l'abandon scolaire prématurée de ces dernières ; cette situation s'aggrave quand dépourvues d'argent, elles sont contraintes à la prostitution. En milieu rural, le mariage précoce résulte du comportement sexuel des filles. Dans le Sud et le Nord-Ouest du pays par exemple il est interdit à un père de se renseigner sur le comportement sexuel de sa fille, de même les frères vis-à-vis de leurs sœurs.

I : les Objectifs Spécifiques : l'éducation de la fille

Pour des raisons culturelles et historiques, la scolarisation des filles n'a jamais été un problème à Madagascar ; la venue d'une fille comme le garçon est accueillie favorablement par la famille, du point de vue sexe, elle n'a pas une situation inférieure à celle du petit garçon ; sa situation résulte surtout du contexte socio-économique. En zones rurales, les filles sont même plus nombreuses que les garçons, dans l'enseignement privé donc payant contrairement à l'enseignement public, ce qui laisse penser supplémentaires pour assurer une meilleure éducation de leurs filles. Les disparités les plus flagrantes dans l'éducation sont d'ordre géographique, socio-économique, mais pas sexuel. Si de fortes disparités en défaveur des filles existent dans de nombreux pays en voie de développement, Madagascar fait toutefois figure d'exception.

-Au niveau de l'éducation primaire, le taux brut de scolarisation (TSB) des filles est de 82,7% et 79% chez les garçons (Source EPM 1993-1994 : Education des filles et des Femmes à Madagascar – Unicef – Miniseb – Octobre 1998).

Le taux net de scolarisation (TNS) sont respectivement de 49,2% et 45,6% au niveau primaire. Les écarts ont tendance à se réduire au niveau supérieur tout en restant à l'avantage des filles.

Le système éducatif malgache est affecté par une série de difficultés telle que : des taux de scolarisation bas : le taux net de scolarisation dans le primaire est de 65% en 1995 et de 20,2% dans le premier cycle secondaire. Au niveau de l'enseignement supérieur il a été noté une baisse des effectifs de 4,7% sur la période 1990 à 1997.

Un des indicateurs souvent utilisé pour décrire l'état de la scolarisation actuelle, est le taux de scolarisation. Des évidences d'écarts entre genres peuvent apparaître dans d'autres types d'investissement éducatifs (informels, professionnels). Les études sont malheureusement peu nombreuses sur ce sujet.

Dans l'ensemble, les filles affichent des taux de scolarisation légèrement supérieurs à ceux des garçons. Au primaire, le taux brut de scolarisation (TBS) des filles est de 82,7% alors qu'il est de 79,7% chez les garçons. Pour ce qui est des taux nets, ils sont respectivement de 49,2% et 45,6% au primaire. Les écarts ont tendance à se réduire aux niveaux supérieurs, tout en restant à l'avantage des filles. Toutefois, au niveau du collège, le TBS des filles est en retrait par rapport à celui des garçons.

Au cours de l'année 1996/97, dans le secteur public, les filles ont tendance à mieux réussir que les garçons, sauf pour le passage de 11^e en 10^e dans la province du Nord Ouest, où la différence des taux est très marquée et les taux de promotion des garçons est nettement supérieurs. Les taux les plus élevés se situent au niveau du passage de la classe de 10^e en 9^e pour les filles.

Les différents indicateurs calculés indiquent en général que :

- les taux bruts d'admission ainsi les révolutions favorisent plutôt les garçons
- les taux de scolarisation montrent que les filles âgées de 6 à 10 ans sont moins scolarisées que les garçons. Au niveau des provinces, les taux de scolarisation sont très faibles dans la partie sud, aussi bien pour les garçons que les filles.
- Les taux de rendement interne dans l'ensemble favorisent les filles qui réussissent mieux que les garçons au niveau des taux de promotion, et redoublement moins.

Au cours de l'année 96/97 pour le secteur public, les taux de redoublement des filles et ceux des garçons sont variables d'une année d'étude à une autre. Les garçons redoublent plus que les filles, ou encore, ils présentent les mêmes taux qu'elles sauf pour la 10^e. Les taux de redoublement des filles diminuent dans l'ensemble à mesure que l'on remonte les années d'études mais en classe, ils augmentent.

Pour l'Enseignement Secondaire du Premier Cycle, l'accès s'explique par l'évolution des nouveaux admis en 6^e, et la scolarisation par celle des effectifs. L'accent sera toujours mis sur l'analyse de la situation des filles.

En ce qui concerne les taux de transition primaire - secondaire, dans l'ensemble, pour le public, les garçons réussissent mieux que les filles. Dans la répartition par zone (urbain, rural) cette tendance est retrouvée. Dans le secteur privé, dans l'ensemble, qu'elle que soit la zone

considérée, les taux de transition sont presque les mêmes pour les filles et les garçons et ils sont, par ailleurs, plus élevés que dans le secteur public.

L'Enseignement Secondaire du Premier Cycle comprend quatre années d'étude à savoir la 6^e, la 5^e, la 4^e, la 3^e. L'analyse de la situation globale portera sur la situation des filles dans les effectifs scolarisés, et sur l'évolution des effectifs scolarisés, et sur l'évolution des effectifs de 1992/1993 à 1996/1997.

Il en ressort de l'étude effectuée par le MINESEB que, dans l'ensemble, les filles de l'Enseignement Public accèdent moins en classe de seconde que les garçons. Mais dans le secteur privé, ce sont les filles qui prennent le dessus. Ces constats restent valables dans l'ensemble des zones urbaines et rurales (Source 41)

- En Primaire : 5 années d'étude effective (sans redoublement)
- En Secondaire Premier Cycle : 4 années d'étude effective (sans redoublement)
- En Secondaire du Deuxième Cycle : 3 années d'étude effective (sans redoublement)

Les différents indicateurs indiquent en général que :

Les taux bruts d'admission ainsi que leur évolution favorisent plutôt les garçons

Les taux de scolarisation montrent que les filles âgées de 6 à 10 ans sont moins scolarisées que les garçons. Au niveau des zones, les taux de scolarisation sont très faibles dans le sud, aussi bien pour les garçons que les filles ; en effet, près de la moitié des enfants scolarisables ne vont pas à l'école dans cette région.

Les taux de rendement interne dans l'ensemble favorisent les filles qui réussissent mieux que les garçons au niveau des taux de promotion, et redoublent les plus élevés des filles se trouvent en classe de 11^e et de 7^e. Dans l'ensemble, les filles abandonnent le plus en classe de 7^e surtout en zone rurale, et en zone urbaine, ce sont les garçons qui abandonnent le plus.

Par contre, en ce qui concerne les Taux de transition du primaire au secondaire, les garçons réussissent plus que les filles dans le secteur public et les taux sont voisins dans le privé

On peut conclure que même s'il existe des différences entre garçons et filles, elles sont minimales et négligeables ; ce qui traduit le fait que la scolarisation des filles ne pose pas trop de problèmes au niveau de l'enseignement primaire (Source43).

Un acquis : le Plan National d'Action pour Education des Filles (Décret n° 95465 du 10 Oct.1995) PANEF

1996 - 2000

- Augmentation des taux de scolarisation, développement formation pédagogique à distance
- Traduction de la non discrimination sexuelle dans les programmes et manuels ;
- Sensibilisation et conscientisation des enseignants aux problèmes spécifiques des filles
- Mise en place des conditions permettant aux filles de poursuivre les mêmes études que les garçons
- Elaboration des programmes de réinsertion et d'insertion professionnelle

- Réduction de 15% du taux d'analphabétisme féminin.
- Réduction de la distance entre le domicile familial et l'école, et mise en place des structures d'accueil
- Allègement des charges domestiques des filles
- Développement de l'éducation à la vie familiale
- Elimination des comportements et pratiques culturelles préjudiciables aux filles
- Lutte contre le terrorisme sexuel et la drogue
- Assurance de la sécurité alimentaire des élèves (cantine)
- Accroissement de la participation future de la vulgarisation de ses droits auprès des décideurs et du public.

1995 – 1996 - Réalisation études et préalables, création et mise en place de cellule d'éducation des filles à l'UERP (arrêté n° 377/96 MEN DU 02 Février 1996)

- Formation des jeunes filles
- Présence de quelques structures d'accueil pouvant former les jeunes filles ayant quitté l'école, concentrées dans la capitale et les chefs lieux de Faritany (Avoko) laquelle formation est concentré sur les activités de femmes et l'apprentissage du futur rôle d'épouses.

Les contraintes :

- facteurs socio-économiques et culturels créent la situation d'infériorité de la petite fille par rapport au garçon
- pauvreté du monde rural
- abandon prématurée de l'école pour subvenir aux besoins de la famille
- éloignement de l'école image de l'école qui peut paraître improductive
- inexistence d'une politique nationale en faveur des enfants sortis du système formel
- inadaptation des structures éducatives et du contenu de l'enseignement
- manque de compétence de l'enseignant
- insuffisances des revenus des parents

Les perspectives :

Activités en cours de réalisation

- réouverture, réhabilitation et entretien des écoles
- répartition rationnelle des enseignants
- facilitation de l'accès de la population scolarisable à l'école
- orientation de cantines pour les élèves
- amélioration de la compétence des enseignants
- et des chefs d'établissement
- récompense des élèves prix – prime
- motivation des enseignants performants.

VOLET C « S A N T E »

Le Programme d'action de Beijing recommande que des mesures soient prises pour :

- *Elargir l'accès des femmes tout au long de leur vie à des soins de santé, à l'information et à des services connexes adaptés abordables et de bonne qualité ;*
- *Réduire d'au moins 50% d'ici l'an 2000 et encore de 50% pour l'an 2015 les taux de mortalité liés à la maternité ;*
- *Encourager les hommes et les femmes à assumer leur responsabilité dans leur vie sexuelle et dans la procréation ;*
- *Lancer des initiatives tenant compte des besoins des femmes face aux maladies sexuellement transmissibles, au VIH/SIDA et autres problèmes de santé se rapportant à la sexualité et à la procréation ;*
- *Augmenter les ressources consacrées à la santé des femmes et évaluer la situation dans ce domaine.*

L'objectif général du Ministère de la Santé est d'améliorer le bien-être de la famille.

Selon le Plan Directeur du Ministère de la Santé (1997-2001), les objectifs spécifiques sont :

- l'éradication de la discrimination à l'égard des femmes ;
- la conduite d'une politique d'intégration de la femme ;
- la mise en œuvre d'un plan d'action pour la promotion de la femme par la stratégie de l'approche genre pour un développement régional intégré ;
- l'accès à la santé de la reproduction ;
- la responsabilisation et l'accroissement du pouvoir de décision des femmes ;
- Renforcer la mise en œuvre des différentes composantes de la Santé de la Reproduction (SR) ;
- Assurer une prise en charge intégrée de l'enfant dans les formations sanitaires ;
- Augmenter le nombre d'utilisateurs d'une méthode contraceptive ;
- Développer des actions spécifiques pour la santé des enfants et des adolescents .

La Politique Nationale de Santé (PNS), adoptée en Mai 1996, dont les objectifs sont conformes à ceux de la Politique Nationale de Population pour le Développement Economique et Social (PNPDES) et rejoignent les orientations du Document Cadre de Politique Economique (DCPE) définit comme suit les options stratégiques en matière de Santé à Madagascar :

- la décentralisation du système de santé axé sur les districts sanitaires,
- l'amélioration du financement du secteur de la santé grâce à des mécanismes de financement communautaire et de recouvrement des coûts de fonctionnement, ainsi que le développement du secteur privé,
- la mise en disponibilité de médicaments essentiels par la mise en place d'une Centrale d'achat avec autonomie de gestion,

- le développement quantitatif et qualitatif des ressources humaines par la planification des besoins, la gestion appropriée des carrières, le redéploiement du personnel, dans le sens de l'équité et la rationalisation de la formation initiale et continue,
- la réforme du système d'information pour la gestion,
- la participation communautaire au développement sanitaire par le financement et la gestion des services de santé au niveau local,
- la lutte contre les maladies basée surtout sur le Programme Elargi de Vaccination (PEV), la prise en charge intégrée des maladies de l'enfance ainsi que la lutte contre les épidémies majeures,
- la promotion et la protection de la santé axées sur la santé du couple mère/enfant, la santé reproductive y compris la planification familiale, la santé des adolescents, la lutte contre la malnutrition.

Ces options stratégiques de la PNS étant, ne pourront être examiné ici que deux points sur lesquels ont porté les efforts du Ministère de la Santé, au niveau national, à savoir : l'intégration du concept de Santé de la Reproduction (SR) dans le système de santé, la santé du couple Mère/Enfant.

C.1 – LA SANTE DE REPRODUCTION (SR)

L'instauration de la SR pour tous exige une approche qui met en avant l'individu dont les besoins doivent être pris en compte dans le cadre de son environnement culturel, économique et physique. Aussi, les interventions pour la restauration de la SR sont d'abord à visée immédiate à court terme : ce sont les soins de santé. Les résultats à moyen terme sont obtenus grâce à l'amélioration de l'éducation, du revenu et de la nutrition, et les résultats à long terme touchant le statut de la femme doivent faire intervenir des actions multisectorielles.

C.1.1 – Pour mettre en œuvre la SR, la priorité est donnée à la MATERNITE SANS RISQUE (MSR), avec la Planification familiale (PF) comme moyen d'action privilégié, car il faut noter qu'à Madagascar, la fécondité (6,0 enfants par femme, Enquête Nationale Démographique et Sanitaire, ENDS 1997) demeure encore élevée, et est pratiquement la même par rapport à 1992 (6,1, ENDS 1992)

La prévalence contraceptive moderne pour les femmes est passée de 3,5% (ENDS 1992) à 7,3% (ENDS 1997). L'objectif de la PNS qui prévoit une couverture de 20% d'ici l'an 2000 .

L'Enquête Permanente auprès des Ménages (EPM 1993) a fait apparaître que :

- 50,52% des femmes en âge de procréer désirent avoir cinq (5) enfants ;
- 56,08% de ces femmes vivent en milieu rural contre 43,92% de femmes citadines ;
- 87,65% des femmes de 14 à 49 ans n'utilisent aucune méthode de contraception ;
- 6,13% utilisent une méthode de contraception mais de façon irrégulière ;
- 4,40% utilisent une méthode traditionnelle ;
- 1,77% utilisent une méthode moderne.

Ceci provient de ce que, en réalité, le Gouvernement ne s'est réellement impliqué dans la mise en œuvre des activités de PF qu'à la suite de la promulgation de la loi sur la Politique Nationale de Population (PNP) en 1990.

Auparavant, les premières activités de PF ont été entreprises, dès 1967 par la Fianakaviana Sambatra (FISA), pionnière dans ce domaine, suivie à partir de 1985 par le secteur public par le biais d'un projet de renforcement du programme de la Santé Maternelle et Infantile (SMI), fondé sur l'approche du risque pendant la grossesse. 50 sites de PF ont été implantés dans ce cadre dans le pays.

Depuis 1992, avec l'appui de plusieurs partenaires, la PF connaît un essor particulier. En 1997, 852 sites sont gérés par le secteur public et les ONG, contre 147 sites en 1992.

La mise en œuvre de la MSR a été effective par la réalisation d'une enquête d'évaluation des besoins en MSR (Maternité Sans Risque) dans un district par province en 1997 :

- la généralisation de l'initiative MSR dans tous les districts de santé est à réaliser d'ici 1999 ;
- la formation en soins maternels de base ;
- la création (6) districts sanitaires, soit un district par faritany ou province, où sont donnés des Soins de Base (SMB) ainsi que des Soins Obstétricaux Essentiels (SOE),
- la réouverture des Ecoles d'Enseignement Médico-social (EEMS),
- la formation des Accoucheuses Traditionnelles (AT) en pratiques obstétricales simples ;
- La formation des techniciens (sage-femmes),
- La dotation de KITS minimum dans tous les Centres de santé,
- La standardisation des activités des bailleurs de fonds où qu'ils interviennent.

C.1.2-La seconde priorité de la SR est la SANTÉ DE REPRODUCTION DES ADOLESCENTS (SRA), qui englobe la lutte contre les toxicomanies : Par suite de la tradition et de la culture malgaches, les adolescents, filles et garçons, ne reçoivent pas une éducation sexuelle proprement dite, aussi la grosse chez les jeunes n'est il pas rare (de l'ordre de 14% dans une centre de maternité d'Antananarivo, de même, on y constate des avortements provoqués, avoués ou non, qui sont le fait essentiellement de jeunes femmes et d'adolescentes.) Les besoins non satisfaits en PF pour les jeunes sont importants, en effet : sur 75,3% de demandes potentielles, 49,2% ne sont pas satisfaites (ENDS 1992).

Il n'existe pas de structure particulière en place pour une prise en charge de ces grossesses, et les services de counselling manquent. Des efforts sont toutefois entrepris, surtout par des ONG/Associations, prévoyant la formation de conseillers pour adolescents. De même un projet pour la promotion de la SR pour les jeunes est en cours.

C.1.3-Un programme d'action est entrepris concernant la PREVENTION ET LE TRAITEMENT DES INFERTILITES : Pour les Malgaches, une idée est ancrée dans leur esprit d'après laquelle la stérilité du couple est due uniquement à la femme. Cela constitue un problème particulièrement qui se termine bien souvent par la répudiation de la femme et ainsi la fin de la vie du couple. Pour la lutte contre la stérilité, des matériels essentiels sont mis à la disposition de toutes les formations sanitaires, matériels qui peuvent servir par ailleurs pour les programmes de lutte contre les IST/SIDA et de PF.

C.1.4-La PF occupe une place de choix dans la PREVENTION DES GROSSESSES NON DESIREES ET DES AVORTEMENTS, qui nécessite, par ailleurs, une sensibilisation dans le milieu scolaire (IEC/Plaidoyer) et la distribution à base communautaires (DBC) de préservatifs.

C.1.5-La PREVENTION ET LE TRAITEMENT DES IST/SIDA nécessitent la formation des médecins, des paramédicaux et d'autres entités, ainsi que la dotation de médicaments essentiels dans les formations sanitaires, afin d'éviter la propagation des infections. La distribution de préservatifs est aussi prévue.

C.1.6-Viennent au 6ème rang des préoccupations des responsables DES CANCERS DU SEIN ET DE L'UTERUS, qui peuvent se faire au niveau de chaque chef lieu de district.

C.1.7-La RESPONSABILISATION DES HOMMES ET LEUR IMPLICATION DANS LA PF s'avèrent nécessaire. En effet, l'égalité entre les hommes et les femmes dans le domaine des relations sexuelles et de la procréation exige le respect mutuel et le partage des responsabilités. Cette implication des hommes se fait par l'intermédiaire des animateurs villageois ou par les leaders d'opinion, en liaison avec les responsables des formations sanitaires. Les moyens utilisés sont la DBC de préservatifs et la sensibilisation sur la sexualité et sur la parenté responsable (IEC/SR).

C.1.8-Lutte contre la VIOLENCE SEXUELLE ET LA VIOLENCE AU FOYER : Il faut souligner que la mutilation génitale féminine n'existe pas à Madagascar. Ces dernières années, cependant, on constate une recrudescence des cas de viols, même sur de très jeunes enfants : la presse locale en fait état presque journellement.

Une des mesures préconisées par le Programme d'action de Beijing consiste en l'adoption de lois « visant à éliminer la violence à l'égard des femmes et à appliquer les lois adoptées ».

C.2 – LA SANTE DU COUPLE MERE/ENFANT

Les relations entre l'état de santé de la mère et celui de son enfant à naître n'est plus à démontrer.

Un nombre important de décès d'enfants de moins de cinq(5) ans sont liés à la santé de la mère et à son état nutritionnel avant et au cours de la grossesse et de l'accouchement.

C.2.1-Morbidité et mortalité maternelle :

D'après l'EDS de 1977, 77% des femmes suivent les consultations prénatales (74% en milieu rural et 84% en milieu urbain). En moyenne, 47% des accouchements sont assistés par du personnel médical (68% pour les femmes vivant en milieu urbain, contre 42% pour celles des zones rurales où les centres de santé sont difficilement accessibles).

Par la force des choses, les accouchements sont effectués sur place par des accoucheuses traditionnelles (AT) dont l'intégration dans le système sanitaire est l'une des priorités de la PNS, dans le cadre de la MSR, comme on dit plus haut.

Les consultations post natales, elles ne sont pratiquement pas suivies.

Le taux de la mortalité maternelle est de l'ordre de 488 décès pour 100 000 naissances vivantes (EDS 1997). A titre de comparaison, le taux de mortalité maternelle est de 1 à 10 pour 100 000 naissances dans les pays développés et de deux mille (2000) décès pour 100 000 naissances au Mali).

C.2.2-Mortalité infantile :

Le taux de mortalité infantile est évalué à environ 96,4 pour 1000, et celui des enfants de moins de cinq (5) ans à 159 pour 1000 (ENDS 1997).

Une enquête MICS effectuée en Juin/Juillet 1995, c'est à dire pendant la saison froide, montre que 52% environ des enfants avaient présenté, dans les quinze jours ayant précédé l'enquête, un signe d'infections respiratoires aiguës (IRA).

Les principales causes de la mortalité infantile sont les diarrhées (30%), le paludisme (10%), le mauvais état nutritionnel (20%), les infections respiratoires aiguës (IRA) : 9% (ENDS1997).

Un projet est actuellement en cours, qui consiste à assurer une prise en charge intégrée de l'enfant dans les formations sanitaires. C'est le PCIME dont l'objectif est de réduire la mortalité des enfants de 0 à 5 ans à 111 pour 1000 d'ici l'an 2000.

Les partenaires pour l'exécution de ce projet sont l'USAID, l'OMS, l'UNICEF, CARE et GTZ.

Toujours dans le cadre de la lutte contre la mortalité infantile un effort particulier a été fait par le Ministère de la Santé, en partenariat avec l'UNICEF en 1997 et 1998, pour porter le taux de 35% de couverture vaccinale à 70 à 80%.

Des journées de la vaccination appelées AVA(Andron'ny vakisiny) sont organisées à travers toute l'Ile. ; Le but était d'éradiquer dans tout le pays la poliomyélite pour les enfants de 0 à 5 ans, selon le programme suivant :

AVA I	: 1er au 04 Octobre 1997
	05 au 08 Novembre 1997
AVA III	: 02 au 05 Septembre 1998
	07 au 10 Octobre 1998

L'AVA II pour l'éradication de la rougeole eut lieu du 06 au 10 Juillet 1998

Les résultats obtenus (112%) ont largement dépassé ceux escomptés.

En résumé, en matière de santé, la femme peut profiter de toutes les infrastructures mises à la dispositions de la populations dans le cadre de la politique nationale de santé (PNS).

Cependant, le système de recouvrement des coût adopté récemment par le Ministère de la Santé, en ce qui concerne les établissements publics à tous les niveaux, pose des problèmes aux familles tant rurales que citadines qui ne disposent pas, au moment où elles se présentent pour des soins ou pour hospitalisation, de moyens financiers nécessaires. C'est l'une des raisons pour laquelle ce système est actuellement contesté de partout.

Les femmes comme les hommes peuvent avoir accès aux soins dispensés aussi bien dans les établissements du secteur public du Ministère de la Santé, que dans les formations sanitaires parapubliques ou privées.

Les établissements de santé gérés par l'administration sont principalement : les centres de santé de base (CSB) au niveau des arrondissements où sont offertes les prestations suivantes : PF, soins prénataux et soins à l'accouchement y compris l'allaitement maternel, soins aux nouveau-nés, vaccinations, soins nutritionnels, et aussi prévention des IST, les centres hospitaliers de district (CHD) . Il existe aussi des Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) . Les Centres Hospitaliers de référence (CHR) qui assurent des soins de référence de formation initiale et continue, ainsi que des activités de recherche.

Le secteur parapublic se compose des services médicaux inter-entreprises qui assurent la prise en charge de la santé de leur personnel et de leurs familles (ex. : (OSTIE).

Par ailleurs, plusieurs sociétés ont leurs propres services sanitaires (ex : Banques, Air Madagascar, JIRAMA, etc...)

La Banque Mondiale aide dans leurs activités de soin :

- 30,25% des 119 ONG locales répertoriées des prestations curatives préventives,
- 16,8% pour la Santé maternelle et infantiles, (Source Rapport de la Banque Mondiale 1997).

La coopération avec les Organismes Internationaux, avec les Sociétés privées, locales et mes ONG est plus que souhaitée dans le domaine de la Santé.

Des projets sont déjà en cours d'exécution dans ce cadre. Les détails seront vus dans les documents annexés à ce rapport.

VOLET D « ECONOMIE /EMPLOI »

Le Programme d'action de Beijing recommande que des mesures soient prises pour :

- *Promouvoir les droits et l'indépendance économique des femmes, notamment l'accès à l'emploi, des conditions de travail appropriées et l'accès aux ressources économiques ;*
- *Faciliter l'égalité d'accès des femmes aux ressources, à l'emploi, aux marchés et aux échanges commerciaux ;*
- *Fournir aux femmes, notamment celles à faible revenu, des services professionnels et des moyens de formation et leur ouvrir l'accès aux marchés, à l'information et à la technologie ;*
- *Renforcer la capacité économique et les réseaux commerciaux des femmes ;*
- *Eliminer la ségrégation professionnelle et toutes les formes de discrimination dans l'emploi ;*
- *Permettre aux hommes et aux femmes de concilier responsabilités familiales et responsabilités professionnelles.*

Ces recommandations sont reprises par le Plan d'Action Nationale pour la Promotion de la femme (PANPF) comme étant les objectifs généraux des actions à entreprendre à Madagascar. Il va de soi que chaque point est alors accompagné d'objectifs spéciaux suivis d'activités bien précises.

Les femmes ont un rôle économique important à jouer dans un pays comme Madagascar où la pauvreté règne en maître, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, et constitue un obstacle au développement humain.

A preuve :

D'après le deuxième Rapport National sur le Développement Humain (RNDH 1997), alors que Madagascar occupait le 150ème rang sur 174 pays en 1993 (RNDH 1996), il regresse actuellement au 153ème rang. Le PIB pour habitant est maintenant de 261 Dollars US (RNDH 1997).

Plus de 70% de la population ; soit environ trois(3) malgaches sur quatre (4) vivent à présent en dessous du seuil de pauvreté, et ainsi ne peuvent pas participer au processus du développement du pays.

Cela correspond, selon une étude préparée en Août 1995 et présentée dans le cadre des séries de conférences de l'Association « Dinika sy Rindra ho an'ny Vchivavy » (DRV), sur la situation de la Femme malgache, à :

1. une perte importante du pouvoir d'achat depuis 1984,
2. une réapparition de la malnutrition,
3. une recrudescence des maladies endémiques,
4. la fermeture de nombreuses écoles, surtout dans les zones rurales
5. la progression du taux d'abandon scolaire. »

La femme pourra participer à la lutte commune contre la pauvreté en occupant un emploi dans tous les secteurs vitaux de l'économie nationale, car si l'on se réfère aux textes et règlements

officiels, les hommes et les femmes sont sur un même pied d'égalité en matière d'emploi, aussi bien sur le plan du recrutement, de la rémunération et de la carrière professionnelle.

Il est stipulé dans la Constitution de la République de Madagascar que : « Nul ne peut être lésé dans son travail ou dans son emploi en raison de son sexe, son âge, sa religion, ses opinions, ses origines, ses convictions politiques ».

Toutefois, dans la réalité, ce qui est écrit n'est pas toujours respecté, et des disparités apparaissent à tous les niveaux (recrutement, rémunération, condition de travail...)

Voici la situation de l'emploi à Madagascar, selon l'EPM 1997 :

- l'effectif total de la population ayant un emploi est estimé à 7 353 millions d'actifs, soit une hausse de 16,8% par rapport à 1993, pour une population d'âge actif de 7 ans et plus, évaluée à 10 457 millions, soit un taux global de 70,3% contre 67,3% en 1993

Ce taux est de 74,5% pour les hommes contre 66% pour les femmes. Par ailleurs il est plus important en milieu rural qu'en milieu urbain : 72,9% contre 61,7%

Comme partout ailleurs dans le monde, le travail effectué par la femme au niveau de leur foyer, et dans les activités de production agricole, n'est pas inclus, ou il est « invisible », n'étant pas pris en compte dans la comptabilité nationale.

La place impartie à chacune des 12 domaines du Programme de Beijing dans le présent rapport étant limitée, nous nous bornerons donc à un examen bref et rapide des réalisations par un exemple pris dans chacun des secteurs de l'économie, ceux-là qui touchent la grande majorité de la population.

D.1.Secteur primaire : AGRICULTURE

Le Ministère de l'Agriculture s'est fixé comme principales attributions :

- « d'orienter, coordonner et mettre en œuvre la politique de l'Etat en matière d'agriculture et de développement rural,
- d'assurer le suivi et le contrôle de l'exécution des stratégies et plans d'actions arrêtés pour atteindre les objectifs
- de suivre l'administration et l'utilisation des ressources affectées par l'Etat, dans le respect des législations et règlements en vigueur ».

Ainsi, les objectifs globaux consistent à :

- améliorer les conditions de vie en milieu rural,
- améliorer la productivité agricole
- promouvoir une politique d'ouverture des travaux
- valoriser les ressources disponibles
- protéger l'environnement
- (Source : Ministère de l'Agriculture 1995)

Pour la mise en œuvre de ces objectifs, le Ministère dispose en moyens humains de 4569 agents dont 885 femmes, et en moyen financiers de par le budget général de 13 222 754 000 Francs Malgaches (FMG) pour le fonctionnement et de 277 877 000 FMG pour le budget d'investissement (PIP).

L'exécution des activités se fait aussi bien au niveau central que dans les structures décentralisées dans les faritany (Provinces).

Les réalisations sont importantes par exemple dans le domaine de l'Agriculture pour l'amélioration de la production de riz particulièrement, le riz constituant la base de l'alimentation à Madagascar.

Pour l'accroissement de superficie en riziculture améliorée, les objectifs sont atteints à 112% en 1995, et le pourcentage ne cesse d'augmenter depuis .

La même remarque peut être faite au niveau des autres directions et services du Ministère de l'Agriculture.

D.1.1 – A propos de la Direction de l'Elevage devenu un Ministère à part entière par la suite, son principal objectif consiste à encourager la production de bétail et des produits d'origine animal pour la consommation intérieure et les exportations. Malheureusement ces dernières ont été plus ou moins arrêtées ces derniers temps pour plusieurs raisons.

Pour 1995 (Source : Ministère de l'Agriculture), les réalisations sont notamment :

1. Formation de 80 chefs de poste vétérinaires
2. Formation d'un vétérinaire en épidémiologie animale
3. Projet Eradication de la maladie de Teschen,
4. Lancement de l'Etude épidémiologie, de la fièvre de la vallée du Rift, et aussi de l'Etude sur la tuberculose bovine à Madagascar.. ;
5. Adhésion du Centre de documentation de la Direction de, l'élevage au réseau Internet
6. Recensement des projets d'élevage mis en œuvre pour des organismes privés et par d'autres départements ministériels.

D.1.2 – Pour le Directeur Pêche et Aquaculture (devenu lui aussi un Ministère par la suite) les réalisations en AQUACULTURE concernent la pisciculture en eau douce , la mariculture (pour les opérateurs pratiquant la crevetticulture, encadrement et soutien à 3 groupements de producteurs privés d'alevins), pêches maritimes et continentales , projet de développement intégré de la pêche traditionnelle...

La pêche industrielle constitue dans la : pêche crevettière, la pêche thonière, et la récupération du poisson d'accompagnement.

Pour l'avenir, les perspectives de l'agriculture consistent principalement en la professionnalisation du métier d'agriculteur, la régularité dans la fourniture d'intrants et de semences, la formation en technologie appropriée (conditionnement, stockage), selon le contexte

local, l'approche participative au niveau du village (vulgarisation agricole), l'écoulement des produits avec les « tsena » ou marchés comme circuit de distribution.

D.2.1 – Secteur secondaire : ARTISANAT (Source :DIRECTION Générale de l'Artisanat ; au sein du Ministère de l'Industrialisation et de l'Artisanat).

L'artisanat touche la très grande majorité de la population malgache. Son importance réside dans la multitude et la diversité des services et produits qu'il offre dans un pays en voie de développement où le secteur de l'Industrie est encore loin de parvenir à satisfaire les besoins essentiels de la population aussi bien urbaine que rurale.

En milieu rural, l'artisanat domestique complète l'agriculture et la pêche. C'est une forme d'artisanat exercée par des non professionnels en vue d'une autoconsommation. Il s'agit surtout d'activités artisanales exercées par des femmes et des jeunes filles pour compléter les revenus du ménage (couture, confection, broderie, vannerie...).

Sur la base d'une durée moyenne de production artisanale domestique de 60 jours par an pour les femmes rurales qui sont environ 5 millions à Madagascar et en retenant 300 jours pour le calcul d'un emploi à temps plein, le résultat donne un million équivalents emplois à temps pleins:

Le calcul pour les hommes indique que plus de Un million équivalents emplois à temps plein résultent de l'activité artisanale domestique.

Au total, c'est environ 2 millions équivalents emplois à temps plein qui résultent de l'existence d'un artisanat rural domestique à Madagascar.

En milieu urbain, les personnes employées dans l'artisanat comptent pour 60% de la population active urbaine totale malgache.

L'artisanat en milieu urbain est très caractérisé par l'existence de l'artisanat du secteur informel où les femmes jouent un rôle dominant.

Traduit en terme de distribution de revenu, l'artisanat à Madagascar contribue à un montant de 680 milliards de FGM/an à titre du PIB, en pourcentage représente 15% du PIB (statistique du Ministère de l'Industrialisation et de l'Artisanat)

Les filières des métiers où les femmes sont très représentatives concernent ; la broderie, la vannerie, le tissage, la dentellerie, la briqueterie, la confection, la bonneterie.

L'artisanat favorise le bien être familial des malgaches à travers la participation active des femmes ; en même temps il améliore le cadre de vie de celles-ci.

Sur les 40 groupements recensés au sein de la Direction Générale de l'Artisanat, 8 sont des associations constituées uniquement par des femmes : 60% des membres de ces 40 groupements sont des femmes, et 30% des membres des bureaux sont des femmes aussi.

La Direction Générale de l'Artisanat est composée de 44 personnes dont 17 femmes, réparties comme suit :

- 1 Directeur Général

- 1 Directeur
- 2 Chefs de service
- 13 Agents

Pour ce qui est de l'avenir, la Direction Générale de l'Artisanat, tout en intensifiant son programme de formation à l'intention des artisans des deux sexes, se propose :

1. de sensibiliser des groupements de femmes
2. de mettre en place des chambres des métiers
3. de délivrer des cartes d'artisans aux membres des chambres de métiers.

D.2.1.- Toujours dans ce secteur secondaire, nous signalons brièvement l'existence de l'Association « Femmes Entrepreneurs de Madagascar » ou FEM qui est particulièrement dynamique et active. Un autre groupement de « Femmes Entrepreneurs » s'est formé récemment, qui collabore en partenariat avec des groupements de femmes entrepreneurs de l'Océan Indien.

Dans le secteur industriel, plus particulièrement selon l'enquête MADIO en 1997, le taux d'emplois féminins tend à régresser : 30% en 1997 contre 32% en 1996.

Par ailleurs, les femmes restent majoritaires dans les zones franches bien que leur taux de participation décroît sensiblement, 77% des emplois en 1995 contre 62% en 1996

Au sein du secteur industriel toujours, en 1995, 16% des travailleurs salariés sont des femmes et parmi elles, 8% sont des cadres supérieurs.

D.3.Secteur Tertiaire : TOURISME

(Source : Ministère du Tourisme, 1998)

Le Tourisme figure parmi les principales sources de devise à Madagascar : actuellement il occupe le deuxième rang. Ses recettes en devises évoluent progressivement de 44,6 DTS en 1996, elles atteignent 52,9 en 1997 et 65,5 DTS en 1998.

Pour la formation, le Ministère du Tourisme dispose d'un Institut National de Tourisme et d'Hôtellerie (INTH) qui a formé pendant l'année 1998/1999, 447 personnes dont 214 hommes (48%) et 233 femmes (52%). Il s'agit de formation en gestion d'exploitation, hébergement, Ingénierie, Restaurant Bar, Production culinaire, Langues étrangères, Tourisme.

Un projet de formation décentralisée est en cours, en faveur des opérateurs touristiques régionaux, dans quatre zones : Mahajanga, Antsiranana, Fianarantsoa, Antsirabe : 933 femmes (47%) sont formées à ce jour.

Parmi le personnel du Ministère du Tourisme, on compte 63 femmes (46,6%), dont 17 femmes comme cadres :

- 1 Directeur général
- 5 Chefs de Service
- 9 Membres de Cabinet.

Pour l'avenir, le Ministère du Tourisme envisage la mise en place d'un Tourisme de proximité à l'intention de ceux qui habitent le pays, souhaiteraient aller d'une région à une autre.

Les prestations, dans ce cadre, seront alors plus simples, et moins coûteuses par rapport à celles proposées actuellement pour les touristes venant de l'étranger.

D.4 – Pour les programmes et projets ayant trait aux domaines intéressant le programme d'action de Beijing (détails en annexe) et qui doivent aider la femme malgache à participer davantage au développement humain durable, concernant l'économie et l'emploi, nous citerons plus particulièrement et brièvement :

D.4.1. Le projet MAG 94/006 intitulé : « Promotion socio-économique de la femme malgache par la formation professionnelle nécessaire à l'exercice d'activités génératrices de revenus. Organisme de Financement : PNUD et le gouvernement malgache.

D.4.2. Le projet MAG 97/003 , intitulé Consolidation et extension des activités d'Education à la vie familiale et d'Appui à l'auto-emploi ; Organisme de financement : FNUAP.

Bien avant la Conférence de Beijing, citons :

- Le projet PNUD/BIT MAG 88/029 : Formation de 100 femmes par province avec création de micro-entreprises.

- Le projet FNUAP/BIT MAG 90/PO4 : formation de 2500 femmes, et appui à 150 femmes dans leurs initiatives dans le secteur informel (avec mise en place d'un système de crédit).

- Le projet FENU/PNUD MAG 92/COI, pour le renforcement durable des capacités financières de développement d'environ 1000 PME, en raison d'une moyenne de 150 par région sur une période de 5 années, avec une proportion significative de PME appartenant et/ou dirigée par des femmes.

- Mission Française de Coopération et d'Action Culturelle : Projet d'appui aux micro-entreprises du Vakinankaratra, financement pour 650 micro-entreprises, avec octroi de 1000 crédits d'un montant supérieur à 2 milliards de FMG (Francs malagasy)

- FAO une convention a été signée tout récemment (Juin 1999) entre le Gouvernement malgache et le FAO, pour un total de 231.000 dollars pour le renforcement des capacités techniques du service de contrôle des semences. Une partie de cette somme devra permettre la mise en œuvre d'une législation semencière aussi que la création de conditions favorables au développement du sous secteur et au processus de privatisation de l'industrie semencière.

Ce projet, par ailleurs, consiste à :

1. améliorer les conditions de vie en milieu rural et la productivité afin de promouvoir une politique d'ouverture du marché,
2. valoriser les ressources disponibles
3. valoriser la protection de l'environnement par l'augmentation de la production agricole grâce à l'emploi de semences améliorées et de bonne qualité.

Comptant pour 51% de la population malgache, et de par les rôles multiples qu'elle joue au sein de la Société (fille, épouse, mère, membre de la famille élargie, de la communauté, fokontany, village, firaisana...) la femme participera valablement dans la lutte à mener contre la pauvreté si ; toutefois, des progrès sont faits en sa faveur sur d'autres plans, politiques, sociaux, culturels..., tel que prévu, d'ailleurs, par la Déclaration de Beïjing.

VOLET E

« DROITS DE LA PERSONNE HUMAINE »

Le Programme d'action de Beijing recommande que des mesures soient prises pour :

- *Promouvoir et protéger les droits fondamentaux des femmes par la pleine application de tous les instruments relatifs aux droits de la personne humaine en particulier de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination en matière de droit de l'homme.*
- *Réexaminer toutes ses lois en vigueur à l'échelon national afin qu'elles satisfassent aux obligations internationales en matière de droits de l'homme.*
- *Garantir le non discrimination et l'égalité devant la loi et dans la pratique.*
- *Diffuser les notions élémentaires de droit.*

1. Les objectifs spécifiques :

La Constitution Malgache prévoit que les nationaux sont égaux en droit et jouissent des mêmes libertés fondamentales protégées par la loi ; l'Etat prescrit toute discrimination de sexe et le Préambule de la Constitution spécifie bien que le Peuple Malgache considère comme faisant partie intégrante de son Droit positif, la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard de la Femme.

Dans l'ensemble, les règles juridiques consacrent la non discrimination entre les sexes, qu'il s'agisse des droits politiques et civils, les enfants, les filles et les garçons jouissent des mêmes droits, la jeune fille comme la femme a la pleine capacité jusque tout comme l'homme.

1.1 Les Réalisations :

Les réalisations portent sur la vulgarisation des textes traduits (CEDAW) en malgache en 5000 exemplaires dans les 6 provinces

- Vulgarisation des recommandations de Beijing traduits en 5000 exemplaires au niveau des 6 provinces et 90 Rivondronana (régions) (cf indicateur de progrès en annexe. « Promotion de la femme, de la jeune fille et de la fillette)

Afin de procéder à un suivi permanent sur l'application de tous les instruments relatifs aux droits de la personne humaine en particulier sur le CEDAW, un service chargé de la promotion du statut socio-juridique de la femme a été créé au sein de la Direction de la Femme.

Une commission réunissant les divers partenaires ONG, Associations féminines, Représentants des départements ministériels œuvrant pour la promotion de la femme a été constituée pour l'étude des amendements et de propositions de textes conformément au CEDAW.

1.2 Les obstacles socio-culturels

- En fait, la discrimination entre l'homme et la femme provient de la conception malgache de la supériorité de l'homme sur la femme, consacrée par des normes sociales et même par des

règles coutumières ; les obstacles à l'éducation de la fille tiennent essentiellement à la conception malgache de la place du sexe féminin et le société en général. (exécution des travaux domestiques, mariage précoce)

- Le faible niveau d'instruction des femmes rurales qui constitue la majorité, s'ajoute à l'ignorance de leurs droits ; ces femmes subissent alors docilement les pratiques et coutumes de leurs milieux.

1.3. Les perspectives

- Mise en place d'une clinique juridique réunissant des spécialistes et techniciens dans le domaine relatif à l'application du CEDAW.

1.4. Les autres réalisations

Il y a eu un effort important du Gouvernement pour que les lois malgaches satisfassent aux obligations internationales en matière de droit de l'homme.

En Droit civil

- En matière de partage des biens de la communauté, le *kitay telo-an-dalana* (2/3 » au mari et 1/3 à la femme) a été remplacé par le « *zara mira* » (partage par moitié)
- En matière d'adultère, l'adultère de la femme constituait toujours un délit, de même que le meurtre commis par l'époux sur l'épouse ainsi que sur son complice était excusable – ce qui n'était pas le cas pour l'adultère commis par le mari, qui n'était punissable que dans le cas où il entretenait une concubine au domicile conjugal, et le meurtre commis par la femme sur son mari et son complice n'était pas excusable ; désormais ils encourent les mêmes peines.

Au niveau du droit de la famille, notamment en matière de succession, le « conjoint survivant », la femme par exemple, ne vient qu'en 8ème position avant l'Etat, toutes les autres classes passant avant elle (enfants, petits-enfants, père et mère, frères et sœurs, enfants des frères et sœurs, cousins germains et cousines germaines.) . Ceci est corrigé certes par le fait qu'en vertu du « principe du *masi-mandidy* », le mari est selon sa propre volonté, libre de léguer ses biens à sa femme (ou vice-versa, la femme est libre de léguer ses biens à son mari) suivant un testament conjointif, mais en l'absence d'un testament la femme n'arrive qu'en 8ème position. Des études sont en cours pour élever le rang de la femme dans l'ordre de succession.

Droit de Travail

Le Gouvernement malgache a également fait des efforts pour améliorer les conditions du travailleur, ainsi que celles des entreprises.

On peut citer les réalisations suivantes :

- Mise en place des crèches dans les entreprises

- Mise en place de pouponnières dans les lieux de travail et hôpitaux avec comme label « amis des bébés » (financement UNICEF)
- Mise en place d'une équipe multidisciplinaire de prévention de risque professionnel.
- Mise en place d'un comité consultatif en matière de santé, hygiène, sécurité, et environnement de travail.
- Etude de la réactualisation des textes relatifs au Conseil de Sécurité de la Fonction Publique.
- Refonte du code de travail sur la médecine d'entreprise, sur l'hygiène, la sécurité, l'environnement du travail par le Conseil National de l'Emploi (en cours)
- Le congé de maternité de la femme est de 42 jours avant l'accouchement (1 mois 12 jours) et 56 jours après l'accouchement, l'allaitement est autorisé jusqu'à l'âge de 15 mois du nourrisson sans dépasser 1 heure par jour.

Le Ministère de la Fonction Publique et des lois Sociales agit en tripartisme avec le Conseil National de l'emploi (CNE) et le Conseil Supérieur de la Fonction Publique (CSFOP) (employé-employeur et administration)

- Existence du comité Inter-ministériel pour la politique nationale de l'emploi
- Lutte contre le travail des enfants.

Les Contraintes :

- Obstacles financiers
- Gel des fonctionnaires dû aux mesures d'ajustement structurel – Nombre insuffisant de fonctionnaires (au total 120000 fonctionnaires)
- A cause de l'insuffisance budgétaire, l'inspection de travail n'existe que dans 5 préfectures et le représentant de l'Etat dans les autres régions

Les perspectives :

- Extension des pouponnières et des crèches
- Amélioration des conditions du travailleur par la refonte du code de travail

VOLET F « ENVIRONNEMENT »

Les femmes qui assument la plus grande partie de l'agriculture de subsistance dans les pays d'Afrique plus particulièrement, sont les premières à ressentir les effets de la dégradation de l'environnement. La sécheresse, le déboisement, la pollution de l'eau, la désertification et la perte des moyens naturels de lutte contre les inondations ont des répercussions négatives sur la qualité de la vie des femmes, et de la population toute entière.

Force est cependant de constater que les femmes ne sont pas toujours associées aux prises de décisions concernant l'environnement. De même, on ne tient pas souvent compte de leurs avis et opinions dans les politiques et programmes en faveur du développement durable, même si elles font preuve de compétence et d'expérience pour certaines activités ayant un rapport plus ou moins direct avec l'environnement.

Le Programme d'action de Beijing recommande que des mesures soient prises pour :

- Assurer une participation active des femmes à la prise de décisions à tous les niveaux concernant l'environnement, notamment en ce qui concerne la gestion, la conception, la planification, l'exécution et l'évaluation des projets concernant l'environnement ;

- Intégrer les besoins, préoccupations des femmes dans les politiques et programmes en faveur du développement durable ;

- Renforcer ou créer des mécanismes aux niveaux national, et international pour évaluer l'impact des politiques de développement et de gestion de l'environnement sur les femmes.

La finalité de la Politique Nationale de l'Environnement (P.N.E), adoptée par le Gouvernement Malgache est de « réconcilier la population malgache avec son environnement »
Les objectifs majeurs sont de :

- Développer les ressources humaines, notamment en renforçant la sensibilisation et la formation des populations, en renforçant le thème « environnement » dans les programmes d'éducation générale et développer les filières de formation et de recherche, en exploitant et en développant toute forme de vecteur pour passer le message « environnement »

- Promouvoir un développement durable, équitable et bien réparti sur le territoire national

- Réhabiliter, conserver et gérer le patrimoine malgache de biodiversité qui est unique au monde et y appuyer le développement d'un tourisme écologique ;

- Améliorer le cadre de vie des populations rurales et urbaines afin qu'elles puissent bénéficier d'une amélioration sensible des conditions de vie quotidiennes ;

- Veiller à maintenir l'équilibre entre croissance de la population et développement des ressources naturelles .

Cette Politique Nationale de l'Environnement, pour être applicable, est traduite dans le cadre d'un Plan d'Action Environnement (PAE) qui est un plan à long terme, exécutable en 15 ans, depuis 1991.

Le PAE est ainsi subdivisé en trois programmes devant durer cinq (5) ans chacun :

- le Programme Environnemental 1 (PE1) (1991-1996)
- le Programme Environnemental 2 (PE2) (1997-2001)
 - et le Programme Environnemental 3 ou PN3 (2002-2006)

Dans un premier temps, le Ministère de l'Environnement, par son premier Programme environnemental (PE1), s'est attaché à mettre en place des bases institutionnelles, et à créer des cellules environnementales dans les différents ministères techniques.

Par le Programme Environnemental II (P.E II), il s'est fixé comme Objectif général de continuer à consolider les acquis du PE1 et à optimiser la gestion des ressources naturelles pour les besoins du développement durable de l'être humain.

Pour la mise en œuvre des actions environnementales définies par ce PE2, le Ministère a confié l'exécution des tâches à des Agences d'exécution (AGEX), ainsi qu'à des opérateurs.

Pour les AGEX de l'Office National pour l'environnement (ONE), il s'agit de l'Association Nationale d'Action Environnementale (ANAE), de l'Association Nationale pour la Gestion des Aires Protégées (ANGEP), de la Direction Générale des Eaux et Forêts ((DGEF), du Foibe Taontsaritanin'i Madagasikara (FTM), de la Direction Générale des Domaines et de la Sécurisation Foncière (DGDSF), et du centre de formation en Science d'Information Géographique et Environnementale (CFSIGE).

Les Opérateurs, quant à eux, sont notamment l'organisme CONSERVATION INTERNATIONALE, CARE MADAGASCAR, ainsi que le PROJET BIOSPHERE MANANARA NORD. WILD WORLD FUND (WWF).

Suite à la mise en œuvre du Programme d'Action de Beijing, des mesures ont été prises à tous les niveaux, destinées à mettre l'accent sur la participation des femmes à la gestion des écosystèmes locaux et régionaux, et à la lutte contre la dégradation de l'environnement.

Ainsi, en prenant l'exemple de l'ANAE, dans sa stratégie d'intervention, elle travaille en étroite collaboration avec une cinquantaine d'Organisations Non Gouvernementales (ONG) ou d'Associations œuvrant pour le développement rural. Elle contribue de la sorte à la mise en place de mini-projets exclusivement pour femmes, de mini-projets à composantes femmes, et de mini-projets intégrés, dont les activités sont surtout axées sur :

- la gestion de la conservation des sols et des eaux ;
- les infrastructures liées à la production ;
- l'appui à la production ;
- des programmes sociaux ;

L'ANAE couvre toutes les régions de Madagascar par le biais de ses antennes régionales, à Antananarivo, Fianarantsoa, Mahajanga, Manakara, Tuléar, Ambatondrazaka et Sambava.

La mise en œuvre de cette Politique Nationale de l'Environnement nécessite un cadre institutionnel comportant les entités suivantes :

- le Conseil National pour l'environnement,
- le Comité International de l'Environnement (CIME)
- l'Office National pour l'Environnement
- ainsi que des Agences d'Exécution, et les opérateurs.

- L'Organisme CONSERVATION INTERNATIONALE qui opère dans les régions de Fénérive- Est, d'Ambatondrazaka et de Mahajanga, gère le Projet de conservation de développement Intégré mis en place depuis Octobre 1993, et travaille en partenariat et en collaboration avec d'autres institutions oeuvrant sur place dans le monde rural.

« CONSERVATION INTERNATIONALE » fait participer les femmes dans toutes ses activités, en incluant l'analyse de genre dans le processus de gestion du terroir et la collecte des données sur les indicateurs se fait par sexe, groupe ethnique et âge.

- Le PROJET BIOSPHERE DE MANANARA NORD est la seule réserve de biosphère à Madagascar et aussi le premier projet de CONSERVATION/DEVELOPPEMENT INTEGRE à Madagascar ; c'est à plus d'un titre, un important projet pilote, et une référence en milieu réel du concept CONSERVATION/DEVELOPPEMENT.

Riche de dix années d'expérience, le PROJET BIOSPHERE DE MANANARA NORD a pour objectif de mettre le Développement au service de la conservation, en tenant compte de la problématique de la zone et des besoins de la population. De ce fait, les femmes, en tant que membres à part entière de la communauté, jouent un rôle important, le tableau en annexe donne la synthèse des actions environnementales en faveur des femmes, dans le cadre de ce projet.

S'agissant des recommandations du Programme d'action de Beijing, consistant, dans un premier point, à « assurer une participation active des femmes à la prise de décision à tous les niveaux concernant l'environnement », on trouve au niveau de l'ONE, un système d'appui à la Gestion Régionalisée par l'Approche Spatiale (AGERAS), consistant à définir et à identifier la problématique locale avec les personnes locales, en présence de techniciens qui ont pour tâche d'élaborer les projets correspondants.

On peut aussi noter l'existence du système de Gestion Locale Sécurisée (GELOSE) des ressources naturelles qui est une méthodologie de travail avec formation technique de gestion et sécurisation foncière avec la Direction Générale des Domaines et de la Sécurisation Foncière (DGDSF).

Cependant, bien que pouvant participer à l'AGERAS et siéger au sein du Comité Régional de Réflexion (CRR), les femmes ne sont pas très nombreuses à participer, par souci de l'équilibre au sein du ménage, leurs maris s'y opposant plus ou moins ouvertement, ou bien encore à cause de leur manque de formation le manque ou l'inexistence d'infrastructures socio-économiques (transport, routes, dispensaires...) ainsi que la surcharge de responsabilités et de tâches ménagères qui leur incombent normalement sont autant d'obstacles à la participation active des femmes à la prise de décisions en ce qui concerne la planification, l'exécution, la gestion et l'évaluation des projets concernant l'environnement.

Pourtant d'après les responsables du ministère de l'environnement, si seulement 20% des obstacles cités ci dessus pouvaient être levés, au niveau d'un village, il peut déjà y avoir, dans ce village, un indice de développement.

Voici d'autres actions sur terrains soutenus par l'ONE

- Projet Environnement Marin et Côtier(EMIC), pour la propreté des plages et des côtes à Nosy be et Tuléar ,
- Ratification de la Convention de Ramsar, pour les zones humides (Vohipeno, Vangaindrano)

Quant à la question « d'intégrer les besoins, préoccupations et opinions des femmes dans les politique et programme en faveur du développement durable », les divers agences d'exécution ainsi que les opérateurs extérieurs au Ministère de l'environnement, incluent toujours dans leurs interventions sur place, des projets à l'intention des femmes, tels que les cultures maraîchères, l'artisanat, le petit élevage, la construction de puits, l'adduction d'eau potable l'alphabetisation, la recherche sur l'amélioration de la qualité nutritionnelle (création d'Equipes féminines d'éducation nutritionnelle(EFEN), la planification familiale, ainsi que la valorisation et la transformation des produits agricoles...L'allégement des tâches domestiques par la technologie appropriée n'est pas négligé.

Pour l'avenir, il faudra améliorer l'infrastructure routière en faisant participer la population locale pour la construction des routes (Haute Intensité de Main d'œuvre ou (HIMO) ; et préparer un projet routier auprès du Fonds d'Entretien routier (FER)

Il faudra aussi encourager et favoriser encore davantage les activités génératrices de revenu AGR pour les femmes par l'accès au crédit rural .

Pour ce qui est de l'évaluation de l'impact des politiques de développement et de gestion de l'environnement par les femmes, l'ANAE , pour ce faire ,propose des indicateurs tels que :

- affectation des fonds aux activités bénéficiant aux femmes,
- nombre d'activités que le projet réserve spécifiquement aux femmes.
- pourcentage des activités concentrés sur le domaine où les femmes assument les responsabilités principales et ont le pouvoir de décision.

L 'analyse des données collectées conjointement permettra de :

- procéder à une éventuelle rectification des projets,
- restituer les résultats aux participants
- servir de guide à d'autres projets.

VOLET G

« LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES »

Le Droit Malgache ne comporte pas de loi spécifique sur la violence contre les femmes ; qu'au cas où le mari bat sa femme, il existe une particularité du Droit Malgache issu du droit coutumier selon laquelle la femme battue peut user de son « droit de misintaka » ; c'est le droit suivant lequel la femme peut quitter temporairement le domicile conjugal dans les formes et conditions prévues par la coutume pour des « motifs graves » par exemple : le fait pour le mari d'exercer sur sa femme des violences et voies de fait ; elle doit alors se réfugier chez ses parents ou à défaut chez des proches parents ; le mari doit alors procéder au « fampodiana » formalité coutumière selon laquelle, il sollicite le retour de sa femme au domicile conjugal ; lors du fampodiana, il doit être accompagné de ses proches parents qui négocieront avec la famille de sa femme le retour de cette dernière au domicile conjugal ; le défaut de procéder au fampodiana ou le refus de la femme de rejoindre le domicile conjugal, dans le cas où ce retour est justifié peuvent être invoqués comme étant des motifs de divorce

L'article 309 du Code Pénal Malgache qui réprime la violence et les voies de fait englobe à la fois les 2 sexes et s'applique indifféremment à l'homme ou à la femme.

« Tout individu qui, volontairement aura fait des blessures porte des coups ou commis toute autre violence ou voie de fait etc... sera puni d'un emprisonnement de : 2 à 5 ans et d'une amende de 25000Fmg à 100.000Fmg en cas d'incapacité de travail personnel de plus de 20 jours ; quand les violences auront été suivies de mutilation ou privation de l'usage d'un membre, cécité ou autres infirmités .

- La peine des travaux forcés à temps pour blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner.
- L'article 309 du Code Pénal Malgache prévoit une aggravation des peines au cas où l'individu aura porté des coups à ses père ou mère légitimes naturels ou adoptifs
- L'article 312 du code Pénal Malgache comporte plusieurs dispositions qui sanctionnent les violences à l'égard de l'enfant et considère comme circonstance aggravante à l'égard de l'auteur de l'infraction le fait d'être une personne « ayant autorité sur l'enfant ou ayant sa garde »

Quiconque aura volontairement fait des blessures ou porté des coups à un enfant au dessus de l'âge de quinze ans accompli, ou qui l'aura volontairement privé d'aliments ou de soins au point de compromettre sa santé sera puni d'un emprisonnement de :

- 1) - 1 à 5 ans et d'une amende de 25.000 à 75.000 Fmg
- 2) - 3 à 10 ans en cas de maladie d'incapacité de 20 jours.
 - De 3 ans à 10 ans dans le premier cas et 25.000 à 100.000Fmg si les coupables sont les père et mère.
 - De 5 ans à 10 ans et 25.000 à 100.000Fmg d'amende si les coupables sont les père et mère.

Les études statistiques sur ces sortes de violence entre épouse et à l'égard de l'enfant sont quasi-inexistantes du fait que les statistiques judiciaires ou de Police englobent les violences, coups et blessures et voies de fait concernant aussi bien les mineurs que les adultes.

Les cas concernant la maltraitance des Femmes et les violences à l'égard des enfants échappent à l'identification et à la répression ; beaucoup de discrétion entourent également ces faits pour les raisons suivantes :

- S'il y a réellement violence et voie de fait sur l'épouse – ce qui est contesté par une partie de l'opinion masculine –, la femme malgache docile et soumise au mari préfère le plus souvent endurer les mauvais traitements du mari.
- Le mariage est une union entre deux familles et le fait pour le mari de battre sa femme devient une affaire de famille ; cette dernière sollicite alors la réintégration de la femme en son sein (coutume du Sud Est)
- Dans de nombreux milieux familiaux restés traditionnels, les femmes victimes de violence ou de voie de fait, de même les parents des enfants brutalisés répugnent à porter plainte auprès des autorités et à avoir affaire avec elles (Administration, Gendarmerie, Police, Tribunaux) et les conflits se règlent suivant les traditions soit par la réparation matérielle – soit par la vengeance privée.

Au niveau du Service de Protection de l'Enfant, et dans le cadre de la lutte contre toutes formes de violence à l'encontre des enfants, des cellules d'animation des quartiers (CAQ) ont été mis en place :

- Formation des CAQ de Tamatave en technique et communication
- Formation des CAQ Tamatave et Tananarive sur les droits de l'enfant
- Formation des CAQ Tamatave et Tananarive en violence physique
- Formation de CAQ Tananarive en violence psychologique

Le harcèlement sexuel est un sujet qui a été soulevé récemment par les médias et l'opinion publique notamment à la suite de la prolifération des zones franches qui utilisent une main-d'œuvre à majorité féminine. Des projets de loi sur le harcèlement sexuel et la violence contre les femmes sont actuellement en cours d'étude au Ministère de la Justice .

L'Atelier des Femmes qui s'est tenu du 24 au 28 Août 1998 à Tananarive a également souhaité l'incrimination des traitements cruels et les tortures infligés par les agents de l'Administration et par les personnes ayant autorité sur les fillettes et les femmes.

Il est essentiel de noter que le Ministère de la Justice a, dans le cadre de l'humanisation de la détention préventive entre autre de ses actions de contrôle , inspecté les conditions de détention et de traitements des femmes et des filles mineures dans les centres de rééducation, et toutes les prisons et maisons de sûreté de Madagascar et ce , en collaboration avec des ONG oeuvrant pour les Droits de l'homme.

- L'ONG ACAT (Association des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture) ou autres peines ou traitements cruels inhumains et dégradants milite activement

pour l'adoption de la Convention internationale sur l'abolition de la torture par le Gouvernement et sensibilise l'opinion publique sur l'abolition de la torture.

Le Ministère de la Justice prospecte l'extension des centres de rééducation dans les chefs lieux de province, car là où il n'y a pas encore de centres de rééducation, les mineurs sont détenus dans les quartiers des mineurs.

Le Gouvernement Malgache a, par ailleurs fait des efforts considérables pour la mise à jour de la loi sur les attentats aux mœurs, laquelle loi a été récemment promulguée (25 Janvier 1999).

Devant la prolifération des informations et des spectacles mettant en scène des scènes de brutalité, et de violences sexuelles (presse écrite - vidéo etc...) et le danger croissant du tourisme sexuel, le Gouvernement Malgache a pris des mesures très sévères.

La Prostitution

Jus qu'en 1998, il n'y avait pas de disposition légale qui réglementait la prostitution. Les articles 334 et 335 du Code Pénal de la section intitulée « Attentats aux mœurs » distinguent trois délits :

- Le proxénétisme
- L'excitation des mineurs à la débauche
- L'exploitation des maisons de débauche
- L'article 334 du Code Pénal réprimait 6 types de délits constitutifs du proxénétisme :
- Proxénétisme par aide, assistance ou protection de la prostitution d'autrui ou de racolage en vue de la prostitution ;
- Proxénétisme par partage des produits de la prostitution
- Proxénétisme par communauté de vie avec une personne se livrant habituellement à la prostitution ;
- Proxénétisme par embauchage, entraînement ou entretien en vue de la débauche ;
- Proxénétisme par livraison à la prostitution ou à la débauche
- Proxénétisme par office intermédiaire (démarchage, entremise écrite ou verbale, racolour, procureuse, pisteur etc...)

Le proxénétisme est un délit puni de 6 mois à 2 ans d'emprisonnement et de 300.000Fmg à 3 millions de FMG d'amende, l'article 334 du Code Pénal incrimine également les actes qui tendent à exciter, favoriser ou à faciliter la débauche ou la corruption des mineurs de 21 ans et sanctionne ces actes de la même peine que le délit de proxénétisme.

L'article 335 du Code Pénal réprime tout individu qui détient une maison de prostitution ou qui tolère la présence de personnes se livrant à la prostitution dans un hôtel, maison meublée, débit de boissons, club, cercle, dancing ou lieu ouvert au public ; ; les peines prévues sont de 2 à 5 ans d'emprisonnement et de 750.000 à 7.500.000Fmg, outre l'éventuel retrait de licence ou de fermeture de l'établissement

Devant la menace du tourisme sexuel, le législateur a pris des mesures énergiques pour protéger la petite fille, la jeune fille mineure et la femme. (La loi n°98024 portant refonte du Code Pénal sur la pédophilie JORM du 25 Janvier 1999). La protection morale du mineur :

1. L'article 330 nouveau, l'outrage public à la pudeur est punie d'un emprisonnement de 3 mois à 2 ans et d'une amende de 100.000 à 1 million de FMG, peine aggravée de 1 à 3 ans et d'une amende de 5 millions à 20 millions lorsque le délit a été commis en présence d'un mineur .
2. L'article 331 alinéa 1 nouveau protège la petite fille des dangers de la prostitution, l'attentat à la pudeur consommé ou tenté sans violence sur la personne d'un enfant de l'un ou l'autre sexe âgé de moins de 14 ans sera puni de 5 ans à 10 ans d'emprisonnement et d'une amende de 10 millions à 50 millions. L'alinéa 3 du même article protège la femme de l'homosexualité : quiconque aura commis un acte impudique ou contre nature avec un individu de son sexe mineur de moins de 21 ans sera puni d'emprisonnement de 2 à 5 ans et d'une amende de 10 millions à 100 millions de FMG.
3. L'article 334 nouveau alinéa 1 ajoute de nouvelles définitions du proxénète lequel sera puni de 6 mois d'emprisonnement à 2 ans et d'une amende de 5 millions à cinquante millions de FMG (la peine est semblable pour tous les proxénètes) ainsi que celui qui facilite à un proxénète la justification de ressources fictives
 - Qui entrave l'action de prévention, de contrôle d'assistance ou de rééducation entreprise par les organismes qualifiés à l'égard des personnes en danger de prostitution ou se livrant à la prostitution, l'article 334bis (nouveau) aggrave les peines (5 ans à 10 ans d'emprisonnement et une amende de 20 millions à cent millions de FMG) et ajoute le cas où :
 - L'auteur du délit est appelé de par ses fonctions à la lutte contre la prostitution, à la protection de la santé ou au maintien de l'ordre public
 - Le délit a été commis à l'égard d'une personne dont la particulière vulnérabilité, due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse est apparente ou connue de son auteur
 - Le délit a été commis à l'égard de plusieurs personnes
 - Le délit a été commis à l'égard d'une personne qui a été incitée à se livrer à la prostitution, soit hors du territoire de la République, soit à son arrivée sur le territoire de la République.
 - Le délit a été commis par plusieurs personnes agissant en qualité d'auteur ou de complice sans qu'elles constituent une bande organisée.

L'article 335bis nouveau punit de travaux forcés à temps et de 20 millions à 200 millions de FMG d'amende le proxénétisme en bande organisée et de travaux forcés à perpétuité lorsqu'il est commis en recourant à des tortures ou des actes de barbarie.

La Section VI intitulée « Crimes et délits envers les mineurs et la famille » et crimes et délits envers l'enfant (paragraphe 1er) du Code Pénal Malgache institue de nouvelles dispositions spécifiques sur le pornographie :

-Article 346 nouveau. Le fait, en vue de sa diffusion, de fixer d'enregistrer ou de transmettre l'image d'un mineur ou la diffusion de l'image lorsque cette image présente un caractère pornographique est puni de 2 ans à 5 ans d'emprisonnement de dix millions à 50 millions d'amende ; la peine est de 3 à 10 ans d'emprisonnement et 20 millions à 100 millions d'amende lorsqu'il s'agit d'un mineur de 15 ans.

-L'article 347 nouveau : sanctionne la fabrication, le transport la diffusion par quelque moyen que ce soit et quel qu'en soit le support un message à caractère violent ou pornographique

ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine par un emprisonnement de 2 à 5 ans et 50 à cent millions de FMG d'amende lorsque ce message est susceptible d'être vu par un mineur.

Aucune circonstance atténuante ou sursis ne pourra être retenue en faveur des individus coupables comme auteurs coauteurs ou complice des crimes et délits prévus par les articles 320 à 346 et 347 du Code Pénal .

VOLET H « PRISE DE DECISIONS »

L'absence visible des femmes aux institutions politiques est devenue un problème pour les femmes malgaches, les obligeant à chercher des méthodes pour accroître celle-ci.

L'imposition d'un Secrétariat d'Etat à la condition féminine sous la troisième république ainsi que de l'actuel Ministère de la Population et de la Condition Féminine est significative d'un malaise au sein des institutions officielles. Un pays démocratique, d'égalité des droits est obligé de reconnaître la réalité de l'inégalité.

Ces problèmes ont surgi parce qu'il existait depuis les années 1970 un mouvement de femmes qui a interpellé l'Etat, révélant la crise des valeurs occidentales. Il s'agit d'un mouvement politique qui se développe dans l'enseignement et dans la recherche. C'est un mouvement informel qui s'est diffusé dans les partis, les syndicats, amenant un changement notable dans les mentalités.

Le Programme d'actions de Beijing recommande de :

1. *Prendre des mesures propres à assurer aux femmes l'égalité d'accès et la pleine participation aux structures du pouvoir et à la prise des décisions dans les organes gouvernementaux et les administrations publiques, y compris les instances judiciaires, ainsi que dans les organisations internationales, les organisations non gouvernementales, les partis politiques et les syndicats.*
2. *Donner aux femmes les moyens de participer à la prise de décisions et d'exercer des responsabilités.*

La Constitution malgache de 1998 énonce le principe de l'égalité des hommes et des femmes en matière de participation à la vie politique et publique de la nation.

Selon le Rapport National sur le Développement Humain, Madagascar fait partie des pays où la participation féminine reste faible, avec un IPP de 0,354 en 1998.

II.1. FONCTIONS LEGISLATIVES, POLITIQUES ET VOTE.

Depuis la première république, les femmes ont été présentes au Parlement. Le nombre de femmes élues aux législatives a légèrement augmenté, passant de 7,2% en 1990 (10 femmes sur 130) à 8% en 1998 (10 femmes sur 150).

Le Gouvernement actuel comprend quatre femmes. Elles détiennent les portefeuilles des affaires étrangères, de la santé, de la fonction publique et de la population et de la condition féminine.

On ne connaît le nombre de femmes membres des principaux partis politiques.

Elles participent aux partis politiques de deux façons : dans des sections qui leur sont réservées et en tant que membres. On considère qu'elles ont un double rôle : faire campagne pour

le parti auprès des différentes catégories d'électrices et développer la représentation des femmes dans le parti.

Actuellement, peu de femmes occupent un poste de haut rang dans les partis politiques.

Les hommes et les femmes sont pleinement égaux en ce qui concerne le droit de voter et d'être élu.

La Constitution dispose en son article 15 que tout citoyen a le droit de se porter candidat aux élections prévues par elle.

Les femmes représentaient près de 3.000 candidates aux dernières élections législatives de 1998.

Les chiffres concernant la représentation des femmes dans l'administration locale sont peu nombreux. Néanmoins, la place des femmes a fortement progressé depuis les dernières élections municipales.

L'association des femmes maires compte environ une dizaine de membres.

H.2.L'ADMINISTRATION PUBLIQUE.

Bien qu'un grand nombre de femmes soient fonctionnaires, leur pourcentage aux rangs supérieurs est faible.

Néanmoins, leur nomination aux rangs supérieurs a doublé ces dernières années.

Au niveau de la Primature, la nomination d'une femme au poste de Directeur de cabinet correspond aux mesures originales préconisées par la Conférence de Beijing. Quelques femmes ont été également nommées comme conseillers, dont la présidente de l'ONG FC3M/DRV qui a en charge le suivi du programme lutte contre la pauvreté et une autre responsable du suivi du programme gouvernance.

Pour la première fois dans l'histoire, une femme est nommé Secrétaire Général. Il s'agit d'une mesure prise par le Gouvernement qui a mis en place en 1998 la Commission nationale des Droits de l'homme, principal organisme chargé de la promotion et du respect des droits de l'homme à Madagascar et qui a nommé une femme au poste de Secrétaire Général.

Le Ministère de la Population, de la Condition Féminine et de l'Enfance compte un effectif total de 583 personnels dont 228 femmes. Le Ministre, le Directeur Général, le Directeur de la Condition Féminine, le Directeur de l'Enfance, le Directeur de la Famille et le Directeur de la Population sont des femmes. 16 chefs de service sont des femmes.

Au titre des mesures prises, ce Ministère a pu commencer à réaliser un programme IEC intitulé « Promotion de la Femme » pour la période 1996-2000 financé par l'UNICEF, dont les objectifs consistent à réduire les obstacles à l'amélioration de la condition du statut juridique et social des femmes afin de leur garantir une meilleure participation à la vie nationale et à la prise de décisions.

Parmi les activités, citons :

- la vulgarisation des droits de la femme auprès des décideurs, dot de CEDAW et des résolutions de Beijing, la production du rapport de suivi des résolutions de Beijing
- la sensibilisation du public aux droits de la femme dot la célébration de la Journée mondiale de la femme et de la Journée de la femme africaine,
- la formation des cadres de district et de villageois de quinze communautés aux questions de genre, alphabétisation de cent femmes de cinq villages,
- mise en place d'activités génératrices de revenus dans dix villages.

Au Ministère de la justice, dans la fonction judiciaire, le nombre de femmes est extrêmement élevé par rapport aux autres domaines de la vie publique. Dans les différentes instances, la majorité des chefs de juridiction sont des femmes. Au ministère de la justice, depuis 1998, la majorité des postes de direction est confiée à des femmes.

Au Ministère de la Fonction Publique, la nomination en 1998 d'une femme à sa tête constitue une innovation originale. Des postes de direction sont aussi confiés à des femmes.

Au Ministère de la Santé, la nomination d'une femme à sa tête constitue aussi une originalité conforme aux objectifs stratégiques de Beijing.

Dans les forces de police, le nombre de femmes recrutées a beaucoup augmenté mais les postes de responsabilité sont toujours réservés aux hommes.

Aucune mesure originale n'a été prise dans l'armée, puisque l'incorporation des femmes n'est pas encore admise.

H.3.REPRESENTATION ET PARTICIPATION INTERNATIONALE.

Le portefeuille des affaires étrangères confié à une femme en 1998 peut être considéré comme traduisant la place générale des femmes dans la fonction internationale. Une direction générale et une direction sont confiées à des femmes au sein du même ministère.

Le statut diplomatique demeure l'apanage des hommes. Tous les chefs de mission sont des hommes.

Cependant, des femmes magistrats sont envoyées comme experts au Kosovo au titre de Madagascar.

H.4.AU NIVEAU DES ONG ET ASSOCIATIONS.

L'association FC3M/DRV a mis en place en juin 1996 un programme spécifique quadriennal de mobilisation sociale sur le plan civique et politique intitulé « Femme, Gouvernance, Renforcement institutionnel.

Le programme comporte huit composantes :

- la réalisation de recherches sur la situation de la femme malagasy dans la sphère politique,
- la participation active au processus d'élaboration et de mise en œuvre du programme national de renforcement de la gouvernance,
- la réalisation du plan de formation sur le droit, la gouvernance, le management et la communication en politique allié à l'identification systématique des vrais leaders en zones rurales et en zones urbaines, principales cibles des activités de formation, la collaboration avec les femmes candidates aux différentes élections et avec les femmes élues aux diverses instances par l'appui en conseils, en orientation et en formation,
- la production d'outils techniques de motivation, d'information et de formation,
- la mise en place et l'exploitation d'une banque de données « genre et développement »,
- la mise en place, au sein du comité, d'un département civique et politique chargé de l'opérationnalisation du programme.

Le rapport d'activités 1998 relative à ce plan fait état d'un certain nombre de réalisations :

- édition et publication en 1997 et 1998 :
- de l'ouvrage en trois langues « Tatamo anie aho ka tatamo » sur quelques grandes figures historiques et pionnières féminines de toutes les ethnies et régions de Madagascar depuis le 16ème siècle
- de K7 audio « Hafatra sy antso » (voix de femme) en 1997,
- de l'ouvrage « le genre à Madagascar » dont la publication est prévue en 1999.
- du livre bleu « guide juridique sur les droits de la femme » par l'AFJPD, membre du Comité DRV,
- des études monographiques des localités d'Ampanihy, de Betsioky et de Ranohira par l'ONG Taratra, membre de DRV,
- de la brochure « guide juridique sur les élections législatives à Madagascar » par DRV,
- renforcement de la collaboration et de la coordination des actions avec les associations, ONG et organismes spécialisés,
- poursuite des recherches dans le domaine du droit coutumier,
- ateliers, séminaires et séances de formation sur la politique, la gouvernance, le droit, le management et la communication en politique : la politique et GED, « Global Women in Politics » à Lusaka en mai 1996, atelier sur la gouvernance et le DHD en septembre 1997, atelier de concertation sur la politique et le rôle des missions du DRV au sein de la société civile en mars 1998, journée d'évaluation des élections législatives en 1998 et conférences sur la politique en 1996, 1997 et 1998,
- mise en place d'une banque de données GED,
- création d'un département civique et politique au sein de DRV
- et participation active à l'élaboration du SNLCP et du PNLCP : suggestions et remarques au PNUD sur le premier draft en 1996, participation à l'atelier de validation, participation étroite avec l'équipe chargée de la version définitive.
- Appui technique à des candidatures indépendantes « miandahy, miambavy » lors des élections législatives,
- Et diffusion du profil exemplaire d'un vrai leader en avril 1998.

L'Association AFJPD a participé à la Journée internationale de la femme en mars 1999 en co-animant une émission télévisée organisée conjointement par le PNUD et le FNUAP sur le thème « La femme est-elle l'égal de l'homme à Madagascar ? ».

L'association a également participé à un atelier de formulation des composantes projets organisé par le FNUAP en avril 1999 intégrant le produit « statut valorisé de la femme » qui prévoit comme activités la création de cliniques juridiques confiées à l'association.

L'association anime également des séances de vulgarisation des droits de la femme à la radio nationale depuis le début de l'année 1999.

L'association CAFED a tenu et a participé à plusieurs séances de formation de femmes : en internet en octobre 1996,

1. sur le rôle de la femme rurale en avril 1999,
2. sur le mouvement des femmes syndicalistes en septembre 1998
3. en gestion participative en novembre 1998

Elle a mis en place un centre de documentation et d'information en février 1998.

H.5.DANS LE DOMAINE DOMESTIQUE,

Les femmes jouissent d'une assez grande autonomie en matière de gestion des revenus, surtout en milieu urbain.

La multiplication des rôles féminins à la suite de leur irruption massive dans la sphère de production a déterminé une augmentation notable de leur charge de travail.

Ceci les contraint à faire constamment des choix en fonction des coûts d'opportunité à court terme de leurs diverses activités.

La surcharge du travail constitue un obstacle d'autant plus important à la formation et à l'amélioration de la productivité des activités génératrices de revenus, que les tâches domestiques sont toujours considérées comme étant réservées aux femmes.

VOLET I « M E D I A S »

La société malgache est pratiquement divisée en deux : l'une que l'on peut qualifier de groupe moderne et urbain a adopté de par sa formation intellectuelle, les grandes lignes et spécificités des cultures des pays dits développés (systèmes de production, mode de travail, mode de vie, langues, etc.). Ils y accèdent par des réseaux de communication et d'information développée, et leurs univers professionnels ne font que favoriser des contacts en ce sens, marginalisant souvent les échanges avec le deuxième groupe dit traditionnel.

En effet, dans ce groupe à majorité paysanne, les traditions ancestrales sont vivaces dans les esprits et dans les pratiques, favorisant beaucoup plus les communications non monétisées.

Actuellement apparaît un groupe intermédiaire que l'on pourrait qualifier de néo-urbain-rural, qui, dans la pratique, fait des échanges monétisés avec le groupe moderne et celui des biens et services avec le groupe traditionnel.

Bien que les malgaches aient une langue commune avec des variantes dialectales, les dix huit ethnies ont leurs spécificités propres et pratiques culturelles et culturelles propres.

L'existence de cette pluralité culturelle peut constituer un problème pour la coordination de l'IEC en général.

Le Programme d'actions de Beijing recommande de :

- *Permettre aux femmes de mieux s'exprimer et de mieux participer à la prise de décisions dans le cadre et par l'intermédiaire des médias et des nouvelles techniques de communication.*
- *Promouvoir une image équilibrée et non stéréotypée des femmes dans les médias.*

I.1. ETAT DES LIEUX

Au niveau institutionnel, avant 1998, il n'existait pas de politique nationale concrète et planifiée en faveur des femmes, ce qui ne favorisait pas la synergie des efforts des différents intervenants pour l'efficacité des actions.

Il n'y a pas de système qui pourrait permettre l'utilisation adéquate de l'information disponible pour la prise de décisions. L'information sur les femmes est éparpillée et n'est pas diffusée de manière appropriée.

L'information reste peu pertinente du point de vue opérationnel et ne peut constituer une base solide pour l'évaluation des besoins réel et pour la planification des actions en vue d'y répondre.

Il faut bien distinguer la participation des femmes dans l'industrie des médias malgaches et le portrait que celle-ci transmet.

Le journalisme est en pleine féminisation. Le nombre des femmes dans les médias augmente et les femmes occupent de plus en plus de postes, mais rarement au sommet.

Les moyens de communication disponibles sont nombreux, à savoir, la presse, les associations et filière de journalisme, la radio et la télévision, les agences de presse et de publicité, le cinéma et les vidéos.

La presse écrite compte 54 journaux dont 19 spécialisés. Seul le magazine trimestriel « Serasera » publié depuis 1996 par l'Association des Femmes Journalistes (AFJM) représente un outil spécifique pour la promotion de la femme.

Toutefois, un important d'articles publiés régulièrement dans les trois principaux :

(Midi, Madagascar, Madagascar-Tribune et l'Express) traitent des questions considérées comme intéressant particulièrement les femmes.

La presse rurale relève de la Direction de l'Alphabétisation du Ministère de la Population, de la Condition Féminine et de l'Enfance.

Le Projet de développement de la presse rurale à Madagascar est financé par l'UNESCO à travers le Fonds du Gouvernement Royal de Norvège. Le projet vise à développer la communication par la décentralisation de la presse écrite et à appuyer les opérations d'alphabétisation. La parution du journal Rasavolana créé par le centre régional d'Ambatondrazaka remonte en avril 1996.

Le principal problème dans le cadre de l'exécution du projet réside dans l'insuffisance budgétaire qui bloque la duplication au niveau des autres PARTIANY.

Les malgaches ne sont pas indifférents à la presse étrangère. Le principal importateur de journaux étrangers, le Trano Mampihely Vaovao (TMV) reçoit 80 titres de presse dont des magazines pour femmes.

Avec une hausse de coût de 300% à 400% depuis le début du flottement, il faut reconnaître que les journaux font partie des produits de luxe pour les malgaches.

Suite aux résolutions de Windhoek sur le journalisme et le pluralisme, un certain nombre d'associations de journalistes ont vu le jour depuis 1993. L'Association Libre des Journalistes (ALJM) regroupe en son sein 100 journalistes dont 25% sont du sexe féminin.

L'AFJM a été créée en 1992. Elle regroupe 40 journalistes de la presse écrite, parlée et audio-visuelle. Elle édite depuis 1996 le magazine « Serasera » qui véhicule des messages relatifs à l'approche genre. Les autres activités sont menées sous forme de rencontres, journées de réflexion, ateliers axés sur la promotion de la femme. Elle bénéficie de l'assistance de l'ambassade américaine, de l'ambassade britannique, de l'ambassade de Chine, de la coopération Suisse, de l'UNESCO et de la Fondation Friedrich Ebert (FFE). Elle est affiliée au F3CM/DRV, ce qui lui a

81

permis de marquer sa présence lors des différentes assises internationales. Elle peut apporter une contribution à l'intégration de la femme dans le développement incluse dans le DHD.

L'Unité de Formation et de recherche en Journalisme e l'Université d'Antananarivo retrouve ses lettres de noblesse en 1995. Ses activités consistent en des recherches à travers des descentes sur le terrain, en organisation d'ateliers sur le DHD et la bonne gouvernance et en la publication du magazine « REJO » qui traite de différents articles dont le bien-être familial, l'environnement, le MST/SIDA ou la communication en milieu rural.

La direction de la Radio nationale (RNM) est dirigée par sept responsables dont une seule femme. La RNM est le média le plus répandu car elle couvre la totalité du territoire. La grille de la RNM est variée, huit ministères, dont la santé, la justice et l'éducation ont une émission de 1 minutes par semaine. Des émissions spécifiques aux femmes ont fait leur apparition depuis 1997, dont l'émission hebdomadaire traitant de la femme, de la famille et du développement. Cette émission a programmé cinq minutes par semaine pour la vulgarisation des droits de la femme.

Satisfaire les besoins d'intérêt général constitue la principale vocation de la Télévision Nationale (TVM) : éducation, information et divertissement. Ses actions sont limitées à cause de sa faible couverture, mais les émissions diffusées lui confèrent un pouvoir d'influence sur le mode de vie et la manière d'être de la population. Les productions locales sont peu nombreuses, et celles ayant trait à la femme sont quasi nulles.

Depuis 1995 a été créée l'association des radios et télévisions libres (ARTL) qui défend les intérêts de l'audiovisuel privé. Toutes les stations sont généralistes et ciblent toutes les catégories d'auditeurs. Au niveau régional, la collaboration est louable : certaines associations oeuvrant pour le bien-être familial et oeuvrant dans le social bénéficient de droits d'antenne périodique et gratuits.

Lors des campagnes télévisées, les femmes ont été peu représentées dans les campagnes radio télévisées.

Depuis 1998, on essaie de corriger les différences entre les hommes et les femmes en augmentant le nombre de femmes invitées par la radiodiffusion et la télévision pour lutter contre l'écart.

Les Agences de presse opérant à Madagascar sont au nombre de six, dont les plus importantes sont REUTERS, Agence France Presse (AFP), Matera O.L. La démographie à Madagascar ainsi que la situations MST/SIDA ont fait l'objet de nouvelles.

La violence est un thème rarement traité.

Dans la publicité, les schémas concernant les femmes sont exploités. Elles sont souvent représentées comme dépendantes, inefficaces, émotives, vulnérables, infantiles. Dans l'ensemble, la publicité laisse entendre que les femmes n'ont pas grand chose à voir avec le développement politique, culturel et économique de la société.

Selon le Guide de la communication et des médias, il existe 10 agences de production et 32 agences de communication et de publicité.

L'agence qui émerge du lot reste Horizons Communication. Relevons les thèmes relatifs à la famille, à la planification familiale pour le compte du FNUAP, à l'épargne et au crédit qui est un projet femme pour le compte du BIT (vidéos sur les femmes leaders et le crédit alloué aux femmes) en 1997. La société emploie 20 personnels et parmi les 7 cadres, 4 sont des femmes.

1.2. LES MESURES PRISES

Depuis la réorganisation du Ministère de la Population, de la Condition Féminine et de l'Enfance par Décret du 19 août 1998, le cabinet du ministre compte un attaché de presse.

La Direction de la condition féminine a été élevée en direction indépendante depuis 1996, ne dépendant plus de la direction générale sur le plan budgétaire. Elle se compose d'un service de la promotion socio-économique de la femme et d'un service de la promotion socio-économique de la femme. La direction de la condition féminine a été dotée de matériels audio-visuels modernes. Les moyens de la Condition féminine sont cependant limités puisqu'elle ne disposait, par exemple, que d'un budget de fonctionnement de 15 millions en 1997.

Un bulletin sur la situation et les droits de la femme est en gestation. Des ateliers de vulgarisation sur le suivi des résolutions de Beijing et sur le CEDAW ont été tenus en 1998.

La mise en place d'un réseau de femmes occupant des postes de responsabilité en 1999 a pour objectif de permettre à ces femmes de créer des contacts et échanger des connaissances et de favoriser les débats et les initiatives sur les questions d'égalité.

Le Ministère de l'Information de la Culture et de la Communication a augmenté le nombre de femmes qu'il emploie. Sur un effectif de 1259 en 1998, 50% sont des femmes.

Des interviews et des émissions radiophoniques et télévisés sur les droits de la femme ont été diffusés.

Le Ministère de l'information, de la Culture et de la Communication dispose d'un délit de code de conduite depuis la promulgation de la loi portant refonte du code pénal sur la pédophilie du 25 janvier 1999. Ainsi, le nouvel article 347 dispose que le fait de fabriquer, de transporter et de diffuser par quelque moyen que ce soit et quel qu'en soit le support un message à caractère violent et pornographique ou de nature à porter atteinte à la dignité humaine, soit de faire commerce d'un tel message est puni de deux ans à cinq ans d'emprisonnement et de cinquante millions à cent millions d'amende lorsque ce message est susceptible d'être vu ou perçu par un mineur.

Les présentatrices des journaux télévisés sont en majorité des femmes.

Beaucoup de conférences sur les rôles des femmes dans la société et la violence à l'égard de la femme sont organisées par les ONG et associations, notamment pour la célébration de la Journée internationale de la femme.

Citons également l'initiative du PNUD et du FNUAP qui a organisé avec la chaîne de télévision MATV un débat télévisé sur les droits de la femme en mars 1999.

L'absence de stratégie nationale d'IEC tend à limiter l'impact des différentes activités.

Le nombre de moyens de communication avec les femmes reste limité. Les médias ne sont pas encore utilisés de manière adéquate. Les émissions ne sont pas diffusées aux heures où les femmes sont disponibles et leur contenu ne concerne pas toujours toutes les questions qui les intéressent.

Les femmes qui occupent des postes/relais comme ceux des vulgarisateurs agricoles, d'animateurs et de moniteurs d'alphabétisation sont trop peu nombreuses, ce qui limite la communication avec les communautés locales.

Plusieurs thèmes importants sur l'élimination des inégalités liées au genre ne sont pratiquement pas abordés dans le cadre des activités d'IEC, notamment la responsabilisation communautaire vis-à-vis de l'accès des femmes aux ressources et au pouvoir politique, l'amélioration de l'auto-estime des filles, le renforcement des lois sur l'exploitation sexuelle des filles, les possibilités d'harmoniser les rôles productifs, reproductifs et communautaires des femmes et des hommes, le partage équitable des responsabilités et des tâches familiales et domestiques entre les hommes et les femmes, le renforcement des connaissances sur les politiques, lois et normes relatives aux droits et responsabilités politiques et économiques des femmes, l'encouragement de la participation des femmes à tous les niveaux du processus politique et une formation des professionnelles de l'IEC en vue de les libérer des stéréotypes sexistes.

Conclusion

La détermination du Gouvernement malgache à poursuivre des efforts aux fins de réaliser les différentes recommandations, issues des diverses Conventions Internationales relatives aux droits de la personne humaine, notamment de la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes est évidente.

Depuis la tenue de la Conférence de Beijing à ce jour, de remarquables avancées en matière de promotion féminine sont perceptibles à tous les niveaux : local, régional et national, et dans tous les domaines.

Dans cette optique, il est permis de supposer que durant la prochaine décennie, les problèmes dus à l'inégalité entre l'homme et la femme seront de moins en moins vivaces.

Cela suppose également que toutes les contraintes et tous les obstacles actuellement identifiés auront été aplanis, grâce aux efforts conjugués de tous.

Nous aurons gagné un pas sur la pauvreté.

~ ANNEXES ~

LISTE DES TABLEAUX

N° TABLEAU	INTITULE
01	Taux de promotion dans l'enseignement primaire public par zone et par sexe (1995/96-1996/97)
02	Taux de promotion dans l'enseignement primaire privé par zone et par sexe - (1995/96-1996/97)
03	Répartition des effectifs de l'enseignement secondaire du premier cycle par zone et par sexe en 1995/1996
04	Répartition des proportions des filles et des garçons de l'enseignement secondaire du second cycle par secteur (1992/1993-1996/1997)
05	Répartition des élèves de l'enseignement technique public en 1993/1994 et 1994/1995
06	Effectif des élèves de l'enseignement technique public (1993/1994-1995/1996)
07 et 08	Taux d'alphabétisation selon l'âge et le sexe
09	Evolution de la participation féminine au sein des universités
10	Tableau récapitulatif de la santé maternelle
11	Répartition des ménages par groupe socio-économique
12	Taux d'activité des enfants par lieu de résidence et type de ménages
13	Taux d'alphabétisation par tranches d'âges et milieu
14	Taux d'illettrisme selon l'âge et le sexe
15	Répartition de la population non alphabétisée selon le sexe et le milieu de résidence
16	Taux de scolarisation par sexe et par milieu en 1993-1994
17	Taux de promotion dans l'enseignement primaire public par zone et par sexe (1995/96-1996/97)
18	Taux de promotion dans l'enseignement primaire privé par zone et par sexe (1995/96-1996/97)
19	Répartition par zone des taux de transition dans le primaire
20	Taux de redoublement dans l'enseignement primaire public 1996/97
21	Taux de redoublement dans le primaire privé en 1996/97
22	Evolution des nouveaux admis en sixième par sexe , par zone (1994/95 à 1996/97) public et privé
23	Répartition des filles et des garçons de l'enseignement secondaire du premier cycle (1992/1993 à 1996/1997)
24	Répartition de taux de transition de l'enseignement secondaire du premier cycle en première année du second cycle (1995/96 et 1996/97)
25	Répartition des effectifs du niveau 3 par sexe , par zone en 1996/1997
26	Pourcentage des filles /femmes en zone rurale inscrites dans les établissements d'enseignement primaire, secondaire
27	Pourcentage des femmes illettrées en zone rurale par catégorie d'âge
28	Récapitulatif des résultats de l'audit des GIE fonctionnels
29	Tableau indicatif des ressources programmables (1998-2003) UNDAF

I. DOMAINE : POPULATION ET TAUX DE FECONDITE.

• Taille de la population

- Masculine	:	6.155. 000
- Féminine	:	6.266. 000
- Total	:	12.421. 000

• Population urbaine : 2.786. 000
soit (22,4%)

• Population rurale : 9.635. 000
soit (77,6%)

• Population par groupe d'âge (pour cent) :

(- de 15 ans)	44,1%
(- de 15 à 64 ans)	52,8%
(65 ans et +)	3,1%

(Source ¹)

Selon le dernier recensement de 1993, Madagascar compte une population de 12,2 millions d'habitants contre 7,6 millions d'habitants en 1975, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 2,8%, avec un fort taux de natalité dans le Sud (3,2%). La proportion des jeunes moins de 20 ans représente 56% de la population totale.

La population urbaine ne représente que 21% de la population totale, soit un niveau inférieur à la moyenne générale de l'Afrique. Le taux de masculinité est de 98 hommes pour 100 femmes contre 101 en 1975. La moitié de cette population se trouve sur les hauts Plateaux (29% à Antananarivo et 21% à Fianarantsoa) (Source ²)

Plus des trois-quarts (77%) de la population vivent en milieu rural, tandis qu'en milieu urbain 48% habitent dans les grands centres urbains.

La population compte un peu moins d'hommes que de femmes - soit 99 hommes pour 100 femmes.

La population est inégalement répartie : les zones de fort peuplement (40 hab/km²) sont situées sur les Hautes Terres Centrales et sur le littoral Sud Est du pays alors que la partie Ouest est assez faiblement peuplée (15 hab/km²).

La pyramide des âges de la population malgache est une pyramide en expansion avec une base large et des côtés en pente qui reflètent la jeunesse de la population. En effet, un peu moins de la moitié de la population (45%) a moins de 15 ans.

La pyramide du milieu rural se distingue de celle du milieu urbain : il y a beaucoup plus de jeunes de moins de 15 ans - notamment de moins de cinq ans - en milieu rural et inversement, la population de 15 à 64 ans est plus importante en milieu urbain.(Source³)

¹ Population de M/car : Min. du Budget des Fin. et du Plan, MinSan et Pop. MEN :Déc.96

² PNUD : Programme du Gouvernement Malagasy - Juil. 98

³ - RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat - Août 93

PRINCIPALES DONNEES DEMOGRAPHIQUES.

• Population totale : 12.330.000 dont

➡ 6.113.000 hommes

➡ 6.220.000 femmes, soit 50,4% de la population totale.

• Urbanisation : 2.142.000 personnes vivent dans les centres urbains, soit 17,5%, 30% des urbains vivent dans les Hauts Plateaux :

• Age moyen inférieur à 22

• Population jeune : plus de 55% ont moins de 20 ans

• A peine 5% ont plus de 60 ans. (Source⁴).

II - Taux de croissance démographique :

Au cours des douze derniers mois précédant le Recensement (1993), il a été enregistré quelques 542.000 naissances. Il y aurait ainsi un peu plus d'une naissance par minute.

La femme malgache aurait jusqu'à la fin de sa période de procréation presque six enfants. Sachant que la femme malgache sera remplacée par deux filles, la procréation future va connaître une encore plus grande ampleur.

La fécondité est précoce à Madagascar : en effet, 19 naissances sur 100 enregistrées au cours de l'année surviennent chez les femmes de 15 à 19 ans.

Quinze pour cent des adolescentes (15 à 19 ans) ont accouché au cours des 12 derniers mois. (Source⁵)

III - Taux de fécondité :

La fécondité varie fortement selon le milieu, la province de résidence et le niveau d'instruction des femmes :

- en milieu urbain, les femmes donnent naissance, en moyenne, à 4,2 enfants, contre 6,7 pour les femmes du milieu rural ;

- Les niveaux de fécondité varient également en fonction du niveau d'instruction : les femmes sans instruction ont une fécondité beaucoup plus élevée (6,8 enfants) que celles qui ont atteint le niveau secondaire ou plus (4,2 enfants).

Niveaux et tendances :

Avec les niveaux actuels de fécondité, les femmes malgaches donneront naissance, en moyenne, à 6,0 enfants durant leur vie féconde. Cette fécondité a peu changé ces dernières années, et se caractérise par une forte précocité.

La fécondité, exprimée ici par l'indice synthétique de fécondité (ISF), varie fortement selon le milieu et la province de résidence : en milieu urbain, les femmes donnent naissance, en moyenne, à 4,2 enfants contre 6,7 pour les femmes du milieu rural ; la fécondité dans la Province du Nord (5,2 enfants par femme) est beaucoup plus faible que celle des femmes vivant dans la Province du Sud-Est (6,9 enfants).

⁴ - UPM : Analyse thématique : emploi, activité - secteur informel : Mai 93 - 94

⁵ - RGPH : 93

Fécondité des adolescentes :

Au moment de l'enquête ,(1993) 36 % des adolescentes (femmes de 15 à 19 ans) avaient déjà eu, au moins, un enfant ou étaient enceintes pour la première fois. A 18 ans, plus d'une femme sur deux (56%) a déjà commencé sa vie reproductive. L'âge médian à la première naissance est de 19,5 ans.

Préférences en matière de fécondité :

Parmi les femmes actuellement en union, 37% ont déclaré ne plus vouloir d'enfants et 32% désirent espacer leurs naissances, c'est-à-dire , veulent attendre au moins deux ans avant d'avoir un autre enfant. Si 84% des femmes sans enfant manifestent la désir de donner naissance à un enfant, cette proportion passe à 33% chez celles qui ont déjà un enfant et à 6% chez celles qui ont déjà six enfants et plus.

Le nombre idéal d'enfants pour l'ensemble des femmes est de 5,3, et celui déclaré par les femmes en union est de 5,7 enfants.

Si toutes les naissances non désirées étaient évitées, la fécondité totale des femmes (5,2 enfants) serait inférieure de près d'un enfant à la fécondité réelle (6,0 enfants) (Source⁶)

⁶ - EDS : 93

II. DOMAINE : EGALITE DES SEXES DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION

1-Comparaison des taux de scolarisation des Filles et des Garçons dans l'Enseignement Primaire en 1994 - 1995

Taux de Promotion dans l'Enseignement Primaire Public, par Zone et par Sexe (1995/96 à 1996/97)

TABLEAU N° 1

	Garçons	Filles	Ensemble
Taux net de scolarisation	56,21	62,38	59,29
Taux brut de scolarisation	102,90	89,50	95,70

(Source¹)

Taux de Promotion dans l'Enseignement Primaire Privé, par Zone et par sexe (1995/96 - 1996/97)

TABLEAU N°2

	11 ^{ème} - 10 ^{ème}		10 ^{ème} - 9 ^{ème}		9 ^{ème} - 8 ^{ème}		8 ^{ème} - 7 ^{ème}	
	G	F	G	F	G	F	G	F
URBAIN	63,8	69,1	66,7	72,3	54,8	58,0	57,0	59,5
RURAL	44,2	39,0	43,2	53,1	41,5	46,4	50,2	49,5
MOYENNE	45,1	40,3	44,9	54,6	42,9	47,6	51,3	51,0

(Source²)

Répartition des effectifs de l'Enseignement Secondaire du Premier Cycle par Zone et par Sexe en 1995/1996

TABLEAU N° 3

	11 ^{ème} - 10 ^{ème}		10 ^{ème} - 9 ^{ème}		9 ^{ème} - 8 ^{ème}		8 ^{ème} - 7 ^{ème}	
	G	F	G	F	G	F	G	F
URBAIN	67,8	75,2	83,4	85,9	82,7	83,8	84,6	85,7
RURAL	56,5	57,9	75,5	79,0	61,9	65,6	68,2	69,6
MOYENNE	59,0	61,7	67,6	86,9	67,7	70,8	73,5	75,0

(Source³)

¹ - Direction de la Planification - Annuaire statistique commenté 94/95 - Version provisoire (A/riva = MEN/DPE, Projet UNICEF / ME)

² - Un état de Lieux UNICEF/MINESEB 98

³ - Un état de Lieux UNICEF/MINESEB 98

Répartition des Proportions des Filles et des Garçons de l'Enseignement Secondaire du Second Cycle par secteur 1992/1993 à 1996/1997

TABLEAU N°4

	6 ^{ème}		5 ^{ème}		4 ^{ème}		3 ^{ème}	
	G	F	G	F	G	F	G	F
URBAIN	5151	5157	4802	4915	4175	4370	5024	5464
RURAL	15695	14248	11574	11125	8835	8589	10859	9831
TOTAL	20846	19419	16376	16040	13010	12959	15883	15295

(source¹⁰)

Répartition des élèves de l'Enseignement Technique Publique en 1993/1994 et 1994/1995

TABLEAU N°5

	1992/1993		1993/1994		1994/1995		1995/1996		1996/1997	
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F
ENSEMBLE	49,8	50,2	49,4	50,6	50,1	49,9	50,1	49,9	50,2	49,8
PUBLIC	51,9	48,3	51,1	48,9	52,0	48,0	52,0	48,0	52,1	47,9
PRIVE	47,5	52,5	51,1	48,9	48,3	51,7	48,3	51,7	48,2	51,8

(Source¹¹)

Effectifs des élèves de l'Enseignement Technique Publique

TABLEAU N°6

Types d'établissement	1993/1994			1995/1996		
	Total	DT	Fille	Total	DT	Fille
Collèges	504		195	792		267
Lycées	5449		1837	6624		2267
Total	6053		2032	7416		2534

(Source¹²)

2 - Pourcentage de femmes sachant lire et écrire

Les Femmes constituent invariablement la majorité de la population analphabète : 57 Femmes sur 100 sont analphabètes contre 52 sur 100 pour les Hommes. Le taux d'analphabétisme est beaucoup plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain. Le taux d'alphabétisation varie également suivant les Provinces : de 22,5% à 65,8%.

Quant à la non scolarisation et la déscolarisation des enfants, elle demeure une acuité importante car plus du 1/3 (36%) de la population de 6 ans non jamais fréquenté l'école. Avec un accroissement annuel de la population de 2,8% , le problème des abandons scolaires demeure entier. Si rien n'est fait pour infléchir les tendances, 2 500 000 enfants scolarisables iront grossir le rang des analphabètes en l'an 2000 et 9 500 000 en 2019 .

¹⁰ - Un état de Lieux UNICEF/MINESEB 96

¹¹ - Un état de Lieux : UNICEF/MINESEB

¹² - Commission Nationale Malgache pour l'UNESCO - Réseau Filles et Femmes

Effectif des deux sexes : 8.299.743

Masculin : 4.104.037

Féminin : 4.195.706

Taux d'alphabétisation selon l'âge et le sexe

TABLEAU N°7

	10-14	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39
Masculin	39,0	49,3	55,6	57,8	54,7	54,3
Féminin	41,6	49,5	53,2	51,3	46,5	46,3
Total	40,3	49,4	54,3	54,9	50,6	50,3

TABLEAU N° 8

	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65 et +
Masculin	53,0	46,7	42,3	40,4	34,0	32,9
Féminin	41,3	32,0	26,1	25,0	21,0	20,5
Total	47,2	39,1	33,9	32,5	27,4	26,9

(source¹³)

Evolution de la participation féminine au sein des Universités

TABLEAU N° 9

Grandes disciplines	au sein des filières	au sein des 6 universités	au sein des filières	au sein des 6 universités	au sein des filières	au sein des 6 universités
Sciences sociales et humaines	51,8	63,9	53,3	56,7	54,4	57,8
Sciences médicales	45,5	15,2	45,8	21,0	46,9	17,9
Sciences exactes	34,0	16,8	34,3	17,3	40,5	18,7
Sciences de l'Ingénieur	12,7	1,1	11,9	1,2	15,0	1,7
Sciences agricoles et halieutiques	35,3	0,9	35,2	1,6	34,3	1,7
Ecole normale	36,1	2,3	35,7	2,2	35,4	2,1
Ensemble	44,9	100,0	44,6	100,0	46,9	100,0

¹³ - INSTAT DGP/97

III -DOMAINE : SANTE

L'Enquête démographique et de Santé à Madagascar (EDS 97) est une enquête nationale par sondage . Elle a été exécutée par la Direction de la Démographie et des Statistiques Sociales de l'Institut National de la Statistique. L'EDS a été financée par l'USAID, le FNUAP, et l'UNICEF.

Espérance de vie à la naissance et mortalité infantile :

Le niveau de la fécondité est encore élevé. Actuellement la femme Malgache devrait s'attendre à avoir 5,9 enfants en moyenne pendant sa vie féconde.

Le niveau de la mortalité est aussi fort : le taux de mortalité infantile est de 93 pour mille et l'espérance de vie pour 52 ans et la fécondité de plus de six enfants par femme à 5,9 ce qui indique une évolution lente du phénomène démographique. Le pays en est aux premières phases de la transition démographique.

La mortalité des enfants reste toujours très élevée à Madagascar. Cependant, elle a connu une baisse, bien que très modeste, au cours des quinze dernières années.

Durant la période la plus récente (avant 1993), tranche d'âge de 0-4 ans, sur 1 000 enfants nés vivants, 96 sont décédés avant l'âge d'un an ; sur 1 000 enfants survivants au premier anniversaire, 70 sont décédés avant d'atteindre l'âge de cinq ans. Globalement, sur 1 000 enfants vivants à la naissance, 159, ou un enfant sur six, décèdent avant leur cinquième anniversaire.

La mortalité infantile est beaucoup plus faible en milieu urbain (78 pour mille) qu'en milieu rural (105 pour mille). Les enfants dont la mère est sans instruction courent un risque de mourir avant un an (124 pour mille) de 22% plus élevé que ceux dont la mère à un niveau d'instruction primaire (102 pour mille) et près de deux fois plus élevé que ceux dont la mère a un niveau secondaire ou plus (64 pour mille).

Ce sont les enfants dont la mère est âgée de 20-29 ans qui courent le risque le moins élevé de mourir avant l'âge d'un an(94 pour mille) . En comparaison, les enfants nés de mères jeunes (moins de 20 ans) y sont 1,3 fois plus exposés (119 pour mille) et ceux nés d'une mère de 40-49 ans (140 pour mille) y sont 1,5 fois plus exposés. De plus, les intervalles inter gènes courts (inférieurs à deux ans) sont associés à une mortalité infantile (153 pour mille) deux fois plus élevée que celle associée à des intervalles de 2 - 3 ans (75 pour mille) et près de 3 fois plus élevée quand l'intervalle est de 4 ans ou plus (47 pour mille).

(Source ¹⁴)

L'UNICEF a identifié en 1994, un taux de mortalité Infanto-Juvenile de 160 pour mille, dont les causes principales sont la malnutrition protéino - énergetique, le paludisme, les maladies diarrhéiques. La mortalité infantile (moins de 5 ans) à Madagascar est considérée parmi la plus élevée au monde, avec 162 pour mille.

(Source ¹⁵)

Mortalité maternelle :

La mortalité maternelle est élevée à Madagascar. Pour la période 1990 - 1997, parmi les décès de femmes âgées de 15 - 49 ans, près d'un décès sur quatre était associé à la grossesse, à l'accouchement ou à ses suites. Pour la même période, le taux de mortalité maternelle est estimé à

¹⁴ - EDS / 97

¹⁵ - PNUD : Projet du Gouvernement de Madagascar Jul. 98

488 décès pour 100 000 naissances vivantes. Avec ce niveau de mortalité, une femme sur 33 court le risque de décéder pour cause maternelle pendant les âges de procréation. (Source ¹⁶)

L'UNICEF a identifié en 1994, un taux de mortalité maternelle d'environ 596 pour 100 000 naissances vivantes.

Taux de natalité pour mille	: 43,3
Taux de mortalité pour mille	: 15,3
Taux d'accroissement pour mille	: 02,8%
Taux de mortalité infantile pour mille	: 93,0%
Taux de mortalité juvénile pour mille	: 112,6%
Nombre moyen d'enfants par femme	: 6,1%
Espérance de vie (en moyenne)	: 52 ans
- Hommes	: 51,8 ans
- Femmes	: 55,3 ans

Accès au service de santé de base :

Malgré, la décentralisation du secteur de la santé et l'existence de certaines infrastructures, la couverture sanitaire reste insuffisante, environ 35% de la population n'a pas accès aux soins sanitaires de base. La population n'a pas la possibilité et/ou ne recourt pas au service de santé à cause de la dégradation des infrastructures, l'insuffisance du personnel médical (1,35 médecins pour 1000 habitants et 2,72 paramédicaux pour 1000 habitants en 1996) seulement 47,3% des accouchements sont assistés par un personnel de santé.

Pour la santé de la mère et de l'enfant, plus des trois quart des naissances survenues au cours des trois années ayant précédé l'enquête (avant 1997) , les mères se sont rendues en consultation prénatale auprès d'un professionnel de la santé. Les consultations prénatales sont élevées dans la capitale (95%) qu'en milieu rural (75 %).

Les accouchements à domicile (65%) sont à peu près deux fois plus fréquents que les accouchements dans les établissements sanitaires (34%). Moins de la moitié des naissances (47 %) ont été assistées par des personnes qualifiées - soit un médecin, soit une infirmière - lors de l'accouchement. Le reste des naissances ont été assistées par des personnes non qualifiées, principalement des accoucheuses traditionnelles (39 %) et des parents ou amis (12 %).

Seulement 42 % des accouchements en milieu rural ont été assistés par du personnel médical formé contre 87 % des naissances à la capitale. De la même manière, à peine 26 % des accouchements des femmes non scolarisées ont été assistés par du personnel médical, contre 76 % des accouchements des femmes ayant le niveau secondaire ou plus.

Vaccinations.

Seulement 31 % des enfants de douze à 35 mois ont reçu tous les vaccins à l'âge d'un an. 36 % des enfants de 12 - 23 mois ont reçu tous les vaccins recommandés par le programme élargi de vaccination (PEV).

Le pourcentage des enfants vaccinés est plus élevé en milieu urbain (46 %) qu'en milieu rural (34 %). La couverture vaccinale varie aussi avec le niveau d'instruction : elle passe de 13 %

¹⁶ - BDS / 97

lorsque la mère est sans instruction, à 55 % lorsque la mère a un niveau d'instruction secondaire ou plus.

Traitement des maladies infantiles.

Les principales causes de mortalité infantile observées en milieu hospitalier chez les enfants de moins de 5 ans, sont par ordre d'importance : les diarrhées (30%), le paludisme (10%), et les infections respiratoires aiguës.

Parmi les enfants ayant eu la diarrhée, 40% ont été menés dans un établissement de santé, 23 % ont reçu des sachets des SRO et 1% une solution d'eau, de sel et de sucre préparé à la maison. (Source¹⁷)

Santé en matière de reproduction :

Une croissance démographique non maîtrisée est à l'origine de nombreux problèmes que connaît le pays dans divers secteurs. C'est ainsi que les efforts considérables fournis au niveau national en 40 ans d'indépendance dans le domaine de l'éducation ont été battus en brèche par la croissance démographique : le taux d'analphabétisme est resté sensiblement le même, puisqu'il était de 51 % en 1966 pour la population de 15 ans et plus, et actuellement de 54% pour la population de 10 ans et plus. D'où l'importance de la maîtrise de la fécondité, qui selon les termes de la Politique Nationale votée en décembre 1990 par l'Assemblée Nationale, doit être ramenée à un niveau compatible avec le taux de croissance économique.

La fécondité varie fortement selon le milieu, la province de résidence et le niveau d'instruction des femmes :

- en milieu urbain, les femmes donnent naissance, en moyenne, à 4,2 enfants, contre 6,7 pour les femmes du milieu rural.

Parmi l'ensemble des femmes interrogées, près de 7 sur 10 ont déclaré connaître au moins une méthode moderne de contraception. Une amélioration de niveau de connaissance de la contraception moderne est observée en 1992 et 1997, passant de 57% à 68%.

L'utilisation des méthodes varie selon le milieu de résidence et les niveaux d'instruction. L'utilisation de la méthode moderne augmente de façon importante avec le niveau d'instruction, de 2% chez les femmes sans instruction à 8 % chez celles du niveau primaire et à 21% chez les femmes du niveau secondaire ou plus.

Maladies sexuellement transmissibles et SIDA :

Dans l'ensemble, 54 % des femmes interrogées ont déjà entendu parler d'au moins une maladie sexuellement transmissible (MST). Les femmes urbaines sont mieux informées : 75 % de celles-ci disent avoir entendu parler d'au moins une MST, contre 46% des femmes rurales. Dans la capitale, 90% des femmes ont déjà entendu parler des MST. On note également une différence significative de la connaissance des MST selon le niveau d'instruction : 87 % des femmes de niveau secondaire ou supérieur ont entendu parler d'au moins une MST contre 48% de celles de niveau primaire et seulement 29% chez celles n'ayant aucune instruction.

Le SIDA est la maladie la plus citée (43% des femmes l'ont citée), devant la blennorragie, aussi connue sous le nom de gonorrhée ou chaude-pisse (citée par 25%), et la syphilis ou vérole (citée par 22 % des femmes).

¹⁷ - EDS / 97

Au cours de l'ENDS, on a demandé aussi à toutes les femmes si elles avaient entendu parler du SIDA. Soixante-neuf pour cent des femmes ont déclaré avoir entendu parler de cette maladie, dont 98% dans la capitale, 86 % dans l'ensemble du milieu urbain et 62 % en milieu rural. Moins d'un pour cent des femmes interrogées ont déclaré avoir le SIDA.

La faiblesse de l'information et de capacité en matière d'IEC ainsi que la forte prévalence des maladies sexuellement transmissibles risquent de voir la pandémie se répandre à Madagascar. (Source¹⁸)

TABLEAU RÉCAPITULATIF DE LA SANTÉ MATERNELLE INFANTILE

TABLEAU N° 10

ZONES RURALES	ZONES URBAINES
<ul style="list-style-type: none"> • 70% des femmes n'ont pas accès à un centre de santé maternelle et infantile, • 30% seulement en ont accès • seulement 11,9% des femmes utilisent une méthode contraceptive, • l'insuffisance des services communautaires de santé est très flagrante en milieu rural 	<ul style="list-style-type: none"> • la population féminine urbaine n'ayant pas accès aux services de santé maternelle et infantile représente 20,7% de l'ensemble. • 79,3% des femmes dans le milieu urbain ont accès aux services de santé.

(Source ¹⁹)

¹⁸ - EDS / 97

¹⁹ - Statistique MINSAN

IV - DOMAINE : ECONOMIE

Madagascar à la 70^{ème} place sur 78 pays pauvres), ce qui traduit l'étendue du dénuement de populations malgaches. Le revenu par habitant est passé de 430 \$EU au début des années 60 à 257 \$EU aujourd'hui.

Selon l'Enquête Permanente sur les Ménages (EPM) de 1993, la pauvreté à Madagascar essentiellement rurale, car on estime que près de 80% de la population rurale ne dispose pas du revenu minimum de 247.637 Fmg soit environ 132 \$EU (taux de 1993) qui est considéré comme le seuil de pauvreté et le seuil d'extrême pauvreté était évalué à 196.172 Fmg soit 106 \$EU de 1993.

En milieu urbain, la pauvreté est plus massive dans les petits centres urbains, où près des deux tiers de la population y sont pauvres, tandis qu'elle affecte 45% à Antananarivo et 48% dans les autres grands centres urbains. Cette situation a comme conséquence : la multiplication d'activités économiques informelles, le développement d'un tissu urbain anarchique l'accroissement de l'insécurité et du sous-emploi.

(Source²⁰)

Ménages

En 1993, 2,5 millions de ménages ont été recensés sur l'ensemble du territoire. Plus de trois ménages sur quatre (77%) se trouvent en milieu rural.

Le ménage est en moyenne composé d'un peu moins de cinq personnes (4,9).

La taille du ménage a augmenté au cours des dix-huit dernières années : elle était de 4,5 personnes en 1975.

Il n'y a pas d'écart important entre le nombre moyen de personnes par ménage en milieu urbain (4,8) et celui en milieu rural (4,9). Mais au niveau des Provinces, la taille est assez variable dans la région du Nord, le nombre moyen de personnes par ménage est de 4,2 alors que dans la région du Sud du haut plateau, il est de 5,3.

Dans l'ensemble du pays, près d'un ménage sur cinq est dirigé par une femme.

(Source)²¹

Femmes et ménages :

Selon les différentes études sur la pauvreté à Madagascar, les femmes chefs de ménage figurent parmi les groupes les plus touchés par la pauvreté. Il est intéressant de noter que leur proportion est passée de 22% pour l'ensemble du pays en 1984 à plus de 33% en 1998.

D'autre part, l'analyse de la répartition des ménages selon le sexe et l'âge du chef de ménage montre que pour la tranche d'âge des 15-19 ans, 1 ménage sur 2 est dirigé par une femme. On remarque, par ailleurs, de fortes disparités entre la région du Haut Plateau (15,4% en 1984) où le mariage civil est le plus pratiqué, et celles de la région du Nord et de l'Est où les proportions sont respectivement de 26,8% et 36% pour la même période. Les coutumes locales en matière de mariage ainsi que la liberté de moeurs qui caractérise les villes portuaires sont à l'origine de ces disparités.

²⁰ - PNUD - Projet du Gouvernement - Juil. 98

²¹ - RGPH / 93

En termes de pauvreté, les femmes malgaches chefs de ménages sont dans une situation relativement privilégiée par rapport à celles d'autres pays de la sous - région : selon les résultats de l'EPM, elles ne sont pas plus pauvres que les autres catégories. Mais bien qu'en elle-même, la proportion de ménages pauvres dirigés par des femmes n'indique pas une tendance particulière, une analyse plus fine montre que 50% de ces ménages sont très pauvres.

Si la comparaison entre les proportions de ménages pauvres dirigés par des femmes et ceux dirigés par des hommes ne révèle pas d'écart significatif, cela est dû pour une large part à la solidarité entre parents et amis qui est à l'origine d'importants transferts vers les ménages pauvres dirigés par des femmes.

Les femmes pauvres présentent plusieurs caractéristiques :

- elles sont généralement divorcées, séparées, ou veuves ;
- la plupart sont actives, surtout dans l'agriculture, bien que 10% d'entre elles soient dans l'incapacité de travailler ;
- les femmes pauvres et très pauvres résident surtout en milieu rural (80%). Leur répartition par province montre qu'elles sont les plus nombreuses dans le Sud (77%) puis au Sud-est et au Haut Plateau ;
- la pauvreté touche surtout les femmes qui n'ont aucune instruction 46% des femmes très pauvres et 27% des femmes pauvres ne sont jamais allées à l'école. Par contre, la pauvreté touche moins de 1% des femmes ayant un niveau universitaire ou équivalent ;

Répartition des ménages par groupe socio-économique

TABLEAU N°11

Groupe Socio- Economique	Milieu de résidence		Ensemble
	URBAIN	RURAL	
AGRICULTEURS ET ASSIMILES	39,94	90,76	90,15
NON AGRICULTEURS	18,17	3,14	6,27
SALARIES	33,32	6,66	9,83
AUTRES	8,67	2,44	3,75
TOTAL	100,00	100,00	100,00

(Source²²)

Les enfant et les activités économiques

Le Gouvernement malgache avec les appui du BIT a manifesté la volonté d'engagé un action contre le travail des enfants, notamment en élaborant un plan national d'action dans ce sens.

A l'heure actuelle, la question du travail infantile ne se pose pas dans ces termes de « *dumping social* » à Madagascar. Etant donné le faible taux d'industrialisation et d'ouverture sur l'économie mondiale du pays, il ne peut pas être considéré comme un concurrent sérieux pour les grandes puissance du Nord. Pourtant, le travail des enfants n'en pose pas moins un problème réel. A court terme, il questionne la capacité de l'Etat à faire respecter ses propres lois, puisque sa présence signifie qu'un certain nombre de producteurs enfreint la législation du travail. A plus long terme, il affecte le développement, dans la mesure où il obère l'accumulation du capital humain dans le pays (niveau d'éducation, accidents du travail et problème de santé), gage d'un taux de croissance soutenu.

²² - EPM - Démographie - Education - Santé - Habitat : 93

Les taux d'activités des enfants : En 1993 /94 , sur les 2 602 000 enfants malgache âgés de 7 à 14 ans, 764 600 exerçaient un emploi presque une année antérieure et environ 2 500 étaient au chômage. Si les trois quart d'entre eux avaient 10 ans ou plus, 192 700 avaient de 7 à 9 ans ; Si l'on se réfère à une période plus longue, soit l'année antérieure de l'enquête (1996) , le nombre d'enfants actifs atteint 878 000, dont 490 000 garçons et 388 filles. Par ailleurs il est probable que ces chiffres sous-estiment le travail réel des enfants dans la mesure où 46% d'entre eux ne sont pas scolarisés et où l'on peut supposer que la grande majorité d'entre eux exercent un emploi, ne serait - ce qu'à temps partiel.

Globalement, le taux d'activité des enfants est de 30,3%. Ce taux varie selon la résidence. Enfin, parmi les autres facteurs influant sur le travail des enfants, il faut mentionner la position dans le ménage.

Taux d'activité des enfants par lieu de résidence et type de ménages

TABLEAU N° 12

Classes d'âge	Lieu de résidence				Type de ménages (en fonction de l'emploi du chef de ménage)				
	Capitale	GCU	CUS	Rural	Agricole	Informel	Formel	Public	Chômage
7 - 9 ans	9,0	3,7	14,0	20,4	21,8	18,1	4,4	3,0	7,3
10 - 12 ans	16,2	7,4	23,2	36,5	39,6	24,9	11,1	8,2	11,9
13 - 14 ans	23,5	17,0	38,9	56,5	60,2	34,1	21,7	19,3	27,7
Total 7 - 14 ans	15,8	8,6	23,2	34,1	36,6	24,3	11,2	8,6	14,6
15 ans et plus	70,8	65,1	76,6	84,7	89,3	82,9	73,5	70,0	43,1

(Source ²³)

²³ - EPM 93 : 94 ; BIT (IPEC) Projet /97 MO1 / FRA/98

V- DOMAINE : EDUCATION

Dans la plupart des pays en développement, les femmes présentent les taux d'alphabétisation systématiquement inférieurs à ceux des hommes. A Madagascar, compte tenu des faibles écarts de scolarisation entre les sexes, observe-t-on des profils similaires ?

Pour appréhender ce problème, deux définitions ont été retenues :

- la première que l'on qualifiera de « stricte » considère comme alphabète toute personne, âgée de 15 ans et plus, sachant lire sans aucune difficulté, écrire et compter.

- la deuxième définition, moins contraignante, englobe dans le terme d'alphabète, l'ensemble des personnes âgées de 15 ans et plus, qui déclarent se débrouiller en lecture, et qui maîtrise l'écrit et le calcul. On parlera l'alphabète « au sens large ».

Selon que l'on utilise la première définition (taux d'alphabétisme « au sens strict ») ou la deuxième (taux d'alphabétisation « au sens large ») le taux est respectivement de 48,5% et de 55,5%. Les taux sont nettement plus élevés en milieu urbain que rural (une trentaine de points d'écart). Si les femmes sont relativement moins nombreuses à posséder l'usage de la lecture, de l'écrit et du calcul, elles ne sont toutefois pas fortement lésées dans l'ensemble. L'absence de fortes inégalités scolaires laissait présager de ce résultat. Au niveau national 53% des femmes sont alphabétisées (« au sens large »), contre 57% des hommes. Les inégalités tendant toutefois à être plus marquées en zone rurale. Néanmoins, avec le temps, les écarts en défaveur des femmes ont tendu à s'estomper, pour finir par jouer en leur faveur. Les jeunes femmes, âgées de moins de trente ans, montrent aujourd'hui des taux d'alphabétisation nettement supérieurs à ceux des hommes d'âges similaires, en milieu urbain, comme en milieu rural.

Taux d'alphabétisation par tranches d'âges et milieu

TABLEAU N°13

Tranche d'âge	Urbain			Rural			Total		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
15 - 19									
<i>Strict</i>	59,0	79,2	72,2	25,1	42,4	35,6	31,6	50,1	42,9
<i>Large</i>	66,3	84,2	77,8	33,5	50,6	43,9	39,6	57,6	50,7
20 - 29									
<i>Strict</i>	70,2	79,8	75,2	45,5	51,4	47,8	49,0	57,9	52,7
<i>Large</i>	75,2	82,7	79,2	53,7	57,6	55,2	56,7	63,5	59,5

(Source ²¹)

Il y a toujours eu, et il y a encore, plus d'analphabètes chez les femmes que chez hommes, bien que l'écart soit faible : 51,5% des hommes contre 56,5% des femmes. Plus inquiétant que cet écart relativement faible entre taux d'analphabétisme chez les hommes et chez les femmes, et le fait que l'analphabétisme semble avoir augmenté depuis les 20 dernières années, comme le montre le tableau ci-dessous.

²¹ -Un état des lieux en éducation des filles et des femmes/UNICEF-MINESEB/Oct.98

Taux d'illettrisme selon l'âge et le sexe

TABLEAU N°14

Age	10-14	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54
Homme	61	50,7	44,4	42,2	45,3	45,7	47,0	53,3	57,7
Femme	58,4	50,5	46,8	48,7	53,5	53,7	58,7	68	73,9

(Source ²⁵)

Répartition de la population non alphabétisée selon le sexe et le milieu de résidence

TABLEAU N°15

Résidence	Masculin	Féminin	Total
Madagascar	51,5%	56,5%	54,1%
Urbain	29,6%	33,5%	31,6%
Rural	58,4%	64,1%	61,2%

(Source ²⁶)

Taux de scolarisation

Le système éducatif malgache est affecté par une série de difficultés telle que : des taux de scolarisation bas : le taux net de scolarisation dans le primaire est de 65% en 1995 et de 20,2% dans le premier cycle secondaire. Au niveau de l'enseignement supérieur il a été noté une baisse des effectifs de 4,7% sur la période 1990 à 1997

Un des indicateurs souvent utilisé pour décrire l'état de la scolarisation actuelle, est le taux de scolarisation. Des évidences d'écart entre genres peuvent apparaître dans d'autres types d'investissements éducatifs (informels, professionnels). Les études sont malheureusement peu nombreuses sur ce sujet.

Dans l'ensemble, les filles affichent des taux de scolarisation légèrement supérieurs à ceux des garçons. Au primaire, le taux brut de scolarisation (TBS) des filles est de 82,7%, alors qu'il est de 79,7% chez les garçons. Pour ce qui est des taux nets, ils sont respectivement de 49,2% et 45,8% au primaire. Les écarts ont tendance à se réduire aux niveaux supérieurs, tout en restant à l'avantage des filles. Toutefois, au niveau du collège, le TBS des filles est en retrait par rapport à celui des garçons.

²⁵ - INSTAT, RGPH 97

²⁶ - INSTAT, RGPH 97

TABLEAU N°16

		Urbain			Rural			Total		
		Garçon	Fille	Total	Garçon	Fille	Total	Garçon	Fille	Total
TBS ²⁷	Primaire	135,4	123,9	129,3	70,6	75,2	72,9	79,9	82,7	81,2
	Collège	65,2	56,7	60,7	14,0	12,4	13,1	23,5	20,9	22,2
	Lycée	38,3	40,1	39,2	4,9	3,8	4,4	11,3	11,5	11,4
	Supérieur	11,6	9,1	10,2	0,4	0,8	0,6	2,4	2,4	2,4
TNS ²⁸	Primaire	75,1	78,7	77,2	40,7	43,8	42,2	45,6	49,2	47,4
	Collège	26,8	28,5	12	5,8	6,5	6,1	9,7	10,7	10,2
	Lycée	9,1	14,7	3,4	1	1,9	1,4	2,5	4,6	3,6
	Supérieur	3,8	3,2	3,4	0,1	0,5	0,3	0,7	1,0	0,9

(Source²⁹)Taux de promotion

Au cours de l'année 1996/97, dans le secteur public, les filles ont tendance à mieux réussir que les garçons, sauf pour le passage de 11^e en 10^e dans la province du Nord Ouest, où la différence des taux est très marquée et les taux de promotion des garçons est nettement supérieurs. Les taux les plus élevés se situent au niveau du passage de la classe de 10^e en 9^e pour les filles.

Dans le secteur privé, où les taux de promotion sont plus élevés que ceux du public, la même situation se retrouve dans toutes les provinces et pour toutes les années d'étude.

Taux de Promotion dans l'Enseignement Primaire Public par zone et par sexe
(1995/96 à 1996/97)

TABLEAU N°17

	11 ^{ème} - 10 ^{ème}		10 ^{ème} - 9 ^{ème}		9 ^{ème} - 8 ^{ème}		8 ^{ème} - 7 ^{ème}	
	G	F	G	F	G	F	G	F
Total	45,1	40,3	44,9	54,8	42,9	47,6	51,3	51,9
Urbain	63,0	69,1	66,7	72,3	54,8	58,0	57,0	59,5
Rural	44,2	39,0	43,2	53,1	41,5	46,4	50,2	49,5

²⁷ Le TBS est le rapport entre les effectifs scolarisés dans le cycle et l'ensemble des effectifs appartenant à la tranche d'âge de ce cycle

²⁸ Le TNS est le rapport entre les effectifs scolarisés dans un cycle et appartenant à la tranche d'âge de ce cycle, et l'ensemble des effectifs de cette tranche d'âge

²⁹ EPM 1993-94

Taux de Promotion dans l'Enseignement Primaire Privé par zone et par sexe
(1995/96 à 1996/97)

TABLEAU N°18

	11 ^{ème} - 10 ^{ème}		10 ^{ème} - 9 ^{ème}		9 ^{ème} - 8 ^{ème}		8 ^{ème} - 7 ^{ème}	
	G	F	G	F	G	F	G	F
Total	59,0	61,7	77,6	80,9	67,7	70,8	73,5	75,0
Urbain	67,8	75,2	83,4	85,9	82,7	83,8	84,6	85,7
Rural	56,5	57,9	75,5	79,0	61,9	65,6	68,2	69,8

(Source³⁰)

Répartition par zone des taux de transition dans le Primaire

TABLEAU N°19

	PUBLIC		PRIVE	
	7 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	6 ^{ème}
	G	F	G	F
TOTAL	39,9	37,2	74,4	74,0
URBAIN	45,9	41,7	91,5	92,8
RURAL	38,6	36,2	63,5	63,5

Les différents indicateurs calculés indiquent en général que :

- les taux bruts d'admission ainsi les révolutions favorisent plutôt les garçons
- les taux de scolarisation montrent que les filles âgées de 6 à 10 ans sont moins scolarisées que les garçons. Au niveau des provinces, les taux de scolarisation sont très faibles dans la partie sud, aussi bien pour les garçons que les filles.
- les taux de rendement interne dans l'ensemble favorisent les filles qui réussissent mieux que les garçons au niveau des taux de promotion, et redoublement moins.

Taux de redoublement :

Au cours de l'année 96/97 pour le secteur public, les taux de redoublement des filles et ceux des garçons sont variables d'une année d'étude à une autre. Les garçons redoublent plus que les filles, ou encore, ils présentent les mêmes taux qu'elles sauf pour la 10^{ème}. Les taux de redoublement des filles diminuent dans l'ensemble à mesure que l'on remonte les années d'études mai en classe, ils augmentent.

Taux de Redoublement dans l'Enseignement Primaire Public
1996/97

TABLEAU N°20

	11 ^{ème}		10 ^{ème}		9 ^{ème}		8 ^{ème}		7 ^{ème}	
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F
Total	44,3	42,8	31,5	32,4	37,8	36,3	29,9	29,5	32,2	32,3
Urbain	30,8	28,1	28,7	25,6	35,7	33,3	32,3	31,6	32,8	31,9
Rural	45,0	43,5	31,7	32,9	38,0	36,0	29,7	29,1	32,0	32,4

³⁰ - Un état de lieux - Education des filles et des femmes à M/car - UNICEF - MINESEB / 98

Taux de Redoublement dans le Primaire Privé en 1996/97

TABLEAU N° 21

	11 ^{ème}		10 ^{ème}		9 ^{ème}		8 ^{ème}		7 ^{ème}	
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F
Total	24,6	21,1	23,7	20,0	24,9	22,1	21,3	19,7	19,3	19,1
Urbain	17,3	13,8	18,4	13,4	19,8	15,9	16,9	14,6	15,3	14,7
Rural	26,6	23,2	15,6	22,3	26,9	24,6	23,4	22,2	21,6	21,6

(Source³¹)

Accès et scolarisation dans l'Enseignement Secondaire du Premier Cycle

Pour l'Enseignement Secondaire du Premier Cycle, l'accès s'explique par l'évolution des nouveaux admis en 6^{ème}, et la scolarisation, par celle des effectifs. L'accent sera toujours mis sur l'analyse de la situation des filles.

Evolution des Nouveaux Admis en 6^{ème} par Sexe, par zone
1994/1995 à 1996/1997 Public et Privé

TABLEAU N° 22

	11 ^{ème} - 10 ^{ème}		10 ^{ème} - 9 ^{ème}		9 ^{ème} - 8 ^{ème}	
	G	F	G	F	G	F
Total	30.867	30.967	29.388	37.204	37.204	37.592
Urbain	11.454	10.555	10.064	11.770	11.770	11.853
Rural	19.413	20.412	19.324	25.434	25.434	25.709

Taux de transition

En ce qui concerne les taux de transition primaire - secondaire, dans l'ensemble, pour le public, les garçons réussissent mieux que les filles. Dans la répartition par zone (urbain, rural) cette tendance est retrouvée. Dans le secteur privé, dans l'ensemble, quelle que soit la zone considérée, les taux de transition sont presque les mêmes pour les filles et les garçons et ils sont, par ailleurs, plus élevés que dans le secteur public.

L'Enseignement Secondaire du Premier Cycle :

Comprend quatre années d'étude à savoir la 6^{ème}, la 5^{ème}, la 4^{ème}, la 3^{ème}. L'analyse de la situation globale portera sur la situation des filles dans les effectifs scolarisés, et sur l'évolution des effectifs de 1992/1993 à 1996/1997.

Répartition des Propositions des Filles et des Garçons
de l'Enseignement Secondaire du Premier Cycle
1992/1993 à 1996/1997

TABLEAU N° 23

	1992/1993		1993/1994		1994/1995		1995/1996		1996/1997	
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F
Ensemble	50,7	49,3	39,7	50,3	50,1	49,9	49,9	50,1	50,1	49,9
Public	50,8	49,2	50,6	49,4	50,5	49,5	49,5	49,4	50,6	49,4
Privé	50,1	49,6	48,6	51,4	49,6	50,5	49,0	51,0	49,4	50,6

³¹ - Un état de lieux - Education des filles et des femmes à M/car - UNICEF - MINESEB - Oct 98

Répartition de taux de Transition de l'Enseignement Secondaire du Premier Cycle en Première Année d'Etude du Second cycle (1995/1996 et 1996/1997)

TABLEAU N°24

	Public		Privé	
	G	F	G	F
Ensemble	27,2	25,2	32,8	34,2
Urbain	38,4	36,1	42,2	44,5
Rural	22,0	19,1	25,1	25,6

Il en ressort de ce tableau que, dans l'ensemble, les filles de l'Enseignement Public accèdent moins en classe de seconde que les garçons. Mais dans le secteur privé, ce sont les filles qui prennent le dessus. Ces constats restent valables dans l'ensemble des zones urbaines et rurales. (Source ³²)

Répartition des Effectifs du Niveau 3, par sexe, par zone en 1996/1997

TABLEAU N°25

	2 nd		1 ^{ère} A		1 ^{ère} C		1 ^{ère} D		TA		TC		TD	
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F
Total	4988	4528	893	1585	1102	578	2058	1713	2017	2903	1304	619	2760	1989
Urbain	2150	2269	360	807	723	393	938	968	769	1470	910	498	1354	1207
Rural	2838	2769	533	778	379	185	1118	745	1248	1433	394	121	1406	782

(Source ³³)

Nombre d'années de scolarité :

- En Primaire : 5 années d'étude effective (sans redoublement)
- En Secondaire Premier Cycle : 4 années d'étude effective (sans redoublement)
- En Secondaire du Deuxième Cycle : 3 années d'étude effective (sans redoublement)

Les différents indicateurs indiquent en général que :

- Les taux Bruts d'admission ainsi que leur évolution favorisent plutôt les garçons,
- Les Taux de scolarisation montrent que les filles âgées de 6 à 10 ans sont moins scolarisées que les garçons. Au niveau des Zones, les Taux de scolarisation sont très faibles dans le sud, aussi bien pour les garçons que les filles ; en effet, près de la moitié des enfants scolarisables ne vont pas à l'école dans cette région.
- Les Taux de rendement interne dans l'ensemble favorisent les filles qui réussissent mieux que les garçons au niveau des taux de promotion, et redoublent les plus élevés des filles se trouvent en

³² - Un état des lieux - Démographie - Education des filles et des Femmes - UNICEF/MINESEB /Oct.98

³³ - Un état des lieux - Démographie - Education des Filles et des Femmes - UNICEF/MINESEB /Oct.98

classe de 11^e et de 7^e. Dans l'ensemble, les filles abandonnent le plus en classe de 7^{ème} surtout en zone rurale, et en zone urbaine, ce sont les garçons qui abandonnent le plus.

Par contre, en ce qui concerne les Taux de transition du primaire au secondaire, les garçons réussissent plus que les filles dans le secteur public et les taux sont voisins dans le privé.

On peut conclure que même s'il existe des différences entre garçons et filles, elles sont minimales et négligeables ; ce qui traduit le fait que la scolarisation des filles ne pose pas trop de problèmes au niveau de l'enseignement primaire. (Source ³⁴)

Tableau récapitulatif

Pourcentage des Filles/Femmes des zones rurales inscrites dans les établissements d'enseignement primaire, secondaire comparé au pourcentage à ceux des zones urbaines.

TABLEAU N°26

ZONES RURALES	ZONES URBAINES
(5% de filles scolarisées) 6 - 10 ans : 10 % 11 - 14 : 8%	(6 - 10 ans : 12% 11 - 14 : 11%
La structure par âge de la population scolaire rurale se caractérise par un retard dans l'entrée dans le système scolaire et une déperdition scolaire des filles qui s'amorce dès 10 ans.	

Le pourcentage des femmes illettrées en zones rurales dans les catégories d'âge suivantes : de 15 à 24 ans ; de 25 à 44 ans comparé au pourcentage à ceux des zones urbaines.

TABLEAU N°27

ZONES RURALES	ZONES URBAINES
Le taux d'analphabétisme des femmes âgées de 15 ans et plus dans le milieu rural est de 64%	Le taux d'analphabétisme des femmes en milieu urbain représente 34% de l'effectif total des femmes.

(Source ³⁵)

³⁴ - Un état des lieux - Démographie - Education des Filles et des Femmes / UNICEF/MINESEB/Oct.98

³⁵ - OERP - Secteur fillette

VI - DOMAINE : EMPLOI

Une grande majorité des femmes malgaches se déclarent ménagères donc hors du circuit économique. Dans le secteur industriel, selon l'enquête de MADIO en 1997, le taux d'emplois féminins tend à régresser : 30% en 1997 contre 32% en 1996. Les femmes restent majoritaires dans la zone franche, mais leur part tend également à diminuer (de 77% à 62% des emplois de 1995 à 1996).

Au sein du secteur industriel en 1995, 16% des travailleurs salariés sont des femmes, 8% de ce groupe accèdent au poste de cadre supérieur mais ne représentent que 14% de la totalité des responsables d'entreprises du secteur informel.

Le travail des enfants devient de plus en plus inquiétant à Madagascar. Le taux d'activité des enfants 10-14 ans était de 32% en 1993. Mais selon une étude du projet MADIO en 1993, dans l'agglomération de la Capitale, 11 200 enfants de 10 à 14 ans travaillent, sur un effectif de 112 800, soit 9,9% de taux d'occupation. Cette situation serait principalement due à la dégradation du niveau de vie des ménages et accessoirement au manque de suivi en charge des problèmes de l'enfance. (Source³⁶)

³⁶ PNUD Projet du Gouvernement de M/car 1998

**PROGRAMMES ET PROJETS REALISES
DANS LES DOMAINES - CRITIQUES
DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING**

PROJET MAG 97/P03

(Source³⁷)

Intitulé : « Consolidation et extension des activités d'Education à la Vie Familiale et d'Appui à l'auto-emploi ».

Organisme de coordination du Gouvernement : Direction Générale de l'Enfance et de la Famille.

Organisme de financement : FNUAP

Organisme d'exécution : OIT

Montant total du budget : Gouvernement : 1.275.187.000 Fmg dont PIP : 984.787.000 Fmg
FNUAP : 473.700 USD

Durée du projet : 18 mois Date de démarrage : Juillet 97 Date d'achèvement : Déc.98

OBJECTIFS :

Objectif à long terme : Contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de travail des femmes et des hommes, ainsi que celles de leur famille.

Objectifs immédiats :

- (1) D'ici à la fin du projet, avoir consolidé les capacités techniques de gestion et d'opérationnalisation d'un programme d'EVF des 8 Directions inter régionales et de 6 Délégations régionales de la Population et de la Solidarité et des structures non-gouvernementales mises en place afin qu'elles puissent promouvoir la démultiplication des activités de sensibilisation auprès de la communauté dans leurs zones d'intervention respectives ;
- (2) D'ici à la fin 1998, et dans les 9 sites visés, avoir amené 7.500 femmes et 2.500 hommes à suivre les séances régulières d'EVF dont 195 femmes et 15 hommes auront été appuyés dans leurs activités génératrices de revenus afin de susciter chez elles des comportements favorables à l'éducation menée et d'amélioration de leurs revenus ;
- (3) D'ici janvier 1998, avoir transféré aux Directions inter régionales et/ou Délégation régionale de la Population et de la Solidarité responsables des 2 sites pilotes choisis la gestion du projet afin qu'elles puissent prendre en charge de façon autonome les activités d'EVF et le suivi du micro-crédit en vue du retrait progressif de l'agence d'exécution dans une perspective de présentation des activités.

REALISATIONS ET PERSPECTIVES :

Formation :

- 30 cadres et agents de MPCFE sur 25 prévus formés en planification et gestion d'un programme d'EVF et d'appui des groupes dans leur AGR.
- 3 responsables du MPCFE formés sur les procédures administratives du FNUAP

³⁷ - Rapport annuel du PROJET FNUAP Nov 98

- 1 voyage d'étude au Bangladesh (Grameen Bank) et en Inde (Working Women Forum) réalisés par deux cadres du projet.
- 235 animatrices/ animateurs formés sur les techniques d'animation des séances d'EVF et les thèmes éducatifs du projet.

EVF (Résultats cumulés)

- 7 ateliers régionaux des associations des femmes animatrices réalisées ;
- 26 000 personnes ayant suivi les séances d'EVF ;
- 80% des personnes ayant suivi des séances d'EVF ont des connaissances exactes sur au moins 3 thèmes traités ;
- 60% des personnes ayant suivi des séances d'EVF ont des attitudes favorables à l'éducation reçue ;
- 3% des personnes ayant suivi des séances d'EVF ont mis en pratique au moins un thème ;

APPUI A L'AUTO-EMPLOI (Résultats cumulés)

1. table ronde sur la recherche de la structure de pérennisation réalisée
2. personnes formées en gestion
3. personnes ayant présenté des dossiers
4. personnes ayant bénéficié des crédits
5. taux de rotation de fonds : 3,02 %
6. taux de recouvrement : 90%
7. revenus mensuels supplémentaires : 100.000 à 500 000 fmg

RECHERCHE EN COURS

- Etude sur les profils des animatrices ;
- Recherche opérationnelle sur la meilleure approche des hommes .

PERSPECTIVES :

- Associations des animatrices/animateurs érigées en structures autonomes d'animation d'EVF en décembre 98 ;
- Processus de mise en place de la structure de pérennisation du système du micro-crédit « TAHIRY » engagé ;
- Orientations envisagées pour 1999 : création d'une cellule nationale d'EVF et retrait du FNUAP du volet appui à l'auto - emploi.

PROJET MAG /94/006

(Source³⁸)

INTITULE : PROMOTION SOCIO-ECONOMIQUE DE LA FEMME MALGACHE PAR LA FORMATION PROFESSIONNELLE NECESSAIRE A L'EXERCICE D'ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS.

NUMERO DU PROJET : MAG/94 :006
DUREE : 18 mois
SIEGE DU PROJET : Madagascar
SECTEUR ET SOUS-SECTEUR GOUVERNEMENTAUX : 02 Emplois - 02.32 et 02-33
CCAC PNUD : 1220 Formation Professionnelle
AGENCE GOUVERNEMENTALE D'EXECUTION : Direction de la Promotion de la Femme, Ministère de la Population

AGENCE D'EXECUTION : Bureau International du Travail
DATE APPROXIMATIVE DE LANCEMENT : 1^{er} Mars 1995
APPORTS GOUVERNEMENTAUX : 96.000.000 Fmg

CONTRIBUTION DU PNUD ET PARTICIPATION AUX COUTS : 1^{ère} année uniquement CIP PNUD : 479 630 \$ US

Coût du Gouvernement ou de tiers : 96 000 000 Fmg

Total contribution PNUD et participation aux coûts = 479 630 \$ US

DESCRIPTION SUCCINCTE

OBJECTIF :

Le Projet vise la création de conditions institutionnelles et socio-économiques au bénéfice des femmes pour favoriser leur insertion dans le circuit économique. Ceci par des appuis les incitant et à gérer des Groupes d'intérêt Economique (GIE) ou des Micro-Entreprises (ME), mettant en oeuvre des activités génératrices de revenus et créatrices d'emplois.

LES PRINCIPAUX RESULTATS DU PROJET MAG 94/006

VOLET ORGANISATION

- 670 femmes organisées en 87 Groupes Economiques (GIE) dont 11 nouveaux GIE, constitués en décembre 1997
- Ces GIE sont localisés sur 11 sites, et encadrés par 10 SLO (dont l'une est le Ministère de la Population) sur la base d'un Protocole d'Accord.
- 76 Petits Projets Lucratifs (PPL) réalisés et en cours de réalisation dans les domaines suivants :
- Poules pondeuses, poulets de chair, élevage des porcs, élevage de lapins, élevage de canards, apiculture, pisciculture, cultures maraîchères, vannerie, tressage, tissage de soie et de raphia, confection de vêtements et broderie, confiture de fruits, pâtisserie et biscuiterie, briqueterie, meuble en bambou, gargoterie ;
- 15 petites bibliothèques villageoises,

³⁸ - Rapport final du Projet MAG/94/006/98

- 3 expositions ventes organisées et réalisées par les femmes

VOLET FORMATION

- 672 jours de formation dispensés à 1477 femmes bénéficiaires
- 8 cadres décentralisés du Ministère de la Population, formés en matière de suivi /évaluation des GIE
- 20 formateurs de formateurs issus des SLO et des Directions Inter-Régionaux du Ministère, formés en :
 1. - Organisation de PPL
 2. - Etudes de milieu et de faisabilité
 3. - Méthodes d'animation.
- 76 documents pédagogiques élaborés et 9865 exemplaires produits et distribués
- 2 600 bulletins de liaison (4éditions) rédigés, produits et distribués à toutes les femmes bénéficiaires.
- 2 films documentaires sur les activités du projet réalisés

VOLET MICRO-CREDIT

- Montants octroyés sur la base d'Etudes de Faisabilité et de dossiers financiers :
 - 54.400.375Fmg octroyés à 51 GIE (Fonds BIT)
 - 25.655.000 Fmg octroyés à 21 GIE (Fonds ACCT)
- Constitution de deux Comités d'Octroi de Fonds (BIT ET ACCT)
- Deux conventions de fonds de Roulement établies et signées avec la BFV (Fonds BIT et Fonds ACCT)
- Conditions d'octroi définis avec la Banque.

RECAPITULATIF DES RESULTATS DE L' « AUDIT » DES GIE FONCTIONNELS

TABLEAU N° 28

Estimation de la pérennité	Pérennité Probable		Pérennité Conditionnée		Pérennité Incertaine		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Total GIE	34	50,0	29	42,6	5	7,4	68	100
Total des membres	266	48,6	241	44,1	40	7,3	548	100
Total des bénéficiaires	1.227	47,9	1.145	44,7	190	7,4	2.562	100

- GIE à Pérennité Probable :50% → Résultats et fonctionnement satisfaisants
- GIE à Pérennité Conditionnée :42% → A continuer, à suivre et à renforcer
- GIE à Pérennité Incertaine :7,3% → Problématique, manque de cohésion de groupe, et/ou mal encadrés

POINTS FAIBLES

- Temps limité au départ par rapport aux objectifs à réaliser
- Rareté des Structures Locales Opérationnelles sur les sites identifiés
- Niveau hétérogène des Formateurs-Promoteurs, issus des SLO et du Ministère
- Nombre limité des cadres du Ministère
- Cadres du Ministère pour le Suivi/Evaluation recrutés tardivement
- Lourdeurs administratives dues à la situation de la BTM qui ont retardé la mise en place d'une Convention avec la Banque pour le Micro-Crédit

- ♦ Le suivi des activités après Projet n'est réalisé que sur certains des sites.

PERSPECTIVES

Le Projet était à terme en Décembre 97 avec une prolongation de 6 mois avant d'être transféré dans le Programme des Nations Unies pour le Développement avec le titre : **REDUCTION DE LA PAUVRETE ET PROMOTION DE MODES D'EXISTENCE DURABLE (MED - DAP2)**.

PROJET

« PROMOTION DE LA FEMME, DE LA JEUNE FILLE ET DE LA FILLETTE »

Intitulé du Projet : Promotion de la Femme, de la Jeune Fille et de la Fillette

Organisme de financement : UNICEF

Agence gouvernementale d'exécution : Direction de la Condition Féminine du Ministère de la Population, de la Condition Féminine et de l'Enfance

Durée du projet : 4 ans (1996 - 2000)

Budget du Programme : 675.000 \$ US

Objectif du Programme :

- Réduire les obstacles à l'amélioration de la condition et du statut juridique et social des femmes, des filles et des fillettes afin de garantir une meilleure participation à la vie nationale et à la prise de décision.

Objectifs spécifiques :

- Réduire d'ici à la fin de la décennie, les obstacles et contraintes qui entravent l'amélioration de la condition sociale, sanitaire et du statut juridique de la femme, de la fille et de la fillette ;
- Amener les décideurs, les donateurs et le grand public à accorder une attention particulière aux problèmes de la femme, de la fille et de la fillette ;
- Favoriser la promotion socio-économique des femmes afin d'augmenter les revenus de la famille.

Objectifs du projet :

- ↔ Mener un plaidoyer pour le respect des droits et la promotion des femmes, filles et fillettes
- ↔ Sensibiliser le grand public sur le respect des droits de la femme
- ↔ Sensibiliser la participation des femmes au processus de prise de décision par la vulgarisation de leurs droits auprès des décideurs et du public, la formation des cadres et communautés aux questions de genre et l'alphabétisation fonctionnelle des femmes rurales de 05 (cinq) communautés.

Couverture géographique du Programme : territoire national et spécifiquement, les zones d'intervention du Programme de Coopération.

Population cible du Programme : Population malgache et spécifiquement les populations dans les zones d'intervention du Programme de Coopération UNICEF.

Stratégies adoptées :

- ↔ Information des femmes sur leurs droits
- ↔ Plaidoyer professionnel pour le respect des droits et la promotion des femmes, filles et fillettes.

- ⇨ Renforcement des capacités nationales en matière de genre.
- ⇨ Stratégie de coopération et de partenariat.
- ⇨ Stratégie de participation, d'appropriation et d'auto-promotion
- ⇨ Stratégie de croissance économique profitant aux groupes vulnérables notamment les femmes, filles et fillettes.

Réalisations 1997-1998

- ▼ Adaptation et traduction en malgache : 5.000 exemplaires du CEDAW
- ▼ Adaptation et traduction en malgache : 5.000 exemplaires des Résolutions de Beijing
- ▼ Réalisation de 06 (six) ateliers régionaux dans le cadre de la vulgarisation des Résolutions de Beijing et du CEDAW. Le CEDAW et les Résolutions de Beijing ont été vulgarisés auprès des décideurs :
 1. Les membres du Gouvernement
 2. Les membres de l'Assemblée Nationale
 3. Les Directeurs Inter Régionaux du Ministère de la Population, de la condition Féminine et de l'Enfance.
 4. Les cadres des Ministères sectoriels au niveau décentralisé et centralisé : Santé, Education , Environnement, Agriculture, Elevage, Justice, Ressources halieutiques, Aménagement du Territoire
 5. Les représentants des ONG
- ▼ Organisation et réalisation de 02 manifestations de plaidoyer :
 1. Journée Internationale de la Femme (version 08 Mars 1997) : le thème véhiculé lors de cette célébration a été « FEMME INGENIEUSE, SOURCE DE DEVELOPPEMENT »
 2. Journée de la Femme Africaine (version 31 Juillet 1997)
- ▼ La Formation des cadres techniques du MPCFE a été réalisée en Décembre 1997 pendant 6 jours, et ayant vu la participation de 40 agents issus des différentes directions techniques, des représentants des agents décentralisés dans le Fivondronana d'Ambatolampy et des responsables d'ONG.

Objectifs du projet pour 1998 :

- ⇨ Sensibiliser les décideurs régionaux et responsables d'ONG de la Province Sud de Haut Plateau sur le CEDAW et les résolutions de Beijing afin d'élaborer un plan d'action régional, élaborer le rapport de suivi du CEDAW.

Réalisations : 1998

- ▼ L'atelier de vulgarisation et de formulation de plan d'action régional de suivi des résolutions de Beijing s'est tenu au mois de Janvier 1998 dans le Sud Est.
 - Ont participé à cet atelier 65 (ONG, les ministères partenaires, DIRP)
 - Un plan d'action régional de suivi des résolutions de Beijing a été élaboré.
- ▼ Afin d'élaborer le rapport de suivi du CEDAW, le Ministère a mis en place un comité technique composé de :
 - ♦ 12 représentantes d'Associations ou ONG de Femmes oeuvrant pour la promotion de la femme

- 12 techniciens issus des différents départements ministériels impliqués dans la promotion de la femme
- 01 Femme Député

▼ Les 06, 07 et 08 Mars 1998, un SEMINAIRE REGIONAL s'est tenu à Ivato (Farihy Hôtel) avec la collaboration technique et financière du Ministère des Affaires Etrangères, de la Commission de l'Océan Indien, du FNUAP, de l'UNICEF.

Les Seychelles, les Comores, l'île Maurice et Madagascar ont été représenté lors de ce séminaire intitulé « SEMINAIRE REGIONAL SUR LA FEMME ET L'ENFANT »

Le nombre total des participants à ce séminaire s'élevait à 108 participants (02 Seychelles, 02 Comores, 02 Maurice)

Les objectifs majeurs de ce séminaire ont été de :

- faire un bilan exhaustif sur l'application du CEDAW au niveau de chaque pays membre de la COI
- élaborer un plan d'action commun dans le cadre de l'application du Beijing
- Créer des créneaux susceptibles d'être exploités et approfondis dans le cadre des échanges inter-îles
- redynamiser les activités de la COI dans le domaine de la promotion de la femme
- échanger des expériences dans différents domaines et secteurs touchant la promotion de la femme
- émettre des suggestion pour la mise en place de l'Union des Femmes de l'Océan Indien (UFOI) auprès de la Commission de l'Océan Indien (COI)
- mettre en place d'un comité régional de suivi sur l'application de la Commission sur les droits de l'enfant

Activités 1998 :

- ◆ formation des cadres des districts d'Ambatondrazaka, Ambovombe et Tamatave II aux questions de genre
- ◆ formation de villageois de 15 villages (05 par district) aux questions de genre
- ◆ réparation d'un véhicule tout terrain du MPCFE pour assurer les missions de suivi
- ◆ missions de suivi des formations aux questions de genre
- ◆ identification des 10 agents d'alphabétisation (02 par village)
- ◆ formation des agents d'alphabétisation
- ◆ alphabétisation de 100 femmes dans le district de Tamatave II
- ◆ mission de suivi effectué par les cadres UERP et de la Direction de la Condition Féminine
- ◆ identification des besoins exprimés par les femmes dans les districts de Tamatave II et d'Ambatondrazaka, et identification des femmes susceptibles de mener les activités génératrices de revenus et formation de ces dernières
- ◆ achat des intrants ou déblocage de petits crédits en fonction des besoins
- ◆ mission de suivi effectuée par les cadres de la Direction de la Condition Féminine

PROJET « FAO »

ASSISTANCE AUX GROUPEMENTS FEMININS POUR LE DEVELOPPEMENT DES ESPECES CYCLES COURTS

Intitulé : Assistance aux Groupements Féminins pour le Développement des Espèces Cycles Courts : Projet TCP/MAG/4453

Organisme de coordination du Gouvernement : Le Ministère d'Etat au Développement Rural et à la Réforme Foncière

Organisme du financement : F A O

Montant total du budget : 73.000 \$ US

OBJECTIFS :

- Aider le Gouvernement malgache à évaluer le potentiel de développement de l'élevage des espèces animales à cycle court ainsi que le traitement, la transformation et la commercialisation de leurs produits au sein des groupements féminins de la région Sud de Madagascar.

Un Programme de Coopération Technique :

Avec l'assistance de la FAO une étude de faisabilité a été effectuée pour le développement des espèces à cycle court dans la région Sud, orienté sur l'amélioration des conditions des femmes, organisées en groupements. Les recommandations de l'étude sont exposées dans trois documents, proposant des activités permettant de promouvoir et améliorer l'aviculture familiale, la production de lait de chèvre et la production et la transformation du poil mohair des chèvres angora. (Source³⁹)

Résultats des travaux réalisés :

- 64 animatrices villageoises formées à la conduite améliorée de l'élevage de la volaille
- 03 poulaillers pilotes mis en place dans la région du sud de Madagascar avec une gestion technique ne présentant de difficultés majeures. La gestion financière a été transparente sans chaque groupement.
Résultat satisfaisante au niveau des expériences menées dans le croisement des races

³⁹ - FAO / 1997

PROJET
« APPUI AUX GROUPEMENTS FEMININS POUR LE DEVELOPPEMENT DE
L'AVICULTURE VILLAGEOISE DANS LE SUD DE MADAGASCAR »
TCP/MAG/4555

Intitulé : Appui aux Groupements Féminins pour le Développement de l'Aviculture Villageoise dans le Sud Malgache : TCP/MAG/4555.

Organisme de coordination du Gouvernement : Le Ministère du Développement et de la Réforme Foncière

Organisme de financement : F A O

Organisme d'exécution : ONG (Entreprendre à Madagascar avec la Direction Technique de la FAO)

Montant total du budget : 189 149 EU

Durée du Projet : 21 Avril 1996 au Décembre 1997

OBJECTIFS :

- Mettre en place un programme de diversification et de développement durable de l'aviculture, activité génératrice de revenus pour les femmes.
- Etablir un climat de confiance entre aviculteurs et vétérinaires privés nouvellement installés, garant d'une couverture prophylactique efficace et durable.

LE PROGRAMME DE COOPERATION TECHNIQUE :

Le projet s'est penché sur la formation d'animatrices villageoises choisies par les groupements eux-mêmes. Au nombre de 80, elles se sont mises à retransmettre leurs connaissances acquises sur les vaccinations, l'hygiène, l'alimentation... aux membres des groupements qu'elles représentent. Plus de 1780 familles ont été sensibilisées sur l'importance des vaccinations. En moyenne 150 vaccinations (Newcastle-choléra) ont été réalisées par animatrice. (Source⁴⁰)

Le projet met également l'accent sur la formation des groupements à la gestion. Il apporte son appui à l'organisation des approvisionnement en produits vétérinaires et à l'étude des débouchés.

⁴⁰ - FAO / 1997.

LUTTE CONTRE LES IST/SIDA

(Source)⁴¹

Intitulé : Lutte contre les IST/SIDA

Organisme de coordination du Gouvernement : Ministère de la Santé et le Comité Intersectoriel sur la lutte contre les maladies transmissibles, lutte contre les MST/SIDA .

Organisme de financement : ONUSIDA (PNUD - OMS - IDA - Coopération Française - RPI/Etat Malgache)

Organisme d'exécution : Toutes les Institutions en rapport avec les objectifs.

Montant total du budget : Plan d'action 1998, budget global d'un montant de : 391.050 USD

Durée du projet : 1996 - 2000 avec prolongation

PRESENTATION :

Dans le cadre du Programme National de Lutte contre les MST/SIDA, le Ministère de la Population, de la Condition Féminine et de l'Enfance s'est engagé à promouvoir des activités pour la prévention de la transmission sexuelle de VIH/SIDA dans la population des femmes en général et des prostituées en particulier, afin d'améliorer leur environnement socio-sanitaire et de favoriser leur participation active au processus de développement national.

OBJECTIF GENERAL :

- Prévenir la transmission sexuelle du VIH/SIDA

POPULATION CIBLE :

- Femmes en âge de procréer de 15 à 49 ans
- Prostituées.

ACTIVITES REALISEES DEPUIS 1996

RESULTATS OBTENUS :

- Cellule Centrale de Coordination mise en place ;
- 13 membres de la Cellule Centrale identifiés, nommés et formés ;
- 6 ONGs identifiés ;
- 13 leaders d'ONGs, d'associations féminines et de cadres régionaux de la population formés ;
- 4 plans d'actions élaborés ;
- 4 plans d'actions appuyés et mis en œuvre ;
- Nombre de la population : 5.730 dont 520 prostituées ;
- 50,4% de la population cible sont sensibilisées et ont un niveau adéquat de connaissances en matière de lutte contre le SIDA et sont aptes à adopter des comportements responsables, soit 2.888 femmes ;
- 10 leaders d'ONG, d'associations féminines et de cadres inter - régionaux et locaux de la population formés ;

⁴¹ Rapport annuel 1998 - Service de la Lutte contre les MST/SIDA

- 4 plans d'action élaborés ;
- 4 plans d'action appuyés et mise en œuvre : 4.562 individus touchés par la sensibilisation, dont 734 femmes en âge de procréer membres des associations féminines et 865 prostituées ;
- Supervision effectuée : 59% de la population cible sensibilisée, soit 856 femmes dont 476 prostituées ont acquis un niveau adéquat de connaissances ;
- Evaluation non encore réalisée parce que les cadres du Service MST/SIDA ne sont pas encore disponibles.

PROJET MAG/97/007
(Source⁴²)

Intitulé : Gouvernance et Politiques Publiques pour un développement humain durable à Madagascar.

Durée : 3 ans

Lieu d'exécution : Madagascar

CAC/PNUD : 02- Questions générales du développement.

Agences d'exécution :

- Primateure
- Vice-Primateure chargée des Finances et de l'Economie
- Comité élargi de Pilotage présidé par le Ministère du Développement du Secteur Privé

Agences coopératives :

- UNOPS
- ONUDI

Date approximative de lancement : 27 octobre 1997

Contribution du Gouvernement : 600.000.000 fmg

Contribution du PNUD et participation aux coûts :

TRAC (en \$ US)	7.530.000
SAC (en \$ US)	753.000

OBJECTIFS :

- Créer les meilleures conditions économiques, politiques et sociales pour dépasser les blocages actuels de l'administration et relancer la croissance économique ;
- Améliorer la gestion des affaires publiques et l'approfondissement de la participation des citoyens à cette gestion et la réalisation du projet social de chaque acteur ;
- Imputer une dynamique de concertation et d'interrelation entre l'Etat et la société civile ;

Les votets directs visent :

- l'amélioration des conditions pour l'épanouissement du secteur privé ;
- l'habilitation de la société civile ;
- la culture démocratique et l'éthique politique ;
- la redynamisation de l'administration.

Résultats des activités :

- Le gouvernement est capable de concevoir, négocier, appliquer et apprécier les règles respectant les lois et les méthodes de bonne gouvernance ;

⁴² Document d'Appui au Programme : PRODOC/1997

- **Renforcement de la capacité de la société civile dans ces fonctions d'animation civique et d'intermédiation en développant les approches participatives en vue de créer les meilleures conditions de promotion de Développement Humain Durable ;**
- **Elaboration du Statut de la Femme et concrétisation des pouvoirs de la Femme dans la vie économique et sociale ;**
- **Parlementaires maîtrisant leurs prérogatives et étant responsables de leurs électeurs ;**
- **Dispositifs institutionnels d'orientation stratégique et de coordination opérationnelle et efficace ;**
- **Une culture de la continuité de l'Etat, de la transparence, d'obligation des résultats et de réédition de comptes à adopter.**

PROJET BIOSPHERE MANANARA - NORD

OBJECTIFS :-

1. Rationaliser l'utilisation des ressources naturelles disponibles
2. Améliorer la condition de vie des ménages par la diversification des sources de revenus.
3. Inciter la population à protéger et à domestiquer les ressources naturelles d'usage quotidien.

ACTIVITES :

- Promotion de l'artisanat
- Appui aux associations.
- Mise en place de point de vente.
- Aménagement de bâtiment
- Reboisement
- Sensibilisation foyer amélioré
- Sensibilisation hygiène de base
- Education culinaire
- Conservation alimentaire : salage et séchage des produits de mer
- Période de production de légumes
- Encadrement des femmes dans le développement de SRI (Système de Riziculture Intensive)

REALISATIONS

- 510 femmes encadrées = 49,04%
- 42 villages concernés = 77,78%
- 50 sessions de formations = 30,49%
- 03 formations (élaboration d'un projet de petit crédit : marketing, gestion, comptable, tableau d'amortissement, compte d'exploitation, compte de résultat. La réalisation effective serait ce 2^{ème} semestre 1998
- 603 pieds de plants autochtones (rambo)
- 06 villages concernés = 100,00 %
- 06 sessions de formation = 100,00 %
- 519 femmes sensibilisées = 49,31%
- 43 villages concernés = 79,63%
- 50 sessions de formation = 29,76%
- 440 femmes encadrées = 42,31%
- 32 villages concernés = 61,54%
- 36 sessions de formation = 32,73%
- 03 villages concernés = 27,00%
- 04 sessions de formation = 18,00%

FORMATION EN GESTION DE PETITES ENTREPRISES

Intitulé : **PROJET PRIMTAF** : (Programme de Renforcement Institutionnel en Matière de Technologie en Afrique Francophone et de l'Océan Indien).

Organisme de coordination du Gouvernement : **Ministère de la Population, de la Condition Féminine de l'Enfance.**

Organismes de financement : - **ACDI** : (Agence Canadienne de Développement Intégré)
- **ACCC** : (Association des Collèges Communautaires du Canada)
- **Céjep Joliette de Lanaudière**

Organisme d'exécution : **Direction Générale de la Femme, de l'Enfance et de la Famille - Direction de la Condition Féminine.**

Montant total du budget : **1.850.000 \$ CAN**

Durée du projet : **1995 - 1997 avec une prolongation jus qu'en 1999.**

OBJECTIFS :

- **Intégration des Femmes dans le processus de développement par l'intermédiaire de renforcement des capacités des agents de l'Etat (Centraux et décentralisés) ;**
- **Développement des activités socio-économiques par la mise en œuvre des activités génératrices de revenus à travers des programmes de formation professionnelle et par l'octroi de crédits en faveur des femmes et des jeunes filles.**

BUT DU PROJET :

- **Développer les capacités des personnels dans la mise en œuvre d'une politique et d'un programme favorisant la meilleure intégration des femmes dans le processus de développement national, par le biais de formation des ressources humaines affectées à l'institution et de la mise en place de moyens durables de concertation, de coordination et de communication.**

RESULTATS :

- 316 personnes formées en :-**
- **comptabilité simplifiée**
 - **plan d'affaire**
 - **informatique**
 - **management**
 - **centre de documentation**
 - **gestion de trousse pharmaceutique**
 - **gestion d'une entreprise agricole**

- Production et multiplication des matériels pédagogiques :**
- **Comptabilité simplifiée**
 - **Management**
 - **Plan d'affaire**
 - **Marketing**

Mise en place de laboratoire d'expérimentation sur :

- Culture maraîchère
- Pharmacie communautaire
- Engraissement de porcs
- Elevage des poules pondeuses

PERSPECTIVES :

- Vulgarisation de système de gestion de petites entreprises
- Démultiplication des manuels pédagogiques
- Démultiplication des sites d'intervention
- Augmentation des nombres de bénéficiaires directs et indirects

REMARQUE :

Le Projet est à terme depuis décembre 1997. Une prolongation a été accordée jusqu'en fin d'année 1999

LES PROJETS MENES PAR CARE MADAGASCAR

Domaines d'intervention	Activités auxquelles participent les Femmes	Nombre de bénéficiaires Femmes
Urgences et réhabilitation	Cash and Food for Work pour le réhabilitation des routes	1 550 femmes sur 2 000 personnes pendant 6 mois.
	Distributions ciblées aux enfants malnutris de moins de 5 ans.	2 49 % des enfants malnutris étaient des fillettes
Cyclone preparedness CYPREP	En phase de démarrage	
Appui institutionnel à FIFAMANOR	Encadrement social (nutrition, culture maraîchère, foyers améliorés etc...) et agricole (essais, tests et production de semences).	776 femmes sur 3060 bénéficiaires indirects de FIFAMANOR
	Appui institutionnel aux groupements féminins.	
	Action féminine du PSE à Ambatolampy.	
Agriculture et ressources naturelles	Appui technique aux groupements de femmes maraîchères.	9 femmes
	Appui technique au groupement de femmes éleveurs de papillons.	9 femmes
	Appui technique au groupement de femmes pour la valorisation du penja et du raphia.	18 femmes
	Essais et tests en milieu paysan	100 femmes sur 563 personnes
	Amélioration des techniques culturales.	47 femmes sur 136 personnes
	Diffusion et auto-diffusion.	245 femmes sur 675 personnes.
Programme de développement urbain (Santé, Sécurité alimentaire et des conditions de vie des ménages).	Amélioration des prestations dans les centres de santé.	
	Renforcement des capacités locales.	Les femmes dans les communautés ciblées participent aux activités aussi bien individuellement que par le biais des comités d'actions communautaires ou des associations de quartiers.
	Création d'opportunités économiques pour les femmes	
	Amélioration des conditions d'hygiène et des infrastructures d'assainissement.	

~ UNDAF ~
TABLEAU INDICATIF DES RESSOURCES PROGRAMMABLES
1998-2003
(en milliers de \$ US)

TABŒAU 29

AGENCES	MONTANT
PNUD	36.147
UNICEF	29.864
FNUAP	13.500
PAM	15.000
FIDA	6.900
FAP	p.m
BIT	p.m
OMS	4.728
FENU	8.000
TOTAL	114.159

(Source :UNDAF-26 Mai 1996)

- **UNICEF 1998-2002** : comprend les ressources g n rales (59,7%) , Fonds suppl mentaires annonc s (33,7%) , et Fonds suppl mentaires disponibles (6,7%)
- **OMS 1998-2001** : comprend le budget r gulier et les ressources extra-budgetaires
- **FNUAP 1999-2003** : comprend les ressources propres et les fonds multi-bilat raux
- **PNUD** : dont 8.000 du GEF
- **PAM** : valeur estim e de l'aide alimentaire (1999-2003)